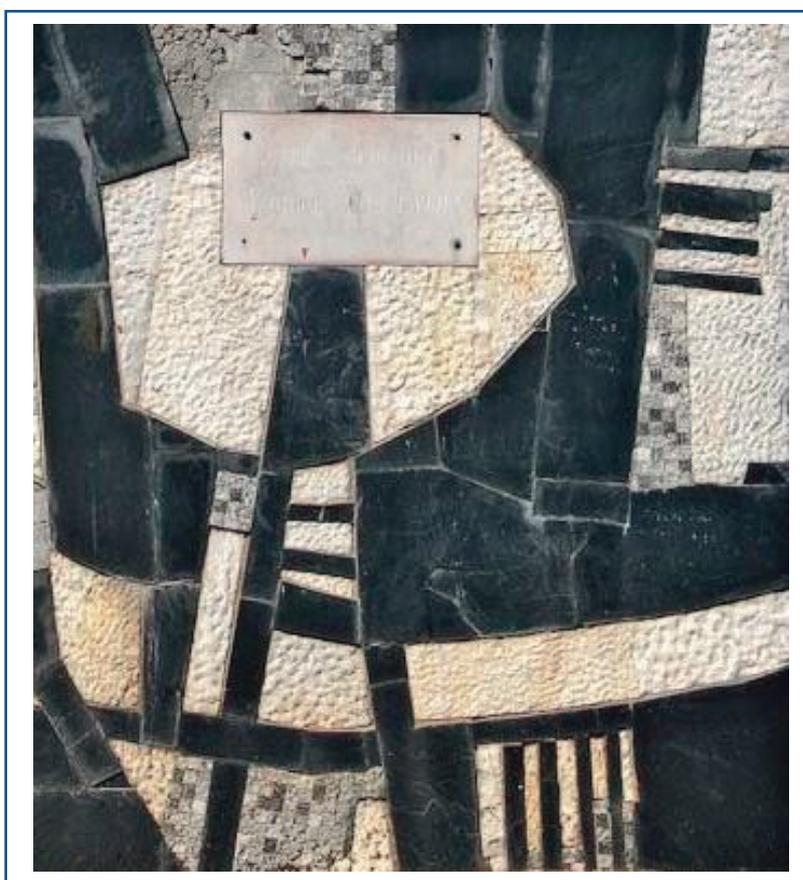




Cahier Nivernais d' Histoire de l' Education



Sommaire du numéro 33



• Avant-Propos - Yvonne Montchougnny.....	3
• 1861-1960 : Cent ans d'école à Montigny-sur-Canne - Françoise Bonodot.....	4
• Histoire de l'école de Tresnay - René Primo	18
• Les herbiers pédagogiques - Philippe Joly.....	25
• Le dessin au service de l'Éducation selon Louise Artus-Perrelet - Philippe Joly.....	34
• La réparation du Graphophone - Daniel Bernon	47
• Pierre MALARDIER (1818 -1894) - Jeannine Malardier-Palenzuela.....	49
• Les cahiers de devoirs de vacances - Alain Chiron	56
• Maurice BONNOTTE (1920 – 2006) Instituteur et militant FREINET - Jacqueline Massicot	60
• Le 1% artistique en milieu scolaire dans la Nièvre	62
• JEAN MONTCHOUGNY, l'art à l'école. De 1956 aux années 80. Retour sur le 1 % en milieu scolaire. Exposition au musée du 12 Septembre 2020 – 1er juillet 2021 – Marianne Montchougnny	63
• Les œuvres dans les collèges et lycées de la Nièvre dans le cadre du 1 % artistique	68
• À l'école de filles de Château-Chinon de 1927 à 1932 - Yvonne Montchougnny.	81
• 7 mai 1838 : Pierre Larousse, jeune normalien, est nommé instituteur à l'école communale de Toucy - Roger Clay.	83

Couverture :

Mosaïque de pierre (ardoise noire, marbre bleu et blanc, granite) LYCEE POLYVALENT MAURICE GENEVOIX DECIZE
A l'entrée de l'établissement par l'Artiste Jean Montchougnny (1969). Œuvre dans le cadre du 1% artistique

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture de la Nièvre, le 14 janvier 1988, sous le numéro 0583010231, publié au Journal Officiel le 3 février 1988. Nouveaux statuts déclarés à la préfecture de la Nièvre, le 7 décembre 2016, sous le numéro W0583001595 publié au Journal Officiel Associations n°53 du 31 décembre 2016, Annonce n° 918.

N° de SIRET : 432 147 346 00022.

<https://museduc-nevers.pagesperso-orange.fr/>

Mise en pages et illustrations : Philippe Joly

LES CAHIERS NIVERNAIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

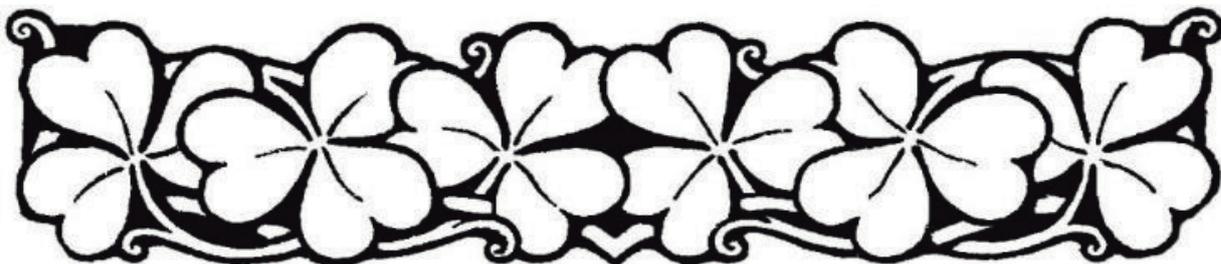
Une publication des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

12,00 € le numéro

****Prix spéciaux pour la collection complète ou pour les adhérents****

Sont également disponibles les numéros hors-série des Cahiers :

- Une famille d'instituteurs de la Nièvre : les GILHODES (1840-1905)	10,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1950 – 1971)	10,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1971 – 1986)	10,00 €
- Journal de guerre (Promo 1914 - 1917) École Normale de Varzy	10,00 €
- Histoire de l'instruction des Sourds-muets de la Nièvre (1826-1926)	10,00 €
- Lycée Saint Joseph – Nevers. Historique et documents divers	10,00 €
- La pédagogie Freinet dans la Nièvre (1936 à 2008)	25,00 €
- L'histoire et l'enseignement de l'histoire au Collège et Lycée de Nevers	10,00 €



Avant-propos

Yvonne Montchougnny



*Il est des heures dans l'enfance où tout enfant est l'être étonnant, l'être qui réalise l'étonnement d'être.*¹

Les enfants des hameaux du Morvan –c'était peut-être en 1920 –restaient chez eux, encerclés par la neige à peu près tout le mois de février. Aux premières promesses de printemps, ils reprenaient la route. Les fillettes apportaient à la maîtresse au fur et à mesure de leur éveil, de petits bouquets serrés d'herbe ou de joncs. Un sourire échangé lors de ce don, l'accord établi entre l'enfant et l'adulte enseignant la Nature, la découverte –sur le chemin –donnent du bonheur. Tous les bouquets, tous, étaient mis à l'honneur et figuraient dans la salle de classe où certains maîtres réalisaient des herbiers. Après, on chantait un ou deux couplets des chansons populaires du trésor d'Achille Millien. Peut-être même allait-on dessiner une fleur d'un des bouquets.

Ce sont des souvenirs, pour exprimer des regrets, ou pour mesurer les changements des habitudes que l'école rurale donnait aux enfants, il y a presque cent ans.

C'était « *vivre poétiquement* » comme le propose Edgar Morin². Peut-être viendra-t-il encore l'envie de décrire la Nature pour se souvenir, écrire, jouer avec des mots, utiliser sa langue... C'est vivre poétiquement.

L'émerveillement de l'enfant qui découvre la beauté s'inscrit dans sa mémoire constituant un précieux viatique puisque l'affectivité aide au développement de l'intelligence. L'école se doit d'en favoriser l'éveil.

Partageons, avec Edgar Morin, la nécessité d'une initiation au beau. « *Et ainsi, pouvoir ressentir l'émotion d'un beau coucher de soleil,... celle d'écouter un beau morceau de musique, fixer un beau visage... Ce beau lorsqu'il est éprouvé, fait lien, parfois même symbiose dans la relation humaine. Il est le sel de l'existence* »³.

Le Musée Nivernais de l'Éducation a heureusement choisi l'anniversaire du 1 % artistique pour mettre en évidence le besoin de l'Art à l'École et les diverses créations qui émaillent les établissements scolaires de notre région.

Il s'agit, comme le titre de l'exposition l'indique, de la rencontre de l'enfant avec l'Art à l'école.



¹ Gaston Bachelard, *La poétique de la rêverie*. PUF, Paris, 1960.

² Edgar Morin Pierre Rabhi. *Frères d'âme*. Éd. L'aube.

³ Boris Cyrulnik et Edgar Morin. *Dialogue sur notre Nature humaine*. Éd. Marabout.

1861-1960 : Cent ans d'école à Montigny-sur-Canne

Françoise Bonodot



*« Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer »
Alphonse de Lamartine*

Peut-être est-ce le cas pour ces vieux registres de fréquentation scolaire datant pour le plus ancien de 1861, que j'ai, un jour, tenus entre mes mains, entrouverts, feuilletés, décryptés avec cet étrange sentiment d'entrer, telle Alice au Pays des Merveilles, dans la genèse de l'école de mon village.

A partir de ce moment, en face de ces pages soigneusement et lisiblement écrites, le désir d'en savoir plus sur cette école ne m'a plus quittée.

Quelle est donc l'histoire de ces lieux qui ont permis l'instruction de mes aïeux dont mes yeux repèrent les noms comme autant de lumières dans les pages jaunies, poussiéreuses mais étonnantes de richesse de tous ces registres ?

Si, comme moi, ce voyage à la découverte de ces cent années d'école à Montigny vous tente, je vous propose de suivre ces quelques pages en mémoire de ceux qui ont vécu cette histoire avant nous...

● La « Maison d'école »

- Les bâtiments
- De l'école congréganiste à l'école laïque
- Vers la mixité

Construction des bâtiments

En 1833, la loi Guizot impose une école de garçons dans chaque commune.... et, d'après une enquête effectuée par les Amis du Musée Nivernais de l'Éducation (AMNE) la première « maison d'école » à Montigny -sur-Canne a été créée entre 1833 et 1851.

Elle accueille garçons et filles.

- 1855 : il existe « une maison d'école tenue par des sœurs » ; elle se tenait dans le bas du bourg, à la place du bâtiment actuel « Ecole de Filles »



Les religieuses font partie de la Congrégation de la Providence de Portieux (ou Portrieux), fondée au 18^e siècle, en Lorraine, par le prêtre Jean Martin Moyë, vicaire de Metz.

Ce prêtre souhaitait « instituer un groupement de pieuses filles qui se chargeraient de les (enfants) instruire et les former à la vie chrétienne ».

- 1857 : 63 enfants sont inscrits sur les 300 en « âge de fréquenter »

- en 1872, le maire, « assisté » de ses huit membres du conseil ont pris connaissance du courrier envoyé par M. le Préfet demandant « la construction d'une nouvelle école de garçons à la charge de la commune ».

Ce courrier est resté « lettre morte » car en 1876 une nouvelle missive préfectorale insiste sur l'obligation pour la commune de construire une école de garçons à cause « de faits fâcheux arrivés à l'école ».

Mais, en raison « des dépenses lourdes pour l'église et les chemins », le maire, en réponse, demande que « les sœurs puissent continuer leur école mixte jusqu'à ce qu'une école de garçons soit établie » (conseil municipal du 25/05/1876)

- 1876 : ce n'est qu'en cette année que le conseil municipal demande « d'aliéner quelques terrains vagues et d'autoriser les sœurs à continuer leur école mixte jusqu'à ce que une école de garçons soit construite ».

- 1879 : le devis de M. Lutz, architecte à Nevers, « qui n'est pas exagéré » est approuvé sans réserve.

- 1880 : le 24 octobre, le conseil municipal, présidé par M. Dominique Massin, maire, décide la construction d'une maison d'école et mairie à l'emplacement cédé par M. Laif.

- 1881 : 6 mars, c'est le vote pour la construction, tandis que le 6 novembre de cette même année, Monsieur le Préfet invite la commune à « prendre des mesures pour la construction d'une école publique de filles ».

Ce à quoi le conseil municipal répond « qu'il n'y a pas lieu de construire une école de filles dans la commune, celle-ci étant déjà fortement endettée »

Cette année-là, 96 enfants sont inscrits sur 159 en âge de fréquenter.

- 1882 : l'école de garçons est construite ;

A partir de cette date, il y a donc deux « maisons d'école »

- 1908 : 28 juin, le conseil municipal, sous la présidence de M. François Ayault, maire, prend la décision de construire une école de filles au bourg. M. Poulet, architecte à Châtillon -en-Bazois, est chargé des plans qui seront approuvés le 14 février 1909.

- Conseil municipal du 13 août 1911 :

Pour permettre la démolition de l'ancienne école de filles et donner le temps nécessaire à la reconstruction, il faut « *procurer un local pour le logement de l'institutrice et la salle de classe* » ... « *l'immeuble Guinard François sis sur la place du Champ de Foire* » sera l'école de filles jusqu'en 1912.

- 1912 : bâtiment neuf pour les filles

Il aura fallu trente années pour que filles et garçons monticannois aient les mêmes conditions d'accueil à l'école publique de la commune ; trente années avant l'application totale des lois de Jules Ferry qui rendent l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque pour les garçons et les filles de six à treize ans.

● De l'école congréganiste à l'école laïque :

- De 1850 à 1882 :

L'instruction est assurée par les sœurs congréganistes. C'est une école mixte, sans pensionnaires, où tous les enfants sont « payants ou abonnés »

- 1882 : les garçons reçoivent un enseignement laïque et les filles l'enseignement donné par les sœurs de la Providence de Portieux.

- 1888 : Monsieur le Sous-Préfet, par courrier, demande au conseil municipal de se prononcer sur « l'opportunité de laïcisation de la direction de l'école de filles »

- 1902 : sur décision de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et par les arrêtés du 7 juillet et du 1er août 1902, l'école publique de filles de Montigny -sur-canne sera laïcisée à partir du 1er octobre 1902.

- 1902, 18 décembre : les sœurs demandent officiellement, par courrier au conseil municipal, de diriger un établissement scolaire à Montigny-sur-Canne.

Le conseil, réuni en « séance extraordinaire » décide de maintenir la directrice (Mme Françoise Brochot, en religion Sœur Ferréole) dans ses fonctions « *considérant* :

- *que cet établissement ne sera en aucune façon à la charge de la commune*

- que les deux religieuses sont dans la commune, l'une depuis plus de cinquante ans et l'autre depuis plus de vingt ans
- que les nombreux services qu'elles ont rendus leur ont attiré l'estime, la reconnaissance et le respect de la population entière sans distinction de partis,
émet un avis très favorable »

- 19 juin 1904 : fête de l'école gratuite, obligatoire, laïque à laquelle participe l'école de filles.

Les religieuses dirigeront cet établissement encore quelques années en accord avec la loi Goblet (1886) qui « impose que ...au fur et à mesure des remplacements de postes, tous les enseignants congréganistes soient remplacés par des laïcs »

La classe des filles en 1915

- 1922 : le conseil municipal demande la venue « d'un ménage instituteur-institutrice » en vue de la location de l'un des logements !

● Vers la mixité

- Avant 1882 :

- Filles et garçons fréquentent le même lieu d'enseignement
- Dans les registres d'appel d'avant 1870, les filles et les garçons sont inscrits séparément.
- Après cette date et jusqu'en 1882, les inscriptions ne sont plus séparées.
- À partir de 1882, filles et garçons sont séparés.

Cette situation restera inchangée jusqu'en 1926, date à laquelle le conseil municipal et Monsieur Save, maire, se prononcent « très favorablement » pour la coéducation préconisée déjà en 1923. Les élèves sont répartis selon leur classe d'âge...mais avec des aménagements !

Pour « ne pas atteindre les bonnes mœurs », le conseil municipal décide en même temps la construction de palissades séparatives dans les deux cours de récréation.

Extrait de la délibération du conseil :

« *Le conseil*

Considérant que les écoles communales sont dirigées par un ménage d'instituteurs ; qu'elles ne sont éloignées l'une de l'autre que de cent cinquante mètres ;

Considérant que la coéducation existe déjà en fait, la plupart des élèves venant ensemble de hameaux distants de quatre et cinq kilomètres et participant en commun depuis de nombreuses années à un service de soupes chaudes ; que la vie en commun ne saurait présenter

d'inconvénients ; que parmi les 52 élèves qui fréquentent actuellement les classes, on trouve 21 frères et sœurs ; que la disposition des cours d'école permet de faire effectuer facilement la séparation entre garçons et filles et l'aménagement de privés ;

Considérant que les parents interrogés sur ce projet de coéducation, ont émis un avis nettement favorable,

Approuvant les avantages définis dans la lettre de M. l'Inspecteur primaire,

Donne un avis très favorable à l'établissement de la coéducation dans les écoles communales »



Deux classes mixtes existeront jusqu'en 1986 ; puis ce sera la classe unique et enfin le regroupement pédagogique avec la commune de Limanton à partir de la rentrée de septembre 1997 (délibération du C.M du 7/12/1996) jusqu'à la fermeture de l'école à la rentrée de septembre 2002.



● **Etat des lieux de vie scolaire**

1855-1882 :

Tous les élèves cohabitaient dans « la maison d'école » située à la place de l'ancienne école de filles ; en 1877, 28 garçons et 49 filles ;

Le bâtiment appartient à la commune ;

On note dans les registres que l'école « est convenablement située...elle est salubre, dans un état médiocre.

La surface est de 5,55 x 6,37m, mixte avec cloison séparative et les cabinets d'aisance sont séparés » (registre matricule de l'école, 1881)

Le jardin d'un are « ne sert pas à l'horticulture »

Le logement de l'institutrice est constitué de quatre pièces ; il est « salubre » et « son état est médiocre »

Le mobilier de la « maison d'école est complet mais en état médiocre. Il y a un tableau noir, un tableau de système métrique, six cartes de géographie, pas de globe terrestre et un Christ à renouveler »

Extraits des délibérations municipales pendant cette période :

1855 : 100F sont prélevés par un impôt « extraordinaire » pour « des réparations urgentes » (en comparaison, 50F sont attribués pour le chauffage)

1856,1858,1859,1860 des crédits sont votés pour « réparations à la toiture « mais « pas les échenots » !...

De 1882 à 1912 : constructions successives des deux écoles

- 1882 : construction de l'école de garçons/ mairie avec, au fur et à mesure des améliorations

-1887 : nivellement et empiérement de la cour ; construction du mur de soutènement de la mairie

-1896 : construction du mur de clôture du jardin en accord avec M. Adenot, riverain.

Les filles sont toujours dans la « maison d'école » située au bas du bourg.

De 1912 à 1962 :

Deux bâtiments neufs existent et leur entretien est régulier ainsi que les conditions d'accueil des élèves.

On note ainsi :

En 1924 : blanchiment des vestiaires et de la salle de classe de l'école de garçons

1931 : entretien du puits de l'école de filles

1932 : l'électricité est mise en place à l'école de filles

1942 : achat de livres pour la bibliothèque, 200F pour le matériel scientifique, 1000 F pour le matériel sportif et l'installation d'un terrain de basket.

1961 : cylindrage des cours d'école

1962 : achat d'un poêle pour l'école de filles

1967 : le chauffage central est installé à l'école de garçons ainsi que des toilettes intérieures.

● **Les enseignants et leur formation**

1) Sœurs de la Providence de Portieux

- Mademoiselle Brochot Françoise

* sœur Ferréole

* enseignante à Montigny de 1857 à 1905

* « Brochot Françoise, 37 ans de services en 1889 (début de carrière en 1852) en poste à Montigny en juillet 1889 » (BIP, Musée nivernais de l'Education)

- Mademoiselle Lacombe Catherine née en 1853 à Cressensac (Lot)

* sœur Fulbert

* enseignante à Montigny de 1874 à 1905

2) Enseignantes laïques, école de filles :

- Mademoiselle Truchot Anne-Fanny (née à Clamecy, en 1868) :
 - * Titulaire du brevet élémentaire et du certificat d'aptitude en 1892.
 - * Enseignante à Montigny-sur-Canne de 1905 à 1913.
 - * Directrice de l'école en 1909.
- Mademoiselle Coujard Thérèse :
 - * Même formation
 - * Enseignante à Montigny du 26 septembre 1902 jusqu'en 1905/1906
- Mademoiselle Lebrot Lucie
 - * Même formation
 - * À Montigny de 1906 à 1909
- Mademoiselle Baillaux Isabelle, épouse Chamoux (Cf. BIP 1938) :
 - * même formation
 - * À Montigny-sur-Canne de 1909 à 1921 ?
 - * A remplacé Mlle Truchot à la direction de l'école en 1913
 - * Officier d'Académie, promotion du 14 juillet 1938.

3) enseignants laïcs, école de garçons :

- Monsieur Prégermain nommé le 16 octobre 1883 à Montigny
- Monsieur Perrin Jean-Baptiste (début de carrière 1880) né à Bazolles le 13 février 1861, marié à Montigny-sur-Canne le 4 septembre 1888 avec Jeanne Larue. Leur fille, Marie, Jeanne, Isabelle née le 6 novembre 1889 s'est mariée avec Jean Persiaux le 4 janvier 1919 ...puis Adrienne ...est née ...et c'est une autre histoire ...
- Monsieur Robin

4) couples d'enseignants à partir de 1922 :

- Monsieur et Madame Daguet (née Marest)
 - * de 1922 à 1939
- (M. Daguet a été nommé directeur de l'école de Saint-Léger des Vignes le 10/07/1939)
- * mention honorable en 1937 pour lui
 - * 50 F de récompense pour cours d'adultes en 1929 et 1936

M. Daguet en 1928

- Monsieur et Madame Thévenaux :
 - * Nommés le 10/07/1939
 - * Postes précédents : Luzy, Rémilly
- Monsieur et Madame Pourtier :
 - * De 1940 à 1948
 - * Ecole Normale de Caen pour Monsieur
 - * Brevet supérieur pour Madame
- Monsieur et Madame Guyot
 - * de 1948 à 1955
 - * Ecole Normale de Varzy, promo 1930/1933
 - Pour Monsieur
 - * brevet supérieur pour Madame
- Monsieur et Madame Rateau
 - * De 1955 à 1962
 - * Ecole Normale Auxerre pour lui,
 - promo 1947/1951
 - * baccalauréat (obligatoire depuis 1940),
 - Ecole Normale Auxerre, promo 1947/1951, pour elle.
- Monsieur et Madame Millerand
 - * 1962



Monsieur Pourtier, février 1944

Jusqu'en 1944, les enseignants sont nommés par le Préfet ;
L'ordonnance du 20 novembre 1944 confie au recteur la nomination des instituteurs.

● Utilisation des bâtiments

Il faut considérer deux époques : avant et après 1882, date de la construction de l'école de garçons.

1) Avant 1882 : mairie et perception

En 1855, on note dans les registres des Sœurs de Portieux que la « maison d'école » était le lieu des « délibérations municipales » ainsi que le lieu où le percepteur venait recouvrir les impôts.

En 1871, cette fonction est confirmée par M. Victor Gueneau (bulletin de la Société Académique) : « *Montigny n'avait qu'une petite école située au bas de la place du champ de la Foire et dirigée par deux religieuses. C'était dans cette école que je faisais mes recouvrements le troisième dimanche de chaque mois ; Il n'y avait pas de mairie. Les divers documents se trouvaient à Peron, chez le maire, Monsieur Dominique Massin* »

Il faut imaginer, M. Massin, maire, nommé par le Préfet, délibérant dans ces lieux aussi « médiocres » ; entouré des huit plus forts contribuables de la commune (loi du 18 juillet 1837), ils ne siègent qu'une à deux fois par an !

A noter également que seul un de ces plus forts contribuables réside à Montigny

En 1882, Montigny-sur-Canne dispose de deux bâtiments d'école : l'école de garçons neuve et l'école de filles, ancien bâtiment.

2) Après 1882 : les locaux servent aussi pour d'autres activités que l'enseignement

- atelier de bouilleur de cru :

Sur délibération du conseil municipal du 16/02/1927, l'atelier du bouilleur de cru « *est maintenu* » dans le bûcher de l'école de garçons ; on peut supposer qu'il s'y trouvait avant cette date mais je n'ai pas trouvé de trace de délibération sur ce sujet.

Il s'y est tenu jusqu'en 1931 : « *... les odeurs, l'atelier trop étroit, mal abrité, pour lequel le logement des fagots lors de la distillation présente un réel « embarras » ... l'atelier doit déménager* ». (Conseil du 30/08/1931)

Cet atelier sera installé dans un local proposé par M. Foucaud puis dans un appentis adossé au mur du préau, en dehors de la cour (CM du 19/06/ 1936)

- cours pour adultes :

On trouve trace de la mise en place des premiers cours pour adultes dans les délibérations du CM du 24/10/1897.

M. Daguet anime un cours d'adultes au cours des années scolaires 1928/1929, 1935/1936 (Bulletin Instruction Publique, Musée Nivernais de l'Education.)

- animation périscolaire :

Sous la conduite de M. Pourtier, dans les années 1940 et suivantes, une troupe de théâtre constituée des jeunes de la commune, a interprété avec beaucoup de conviction de nombreuses pièces dont « les vieux », « la petite Fadette », « le cheminéau ».



Les fonds récoltés ont financé en partie l'achat d'un projecteur de films qui sera utilisé pour proposer des séances publiques de cinéma.

« Grâce au travail commun de la coopérative scolaire et l'association des jeunes sous la direction de M. Pourtier, ce projecteur sera acquis pour un montant de 150 000F et sera utilisé pour les œuvres scolaires et périscolaires, à aucune autre personne non rattachée directement à l'école publique »



La troupe monticannoise "en tournée"

● Rôle civique et social de l'école

1) Cours d'adultes :

Les premiers cours d'adultes sont mis en place en 1897 ; le conseil municipal prévoit 40F pour l'éclairage et le chauffage de ces cours.

Ils ont lieu 4 fois par semaine pendant trois mois, sont donnés par l'Instituteur qui ne perçoit pas « d'allocation ».

En 1924, le conseil précise leur organisation : « les cours auront lieu de 6h à 7h, trois fois par semaine ; l'instituteur se met à disposition pour 100f d'indemnité »

En 1929 et 1936, 50f sont accordés, par décision de M. le Recteur, à M. Daguet pour cours d'adultes.

En 1940, M. Pourtier reçoit une lettre de félicitations pour la même raison. (Extraits du Bulletin de l'Instruction Primaire, musée Nivernais de l'Education).

Je n'ai plus trouvé trace après cette date.

2) Caisse des écoles :

L'article 15 de la loi du 28 mars 1882 rend obligatoire la mise en place de la caisse des écoles. Mais il faut attendre le courrier de rappel de M. le Préfet, lu en CM du 9 février 1930 pour qu'elle existe à Montigny !

M. le Préfet insiste sur « l'obligation *d'établir une caisse des écoles pour stimuler les familles pour l'instruction de leurs enfants, de faciliter la fréquentation régulière de l'école, de rendre plus nombreuses et plus fréquentes les récompenses destinées aux élèves studieux* »

A Montigny, les ressources seront :

les subventions de la commune, du département, de l'état

les fondations ou souscriptions particulières

les dons, legs, quêtes, fêtes de bienfaisance

dons en nature tels que livres, objets de papeterie, vêtements, denrées alimentaires.

Le titre de fondateur sera accordé pour 50F minimum ; le titre de souscripteur 2F minimum par an.

Des livres utiles et des livrets de Caisse d'Epargne seront accordés aux élèves les plus appliqués.

Un secours sous forme de livres, de fournitures de classe, de vêtements, de chaussures et aliments chauds pendant l'hiver sera donné aux élèves indigents ou peu aisés.

La Caisse des écoles est administrée par un Comité composé

de quatre membres de la commission scolaire locale

de trois autres membres élus pour deux ans par l'assemblée générale des sociétaires et rééligibles.

Le Maire assure la présidence du comité qui élit chaque année un vice-président et se réunit trois fois par an :

dans le mois qui suit la rentrée des classes

dans le mois qui précède Pâques

dans le mois qui précède l'ouverture des vacances.

Cette caisse des écoles a certainement évolué dès 1937 vers une coopérative scolaire dont les modes de fonctionnement et de subventionnement ont changé.

En 1942, une subvention de 1000F est accordée « pour les élèves indigents » et d'autres subventions vont à l'achat de « livres de bibliothèque » ainsi qu'à « l'installation d'un terrain de basket pour les enfants de l'école et les jeunes de Montigny ».

Il est à noter qu'en 1952 les fournitures scolaires sont gratuites pour 7 élèves de la commune ... ce qui laisse supposer que les autres devaient les payer ...

Au CM du 25/11/1953 : « les fournitures scolaires seront gratuites pour tous les élèves de la commune et, dans l'esprit de la caisse des écoles, 1000F sont prévus pour récompenser les élèves reçus au Certificat d'Etudes ou à l'examen d'entrée en 6e ».

3) Dans les sinistres et les conflits :

- en 1902, l'école de garçons a fait un don de 13F pour les sinistrés de la Martinique (éruption de la Montagne Pelée)

- pendant la seconde guerre mondiale, l'école a participé activement à la lutte contre les doryphores (on allait avec la classe récupérer ces nuisibles dans les plantations de pomme de terre ...) et à l'élevage des lapins « recommandé » par une circulaire de M. l'Inspecteur d'Académie.

4) Ecole et santé :

A Montigny, il n'y a pas « trace » de la surveillance médicale avant 1925.

Cependant, l'article 9 de la loi du 30 octobre 1886 mentionne : « l'inspection des établissements scolaires publics ou privés est exercée...au point de vue médical par des médecins-inspecteurs communaux ou départementaux »

L'inspection réalisée par les médecins agréés par le préfet « *ne peut porter que sur la santé, la salubrité des locaux et l'observation des règles de l'hygiène scolaire* » (art. 141 du décret du 18/01/1887).

La circulaire de la préfecture de la Nièvre en date du 3/07/1925 rappelle aux communes nivernaises « la création d'un service d'inspection médicale dans les écoles »

La municipalité avait confié cette mission à M. Gauthier, médecin à Cercy-la-Tour, en accordant les crédits nécessaires lors du CM du 17/05/1925.

5) cantine scolaire :

Jusqu'en 1929 environ (témoignage de Mme Raymonde Saltarin-Guérin née à Montigny-sur-Canne en 1923) : « les enfants déjeunaient chez l'habitant... jusqu'à quatre par famille ; il n'y avait pas de cantine. »

On peut supposer que celle-ci a été instaurée vers 1930 car, « Madame Colas, cantinière, réclame en décembre 1930, une augmentation de 50c/jour pour faire la soupe en hiver. »

Dans les années après la deuxième guerre (1947, 1948 peut-être) « si on apportait une tranche de pain, à quatre heures, la cantinière la tartinait d'une couche de confiture » (témoignage de Mme Bernadette Perruchot / Girard née en 1940 à Montigny-sur-Canne).

En 1958/1959, une étuve réchauffait les gamelles des demi-pensionnaires et Madame Pasquier préparait encore une soupe aux légumes l'hiver (souvenirs personnels)

● Crédits alloués aux enseignants et aux écoles

1) rétribution des enseignants :

- de 1860 à 1889 :

En 1860, le taux de rétribution annuel des deux institutrices est de 200F et le taux de « rétribution scolaire » est de 1F/mois/enfant.

En 1872, ce taux passe à 1,50F/mois/enfant

A cette époque, l'enseignant était rétribué de la façon suivante :

Environ 100F en part communale, à laquelle s'ajoute la participation des familles (en 1876 : 1,50F/mois/enfant ou 14F/an).

En 1869, le traitement annuel de l'institutrice était d'environ 600F.

En 1882, il s'élevait à 1 000F ;

Jean Cosmos, dans son ouvrage « *la dictée* » paru aux Editions du Terroir, écrit : « j'avais mille francs par an, moins de cent francs par mois. Les œufs valaient déjà un franc/douzaine (le double en hiver), un costume, cinquante ! Les souliers ? C'est bien simple, je faisais la classe en sabots ! »

A Montigny-sur-Canne, en 1882 (CM du 26/02/1882), la rétribution annuelle d'un enseignant se définit ainsi :

Etat : 574,50F

« 4 centimes additionnels » : 272,50F

« 1 centime sur les revenus communaux ordinaires » : 153F

A partir de la loi du 19/07/1889, les instituteurs sont rémunérés par l'Etat.

2) crédits municipaux pour le fonctionnement de l'école :

Il faut encore faire la distinction entre la période avant la construction de l'école de garçons et celle qui a suivi.

• Avant la construction : les dépenses communales, hors rétribution des enseignants, étaient essentiellement pour la fourniture du bois de chauffage ; 50F/an en 1860,1861,1862,1863,

En 1862, l'école souhaite l'achat d'une bibliothèque et la réponse est la suivante : « *pas d'urgence vu l'état actuel de la commune* » ! Il faut dire que sur les douze conseillers municipaux, six savent lire et écrire à cette date ...

En 1865, de nouvelles élections ont lieu ... et les « dépenses pour l'instruction primaire » passent à 500F.

• Lorsque la construction a été décidée en 1881, les dépenses se répartissent ainsi :

- 1881 : emprunt de 10 000 F
- 1882 : 1000F « dépenses pour l'instruction »
- 1911 : emprunt de 15 715 F pour le bâtiment « école de filles »
- 1914 : 4500 F « dépenses imprévues de construction »

• Puis apparaissent d'autres lignes au budget :

- 1924 : cours d'adultes : 100 F
- 1936 : « pour le balayage des classes, 100 F pour dix mois auxquels il faut ajouter maintenant la contribution patronale aux assurances sociales de 1,40F »
- 1937, 1938, 1939 : voyage scolaire 200 F
- 1946 : fournitures pour la cantine, 2050 F
- 1947 : coopérative scolaire, 2000F
- 1953 : pour les élèves reçus soit au Certificat d'Etudes soit à l'examen d'entrée en sixième, 1000 F
- 1960 : voyage scolaire, 180 F

A la lecture des délibérations municipales monticannoises, il me semble que les demandes de l'école ont reçu une écoute attentive et réelle pour la liberté des générations qui ont usé leur fonds de culotte sur les bancs de la « communale ».

● Evolution des effectifs scolaires

1) Evolution de la population enfantine entre 1861 et 1960 :

- 1861 : 171 enfants sont en âge de fréquenter l'école à Montigny.
- 1926 : le nombre total d'enfants est de 52 ; Montigny a perdu plus des deux tiers de sa population enfantine en cinquante ans.
- 1960 : les effectifs sont restés les mêmes ; puis ont encore chuté inexorablement jusqu'à la fermeture de l'école en 2002.

Fréquentation scolaire :

- 1861 : 35% des enfants fréquentent l'école (60 sur les 171)
- 1880 : le taux passe à 44%

Il faut noter qu'à ce moment-là tous les élèves sont « payants ou abonnés ».

Rosalie Girard, fille du maréchal-ferrant du village, née en 1874, a fréquenté cette école au moins pendant huit années de 1879 à 1887, tout comme ses trois sœurs et son frère. Ils faisaient partie des élèves « payants ». C'était mon arrière-grand-mère et, avec elle, j'ai pris goût à la lecture et au désir de lire. Que ces quelques mots soient un hommage à son souvenir.

- 1882 : il y a encore 30% des filles qui ne fréquentent pas l'école ; les données manquent en ce qui concerne les garçons.

Les premiers élèves reçus au Certificat d'Etudes

Session de 1887*

Edmond Beuton : mention bien

Aurousseau Pierre : mention assez bien

Saltarin Paul : assez bien

Session de 1888 :*

Renault Isabelle : école congréganiste, mention assez bien

- Girard Jean : mention assez bien, CEP 1890*

- Joly Pierre : mention passable, CEP 1892*

- Cloix François, mention passable, CEP 1897*

- Ramillien Claudine, mention passable CEP 1895*

* *Bulletin Instruction Primaire, Musée Nivernais de l'Education*

● Anecdotes

A ce point de mon travail, je tiens à remercier particulièrement Madame Dulin-Proust pour les anecdotes qu'elle a bien voulu me confier ; anecdotes qu'elle a vécues à Montigny où, avec sa famille, elle a trouvé refuge durant l'exode subi en 1940.

Le CEP, en 1945, à Moulins-Engilbert :

« Ceux qui ont eu ce précieux diplôme ont modifié l'en-tête « Etat Français » par « République Française » ... »

Examen d'entrée en sixième :

« Ma sœur, Marguerite Marceau et moi avons passé le DEPP¹ à Château-Chinon. Nous y sommes allées en vélo (d'emprunt). Au retour, les pneus ayant rendu l'âme, M. Pourtier a pallié les crevaisons avec de la ficelle, tout cela sous une pluie battante...nous avons bien mérité notre diplôme »

M. Pourtier et la jeunesse monticannoise :

« Il s'occupait aussi de la jeunesse de Montigny... Nous avons joué « la petite Fadette »... ma sœur et moi étions les deux bessons et quand, dans la pièce, on nous a séparés, Sylvinet chantait tristement que nous ne pourrions plus dire nos prières du soir...En bon anticlérical, M. Pourtier a modifié les paroles de G. Sand : je ne me souviens plus par quoi mais ce n'était plus religieux ».

L'intransigeance de M. Pourtier :

« Il fallait la veille (de la représentation) se coucher tôt. Il m'avait, une fois, coursée dans le village pour me mettre du « Collubleu » car j'avais mal à la gorge ... »

¹ Diplôme d'Etudes Primaires Préparatoires (DEPP) - Le régime de Vichy (1940-1944) avait institué cet examen que devaient passer les enfants de 11 ans pour entrer en 6e. Il n'a pas survécu à la Libération. C'est alors que les classes de Cours Complémentaire se sont alignées sur les classes de Lycée (6e à 3e), les EPS sont pour beaucoup devenues des Collèges Modernes de structure identique. Le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) a été créé en 1947 pour sanctionner ces quatre premières années d'études secondaires, le Brevet Élémentaire étant jusque là le seul examen à ce niveau. Le BEPC est remplacé depuis 1987 par le Brevet des Collèges.

Sources :

- Registres des inscriptions de l'école congréganiste de Montigny-sur-Canne
- Registres des délibérations du Conseil Municipal
- Bulletins de l'Instruction Primaire (musée Nivernais de l'Education)
- Texte de J. Cosmos, la dictée, paru aux éditions du Terroir
- Photos, cahiers : collection personnelle et collection Mme Dulin
- Témoignages de proches que je remercie vivement.



JOURS ET HEURES D'OUVERTURE :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 14h à 17h
Mercredi : de 9 h à 12 et 14h à 17h
Fermé samedi, dimanche
Sauf le premier dimanche du mois de 14h à 18h
Possibilité sur rendez-vous pour les groupes,
en dehors des heures d'ouverture.

TARIFS :

Visite gratuite pour tous les élèves des écoles, collèges,
lycées et leurs accompagnateurs après adhésion
de l'établissement à l'association des AMNE (20 €)

- Enfant de moins de six ans : gratuit
- Plein tarif : 4,00 €
- Tarif réduit : 2,00 €
(Enfants de moins de 14 ans, demandeurs d'emploi,
handicapés)
- Groupes adultes plus de 8 personnes : 3,00 €

CONTACTS :

**54 Boulevard Victor Hugo
58000 Nevers**

☎ 09 64 46 28 90

Email :

amnevers@wanadoo.fr

Site Internet :

<https://museduc-nevers.pagesperso-orange.fr/>

Musée Nivernais de l'Éducation

Histoire de l'école de Tresnay¹

René Primo



Tresnay a perdu son école en 1978. Il est intéressant de parler un peu de l'établissement de cette institution : La loi du 28 juin 1833 (Guizot) autorisant des communes à demander leur réunion pour concourir à l'établissement d'une école, le Conseil de Tresnay, dans sa délibération du 26 février 1834, considérant qu'il ne peut disposer des moyens nécessaires à l'entretien d'un instituteur, demande au préfet l'autorisation de s'unir à Chantenay, pour convenir avec elle d'une école primaire. En novembre 1849, on constate que Tresnay est bien éloigné de Chantenay où se trouve l'école primaire, mais que le nombre d'enfants susceptibles de fréquenter l'établissement scolaire est trop peu important pour qu'un instituteur puisse vivre sur la commune. Il faut préciser que, à cette époque, l'instituteur était rétribué au nombre d'enfants fréquentant l'école. Ainsi, pour l'année 1842, le taux de la rétribution s'établissait selon ce barème : un franc pour les élèves recevant des leçons de lecture ; un franc soixante-quinze pour ceux recevant des leçons de lecture et d'écriture et deux francs pour ceux bénéficiant de leçons de lecture, d'écriture et de calcul. Ce barème était étudié, éventuellement modifié et voté chaque année. De plus, suite à une ordonnance royale du 16 juillet 1833, des enfants indigents étaient admis à fréquenter gratuitement l'école, de même que les enfants trouvés ou abandonnés.

Pour trouver une solution au problème, le curé Peyron offre de remplir la fonction d'instituteur. Le Recteur d'Académie, en mars 1851, donne son accord et autorise la commune à ne plus contribuer au traitement de l'instituteur de Chantenay. Le versement trimestriel de cette "rétribution universitaire" sera désormais fait au profit du curé, à compter du trimestre d'avril. Cette rétribution apparaît au budget 1853, pour la somme de soixante-dix-sept francs. En 1858, elle n'est plus que de soixante-dix francs, tous les enfants étant admis gratuitement. En 1862, elle passe à deux cents francs, somme maintenue en 1864.

Au niveau gouvernemental, on se préoccupe de l'enseignement. C'est ainsi que l'on incite à l'ouverture d'écoles de filles, on recommande aux municipalités de doter leurs écoles primaires de mobilier convenable. Lors de la séance du 11 février 1855, le Conseil, suite à une circulaire préfectorale du 15 janvier attendu que la localité ne comporte, ni par son étendue ni par ses ressources pécuniaires, nécessité de l'établissement d'une école de filles, délibère qu'il n'y a pas à s'occuper de cette question. Par contre, dans sa même séance, pénétré de la justesse des observations de Monsieur le Préfet relatives au mobilier d'école, il décide que l'école tenue par Monsieur le Curé sera pourvue d'une table avec tiroir de grandeur suffisante.

En 1865, par voie préfectorale, l'Inspecteur de l'Instruction Primaire rappelle à nos édiles qu'il est urgent de construire une "maison d'école". En septembre, un projet établi par Monsieur Demetz, architecte à Saint Pierre-le-Moûtier, est soumis au conseil et adopté, mais se pose alors la question du terrain sur lequel on pourrait construire. Celui dont dispose la commune est trop exigü pour qu'y soit aménagé aussi le logement de l'instituteur. Afin d'éviter des expropriations, on offre à Monsieur Mauguin de lui acheter un terrain lui appartenant. C'est le début de nouvelles difficultés. Ce Monsieur Jean-Baptiste Mauguin, qui a été un temps adjoint, (petit fils de Simon Mauguin, dont on trouve trace à l'état civil en tant que maire le 28 octobre 1792, et fils de Jean-Baptiste Mauguin, maire en 1837) eut maille à partir avec le reste des élus. Les délibérations de 1864 nous rapportent qu'il aurait été accusé d'avoir manqué à l'honneur dans les circonstances les plus graves, ce pourquoi le conseil demande au préfet de le révoquer. Les faits reprochés n'ayant pas donné lieu à jugement, le préfet ne peut prononcer la révocation. L'année suivante, le conseil persiste à vouloir se séparer de ce collègue indésirable et demande l'application de l'article de la loi municipale qui permet de le considérer comme démissionnaire

¹ Avec la permission de M. René Primo, extrait de son ouvrage « **Vous avez dit Tresnay ?** » édité par le Foyer Rural de Tresnay avec le concours du Conseil Général de la Nièvre et de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Nièvre. Edité à 300 exemplaires Dépôt légal 3^{ème} Trimestre 2001.

attendu qu'il ne remplit pas ses fonctions avec exactitude et qu'il vient de manquer aux trois dernières réunions sans motivations valables. Le dit Mauguin se présente aux séances des 25 avril et 18 juin 1865. Le maire le somme de se retirer, il refuse, se déclarant dans son droit d'assister aux délibérations. Monsieur de Marne, n'acceptant pas de siéger en présence de l'individu, se retire. Le conseil, ne pouvant décider Mauguin à quitter les lieux, prend le parti de lever la séance. Heureusement, les élections du 23 juillet permirent de sortir de l'impasse. Mauguin ne fait plus partie du conseil. Mais la question de son terrain ne se trouve pas réglée pour autant. Il ne donne pas suite aux propositions de la mairie et il semble que l'on s'achemine vers l'expropriation. Quelques mois plus tard, les esprits se calment, la raison paraît l'emporter : Monsieur Mauguin consent à céder son terrain à l'amiable, pour la somme de six cents francs. On le croyait !... En mai 1866, il retire sa parole... La demande d'Utilité Publique est désormais inévitable.

Mais quelle était donc la "faute grave" reprochée à Jean Baptiste Mauguin ? Maints courriers à son sujet furent échangés entre Monsieur Buffenoir, maire, et le préfet, entre le préfet et Mauguin, entre le préfet et le Juge de Paix de Dornes. C'est d'ailleurs dans le rapport, en date du 21 juin 1865, que fait le juge de Paix, qui n'est autre que Monsieur Lemaire de Marne, aussi conseiller de Tresnay, que nous trouvons la clé.

On apprend ainsi que le Sieur Mauguin avait été accusé par le Sieur Alluchon, de lui avoir volé des planches. Le maire avait fait une enquête, laquelle laissait peser de forts soupçons sur Mauguin, accusé en outre, par ses voisins, les époux Foucher, d'avoir précisément jeté des planches dans leur jardin. Mauguin parle de l'affaire au juge de Paix et lui demande de s'interposer entre lui et Alluchon. Le juge convoque les deux hommes dans son bureau de Dornes, en présence de Monsieur Buffenoir. Un débat contradictoire a lieu. Alluchon demande cinq cents francs en réparation du préjudice. Monsieur de Marne objecte que la somme lui paraît un peu élevée, Alluchon la réduit à quatre cent cinquante francs. Le juge questionne alors l'accusé sur ses intentions. Mauguin lui répond, en tirant de sa poche un sac dans lequel il y avait de l'or : "c'est bien dur de payer quand on est innocent, mais je vais tout de même lui donner ce qu'il demande". Il faut ensuite étudier la plainte des époux Foucher qui veulent poursuivre ou toucher quarante francs. De nouveau, Mauguin tire de son sac deux pièces d'or qu'il prie le juge de les remettre aux demandeurs.

Quelle magnanimité, vraiment, de la part de quel, un qui se dit innocent ! D'ailleurs le juge, dans son rapport, tient à préciser : "d'après de pareilles transactions, j'étais fixé et je dis à Mauguin, devant Monsieur le Maire de Tresnay : vous comprenez que vous ne pouvez plus faire partie du Conseil Municipal, ou il vous arriverait des choses désagréables. Je vous engage à donner votre démission. Il me répondit : Monsieur le juge, je vous le promets ; comment faut-il m'y prendre ? Envoyez, lui dis-je, à Monsieur le Maire une lettre dans laquelle vous lui direz que vous le priez d'accepter votre démission et de la faire accepter par Monsieur le préfet."

À quelques temps de là, n'ayant pas donné sa démission, il rencontre le juge qui lui fait cette remarque : vous voulez vous rappeler à des choses désagréables. Mauguin lui rétorque : ce n'est pas nécessaire que je donne ma démission, je ne vais plus au Conseil. Mais il y retourna, ce qui souleva de la part de ses collègues les réactions que l'on sait.

Or, le Sieur Mauguin ne bénéficiait pas d'une très bonne réputation, même s'il prétendait dans sa lettre au préfet : « *on ne peut pas contre moi ni contre ma famille vous en dire du mal, attendu que mon père et mon grand-père sont été maire au moins vingt-cinq à trente ans de la commune de Trénay, come où vous pouvez le voir, et toujours nommé par les habitants de cette commune* ». Le Juge de Marne concluait son rapport au préfet ainsi : tels sont les faits qui se sont passés à l'égard du Sieur Mauguin qui est un homme jouissant d'une mineure considération. J'ai été plusieurs fois, comme juge de Paix, obligé d'interposer mon autorité dans son ménage où se passaient des scènes de violence dont sa femme était victime ; et si je me suis mêlé de cette affaire, ce n'est pas par égard pour Mauguin, qui ne le mérite à aucun titre mais pour le père et la mère de sa femme que je tiens en haute estime.

Pour en terminer avec l'évocation de la personnalité particulière de Mauguin, disons encore qu'il causa des tracas aux maires successifs, au sujet de son terrain, jusqu'en 1873. Il avait finalement vendu ce terrain à la commune le 27 avril 1870 pour le prix de sept cents francs. Mais ledit terrain était grevé d'une hypothèque, dont malgré réclamations du maire Monsieur de Marne, il n'avait pas fourni de mainlevée. Le paiement avait donc tardé. Mauguin écrivit au préfet, en janvier 1873, réclamant que des intérêts de retard lui soient servis. Pressé par son supérieur administratif, le maire Monsieur Michoux, reconnaissant que la municipalité avait également fait preuve de négligence en ne mettant pas plus tôt Mauguin en demeure de fournir les pièces réclamées et qu'il n'y avait aucun intérêt pour la commune à soutenir un procès dont l'issue pourrait lui être contraire, fait voter une somme de cent francs au titre d'intérêts de retard... et solde de tous comptes !

Cette longue parenthèse pour illustrer que l'on avait une haute idée de l'honneur de l'élu, avec ce que cela doit présenter comme devoirs de sa part. Un sentiment bien obsolète, de nos jours, eu égard aux "affaires" qui émaillent la vie politique actuelle.

Entre temps, Monsieur le Curé Peyron a abandonné ses fonctions d'enseignant. En janvier 1865, il a laissé la charge à un véritable instituteur, Monsieur Rasse. Ce dernier, sa femme et son enfant sont logés provisoirement dans la partie du bâtiment acheté dix ans plus tôt et devant être la Maison Commune. En attendant la construction de l'école, il y reçoit les élèves des deux sexes. Des cours pour adultes y sont également organisés, pour lesquels Monsieur Rasse touche une indemnité de vingt francs. De plus ce local est exigu et humide ; étant occupé en permanence, les réunions du conseil se font chez le maire Monsieur Buffenoir. Il devient donc extrêmement urgent de construire la fameuse Maison d'École... Mais comment faire quand on n'a pas le premier sou ?...

Et ne voilà-t-il pas, qu'en 1867, l'Administration voudrait qu'il soit envisagé de construire aussi une mairie et que la salle d'étude prévue au plan soit agrandie afin de séparer les sexes... Le Conseil oppose un refus catégorique pour une nouvelle mairie, attendu qu'il a déjà acheté un bâtiment à cette destination. Quant à l'agrandissement de la salle de classe, son opposition est moins nette... On espère toujours des subventions... Mais on fait remarquer que des modifications au plan initial augmenteraient la dépense de construction d'au moins trois mille francs, ce qui porterait le coût total à dix-sept mille francs environ. On joue du violon à l'adresse du préfet, se conformant à ses sages conseils, espérant de lui un puissant concours eu égard à la pauvreté excessive de la commune mais aussi à son bon vouloir. Ces jolies formules du 24 mars 1867 n'ont pas dû émouvoir le préfet qui, par une circulaire du 3 août, sous couvert de l'Instruction Publique, insiste sur la séparation des sexes à l'école. La réponse du Conseil se fait alors moins pateline. On lui rappelle qu'on est obligé de loger l'instituteur qu'on a envoyé (on emploie même le terme imposé en séance du 6 février 1870, ce qui permet de déduire que l'on se serait fort bien satisfait des cours du curé pendant quelque temps encore...), que l'on est toujours en attente de la solution pour régler le problème de la Maison d'École, que, pour l'heure, c'est la première préoccupation du Conseil. Quand cette opération sera faite, il sera temps de s'occuper ensuite du dédoublement de l'école, faisant remarquer le petit nombre d'enfants qui la fréquente (quatre garçons et cinq filles pour le moment) et qu'en outre, l'écart de quatre-vingt-douze habitants qu'il y a entre le chiffre fixé par la loi et celui fourni par le dernier recensement est trop minime pour qu'on puisse, pour une dizaine de filles, imposer à une commune une dépense aussi exagérée. Par contre, on est d'avis de confier à Madame Rasse le droit d'enseigner aux jeunes filles les travaux d'aiguille et l'on fixe à cent francs sa rémunération annuelle. On vote également vingt francs au couple pour indemnité de chauffage et d'éclairage, plus vingt francs d'indemnité pour les cours d'adultes, tout en regrettant de ne pouvoir faire plus.

Sourd aux observations du Conseil, par lettre du 19 octobre 1868, le préfet réitère les demandes de modifications au plan de la construction prévue. Le Conseil appuyé par les Plus Forts Imposés, répond, lors de sa réunion du 12 avril 1869 dans les mêmes termes qu'en 1867 en ce qui concerne une autre mairie. Pour ce qui regarde l'école, il demande l'autorisation d'emprunter sur quinze ans, dix mille francs auprès de la Caisse des Dépôts et une subvention

de cinq mille francs. Il vote également la somme de trois cents francs pour l'installation du mobilier personnel de l'instituteur et une autre somme de sept cent trente-huit francs quatre-vingt-un selon estimation des terrains pris à Messieurs Michoux et Mauguin, nécessaires à la construction et à l'établissement d'un jardin pour l'instituteur, (Monsieur Michoux ayant agréé les offres de la commune, Monsieur Mauguin devant être exproprié pour cause d'utilité publique).

En février 1870, le maire Monsieur de Marne souligne que l'interminable affaire de la maison d'école n'est toujours pas terminée. Un autre petit tracas s'y ajoute : à l'arrivée de Monsieur Rasse, le maire de l'époque lui avait donné un terrain pour y cultiver un jardin, Monsieur Buffenoir n'étant plus maire, il veut récupérer son terrain...

D'après les procès-verbaux du Conseil, on peut penser que l'école fut mise en service aux alentours de cette année 1870, (à laquelle une nouvelle mairie a tout de même été ajoutée). Qu'est ce qui nous amène à cette supposition ?... D'abord une première lettre du préfet en date du 1er mars 1870, informant le maire qu'il accorde, sur les fonds préfectoraux 1869, un secours de cinq cents francs pour aider dans la dépense de la maison d'école et une seconde lettre datée du 8 septembre 1870, annonçant un autre secours de cent francs pour même but que le précédent, le mandatement devant avoir lieu aussitôt que le maire au, envoyé un certificat constatant la situation de travaux. Ensuite le 3 mai 1871 Monsieur Jean Michoux signe avec la municipalité une convention par laquelle il concède à perpétuité à la commune le droit d'égout du mur de clôture de l'école sur son terrain contigu à condition que, par réciprocité, la commune lui accordera le droit d'appuyer des treilles et arbres d'espalier le long du dit mur, sans toutefois, pouvoir y faire des dégradations ni détériorations. Ce Monsieur Michoux, père de Gabriel Michou conseiller, puis maire de Tresnay, devait habiter la maison située face à l'église.

Dans une lettre du 11 septembre 1872, le préfet presse la municipalité à profiter des avantages offerts par l'État et le Département aux communes qui sont encore démunies d'école de filles. Ce à quoi le conseil de Tresnay répond qu'il vient de construire tout récemment une maison d'école mixte que le personnel des enfants de la commune ne peut remplir et que faire construire un nouvel établissement pour une douzaine de petites filles serait bien au-dessus des ressources de la commune. Le couple Rasse quitte l'école en 1874, remplacé par Monsieur Berrier, quarante-trois ans.

Mais dans les sphères gouvernementales on tient à créer partout des écoles de filles et l'on ressort périodiquement la loi du 10 avril 1867 qui le prévoit. Aussi en 1882, une nouvelle circulaire préfectorale rappelle à l'ordre les communes non encore pourvues. D'autant que la tolérance d'une école mixte accordée par le Conseil Départemental conformément à l'article 15 de la loi du 15 mars 1850, vient d'être retirée par le même Conseil, lors de sa séance du 31 octobre 1882.

Tresnay doit donc absolument se mettre en règle avec la loi. Que faire sans argent ?... Sur proposition d'un conseiller, la solution est trouvée : le local actuel est bien assez grand pour recevoir tous les enfants, mais il faut deux écoles ?... Soit ! Il n'est que de procéder par la voie la plus économique, à savoir : partager le local existant en deux salles par un galandage, et qu'alors la femme de l'instituteur tiendra l'école de filles jusqu'au remboursement de l'emprunt existant. Cette solution était d'ailleurs déjà adoptée par d'autres communes.

Deux ans plus tard, les élèves étant plus nombreux, cette solution ne convient plus et l'on doit bien se conformer à la loi. Une modification des locaux existants est envisagée et l'on demande à Monsieur Legrand, agent voyer en chef de l'arrondissement de Nevers, d'en établir les plans et devis. Ceux-ci sont étudiés en séance du 15 août 1886. Les plans prévoient l'agrandissement des locaux au Nord de ceux existants. La dépense totale est estimée à sept mille cinq cents francs. Au mois d'avril suivant, le financement est trouvé et l'on demande à la préfecture de privilégier un entrepreneur de Tresnay. C'est Martin Trompat, entrepreneur à Château sur Allier qui, consentant un rabais de mille cent soixante-quatorze francs soixante et un, remporte l'adjudication à cinq mille sept cent trente-quatre francs quatre-vingt-sept.

Les travaux sont définitivement reçus et réglés en juillet 1888, leur coût s'élevant à cinq mille sept cent sept francs vingt-trois grâce au rabais consenti par l'entrepreneur et à des économies réalisées dans la construction. Les mille sept cent quatre-vingt-douze francs soixante-dix-sept ainsi économisés, sont aussitôt employés à refaire les peintures, réparer les murs de clôtures, compléter le matériel et le mobilier scolaire. Monsieur Trompat construit aussi le préau et des lieux d'aisance. Mais on a vu trop grand, et lorsque les comptes sont faits, en février 1890, il manque trois cent deux francs trente-deux pour couvrir les dépenses. Un secours est alors à nouveau demandé, qui est accordé à hauteur de deux cents francs. Les cent deux francs trente-deux restants seront pris sur les fonds libres. Soixante-treize francs pour la fourniture et l'installation de la grille du parterre devant les écoles seront également réglés.

Le magistère de cette époque est Monsieur Comby, il a donc assisté à la construction de la fameuse école de filles. Sa santé, semble-t-il, n'est pas très bonne. Il informe le maire que, pour grave raison de santé, il lui est impossible d'assurer un cours d'adultes durant l'hiver 1888-1889.

En 1901, construction des urinoirs et cabinets (ceux-ci donnant sur la Vieille Rue), tels que nous les connaissions après la dernière guerre.

En 1902, l'entrepreneur Dupont, réalise la clôture de la cour et construit des cabinets d'aisance. L'instituteur est Monsieur Alexandre Morignot, réputé très sévère.

En 1912, il cède la place à Monsieur Joseph Breton, nommé par arrêté préfectoral du 27 juillet et installé instituteur le 28 septembre ainsi que son épouse, née Anne Prunier, comme institutrice en remplacement de Madame Morignot née Laudet.

En 1922, le couple Breton, lui aussi quitte Tresnay, remplacé par une institutrice, Madame Clémence Foucault née Genoux, également nommée secrétaire de mairie à compter du 1er octobre. C'est aussi l'année où l'école redevient mixte : on transporte le porte-manteau des filles dans l'école des garçons. À partir de cette époque, ce sera l'école que nous avons connue jusqu'en 1978. L'ancienne école des filles, desservie par un vaste couloir donnant sur la cour et sur le jardin (l'escalier de pierre y descendant existe encore), servira un temps, de réfectoire et de bibliothèque, séparés par une cloison de bois, avant de devenir la mairie actuelle.

En juin 1932, l'effectif des élèves prévu pour la rentrée suivante d'octobre s'élevant à quarante-trois, puis celui de l'année suivante, à quarante-six, il fut envisagé d'ouvrir une seconde classe. Le Conseil, considérant que, pour une école mixte, le nombre de quarante à quarante-trois élèves est trop élevé et dépasse même l'effectif moyen fixé par une récente circulaire ministérielle, demanda au Préfet et à l'Inspecteur d'Académie, la création d'une seconde classe mixte, le local nécessaire pour cela étant en bon état, ainsi que le logement de l'institutrice. La demande fut réitérée en décembre 1933 mais n'eut pas de réponse favorable.



Les écoliers de Tresnay en 1944

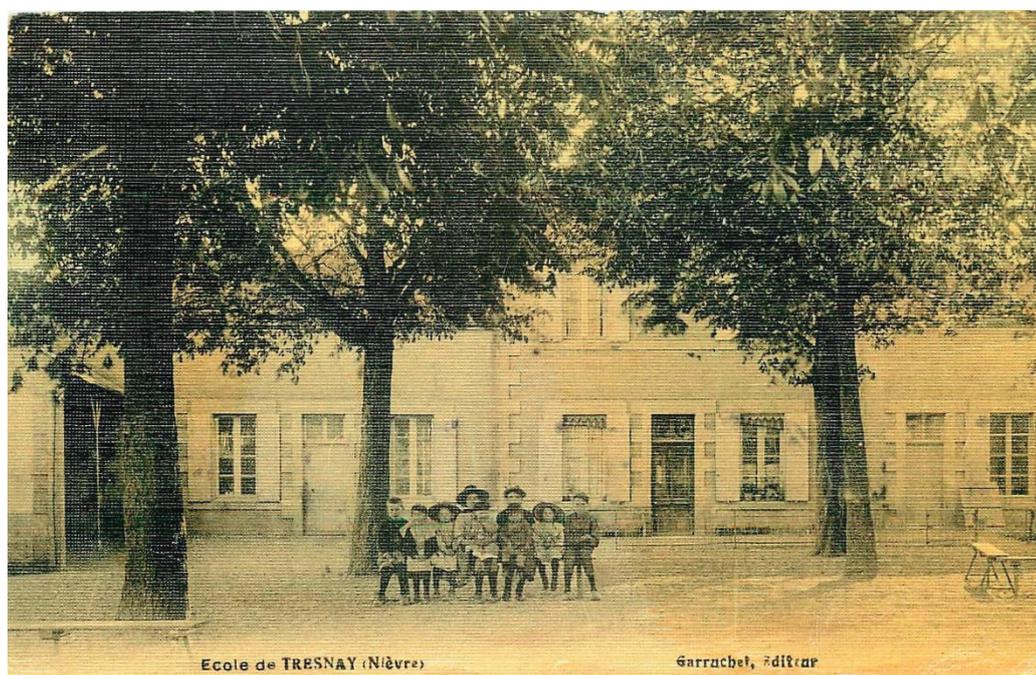
Quant à la mairie, elle avait finalement été acceptée et ajoutée au plan de Monsieur Demetz, au Sud, contiguë à la salle de classe. Monsieur Rasse fait des travaux d'arpentage. Pour vingt journées, on lui alloue deux cents francs en 1872. Il fait aussi fonction de secrétaire de mairie, son indemnité étant de quarante francs. En février 1873, constatant la prise d'importance de ce poste, cette indemnité est portée à quatre-vingts francs. Enfin, le couple Rasse se chargeant du chauffage de la mairie les jours de réunions, il perçoit une autre indemnité de six francs. Pour améliorer encore sa situation, Monsieur Rasse avait obtenu d'être titulaire du bureau de tabac. Aussi au début de 1874, lorsqu'il quitte la commune, se pose la question de savoir qui prendra sa suite à ce bureau.

L'ancienne Maison Commune, elle, sert à loger le Garde Champêtre. Ce dernier se plaint d'ailleurs du loyer, trouvant exagérés les trente francs qu'on lui réclame pour le petit logement qu'il occupe. Devant la justesse de sa remontrance, on lui accorde l'occupation gratuite du logement en question. Le bâtiment par trop vétuste, a été mis à bas en 1971, aérant ainsi celui de l'ancien presbytère qui, lui, fut restauré et loué comme maison d'habitation.

La mairie de 1870, pièce exiguë et vétuste, ne répondait plus aux besoins nécessitant des locaux plus fonctionnels. L'ancienne école de filles de 1888 offrait un espace répondant à ces nouvelles exigences. Les transformations ont été effectuées, donnant une salle commune, un bureau privé pour le maire et des sanitaires. L'inauguration de cette nouvelle mairie eut lieu le 14 juillet 1985, en présence du Conseil au complet sous la présidence du maire Monsieur Hubert Gozard, du député de la circonscription Monsieur Tesseire, du conseiller général du canton Monsieur Hubert Gontard, des maires des communes voisines et de nombreux Tresnaisiens.

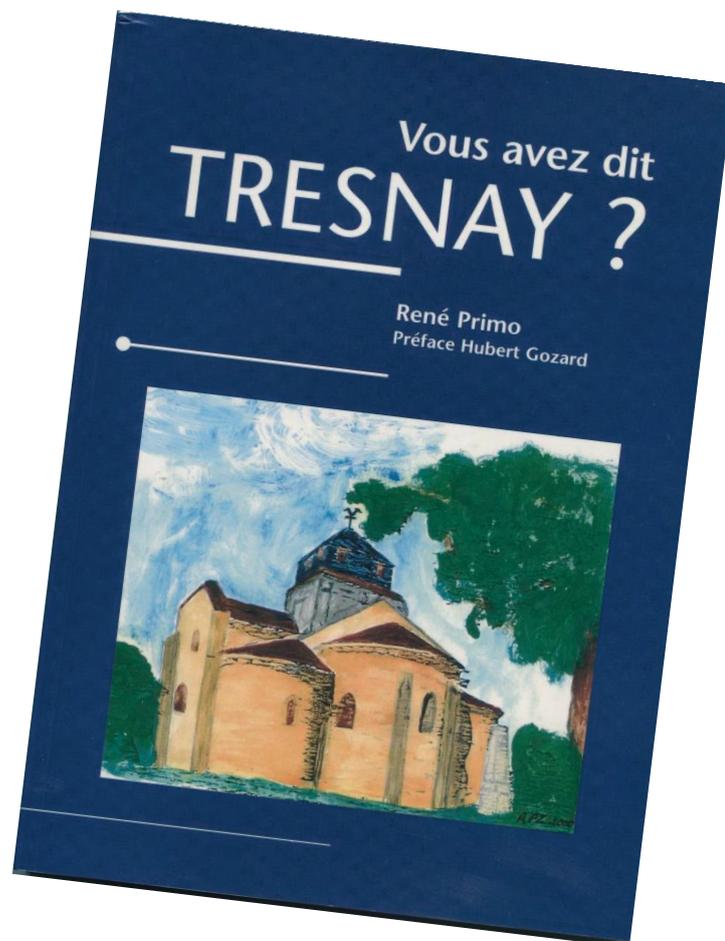
Le sort de l'école, on l'a vu, a été scellé en 1978. Dans ses locaux a pris place le Foyer Rural, structure créée pour maintenir une animation dans le pays. Il est agrandi en 1986 de l'ancienne mairie. En 1997, le rez-de-chaussée de ce qui était l'appartement de l'instituteur, lui est ajouté lors de travaux importants, faisant de ce lieu qui a donné tant de soucis à nos prédécesseurs, un ensemble répondant aux normes de sécurité en vigueur, capable de recevoir : réunions, petits spectacles, repas amicaux... Le préau est clos en 1999 pour servir de remise à la disposition de Foyer Rural.

Voici donc évoqué, un exemple de difficultés que peut rencontrer une petite commune rurale pour se mettre en conformité avec les directives édictées par le pouvoir central (souvent bien éloignées des possibilités et des soucis locaux), pour se doter des infrastructures en découlant, pour assurer à ses concitoyens une vie plus conforme aux exigences du moment... Bien souvent, tout cela, sans grande ressources.





Le bâtiment de l'école aujourd'hui



Les herbiers pédagogiques

Philippe Joly



La confection d'herbier à des fins pédagogiques est développée dès le XVIII^e siècle par Jean Jacques Rousseau dans ses Lettres sur la Botanique à Madame Delessert. Précurseur, comme bien souvent, il écrit des leçons de botanique à celle qu'il appelle sa cousine afin qu'elle puisse instruire sa fille dans cette science. Il en profite pour donner des conseils pédagogiques : « *Avant de leur apprendre à nommer ce qu'ils voient, commençons par leur apprendre à le voir* » et « *Il s'agit donc d'apprendre à préparer, dessécher, et conserver des plantes ou échantillons de plantes de manière à le rendre faciles à reconnaître et à déterminer* » ; une belle définition de l'herbier pédagogique...

Dès la loi Guizot du 28 juin 1833, apparaissent modestement dans les programmes les "notions des sciences physique et naturelles applicables aux usages de la vie". La connaissance des végétaux était appréhendée du point de vue utilitaire, des divers usages ordinaires de la vie. Le ministre Gustave Rouland rappelait en 1857 que les études primaires sont faites pour les futurs ouvriers et paysans « *qui sortiront de l'école pour manier la bêche ou le rabot* ». Ainsi à travers la connaissance des végétaux, les instituteurs ne devaient négliger aucune occasion de développer chez leurs élèves le goût des travaux agricoles.

Dans la seconde moitié du XIX^e s, la « méthode intuitive » dont l'expression même était la « leçon de choses » enseignait les faits techniques les plus élémentaires en allant du simple au complexe, tout en développant l'esprit d'observation et la mémoire des yeux. L'étude des plantes et leur classification étaient des sujets évidents pour ces leçons de choses qui se voulaient adaptées à l'intelligence et aux facultés d'observation des enfants.

Un peu plus affranchi des fins utilitaires de l'enseignement des sciences, le programme de 1882 annexé à l'arrêté réglant l'organisation pédagogique et le plan d'étude des écoles primaires introduisait les « éléments usuels des sciences physiques et naturelles » dans les matières obligatoires. Il mentionnait clairement la leçon de choses fondée sur l'observation et préconisait d'encourager les élèves à faire des petites collections, notamment au cours des promenades scolaires. Concernant les végétaux, il était recommandé d'étudier les parties essentielles de la plante, les principaux groupes et l'herborisation. Ce mot écrit en toute lettre ouvrait donc largement la porte à la confection d'herbiers liés à la mise en place de « musée scolaire » qui était fortement encouragée.

Les promenades scolaires et les leçons de choses vont donc se développer à la fin du XIX^e et au début du XX^e s. Elles sont réaffirmées dans l'arrêté du 23 février 1923 modifiant les programmes des écoles primaires élémentaire. Pour la section préparatoire et élémentaire (6-9 ans) la leçon de choses se fait en classe et en promenade. Pour le cours moyen (9-11 ans) on enseignera les notions sur les grandes divisions du règne végétal à l'aide d'une plante prise comme type dans chaque cas. Ces notions seront complétées au cours supérieur (11-13 ans) ; toujours au moyen de « classe promenade ».

Ces sorties étaient un moyen pédagogique très important pour observer les plantes. Et à l'occasion, cela permettait de constituer des herbiers que l'on présentait dans les expositions scolaires.

Il s'agissait ainsi de recourir au substitut des images lorsque les « choses » venaient à manquer. L'herbier permettait opportunément d'offrir un support sensible pour l'observation des plantes à tout moment de l'année.

Pour développer de réelles connaissances botaniques, l'herbier, confectionné par les élèves ou le maître était devenu un outil pédagogique très pertinent permettant de bien observer les plantes et de les conserver longtemps. Il développait le sens de l'observation fine, mais aussi l'esprit d'analyse et la catégorisation par une démarche de classification fondée sur des critères

précis. Les domaines du « travail manuel » et du dessin pouvaient aussi s'y raccrocher avec bonheur.

La pratique des herbiers se développe dès la parution des lois scolaires de la III^{ème} république, et dans une circulaire du 17 mars 1884 relative à une note préparée par la faculté des sciences donnant des indications sommaires sur la récolte, la préparation et la dessiccation des plantes pour herbier, le recteur C. CHAPPUIS écrit l'instruction suivante :

« Les écoles normales, un grand nombre d'écoles primaires réunissent des plantes, forment des herbiers ; mais le bon vouloir des maîtres est souvent arrêté par l'impossibilité où ils sont de déterminer les plantes, leur action limitée par la difficulté de faire des échanges. Ne pourrions-nous y pourvoir ? Ne suffirait-il pas de nous entendre, de nous associer ? Si nous sortions de notre isolement, si nous nous mettions à penser et à agir ensemble, il se trouverait que nous savons beaucoup et que nous pouvons beaucoup. Je vous prie de vouloir bien faire publier dans le Bulletin de l'instruction primaire de votre département la note ci-jointe préparée par la Faculté des sciences et adresser un appel à M. le directeur, à Mme la directrice, aux maîtres et aux maîtresses des écoles normales, à MM. les instituteurs et Mmes les institutrices. Mettons à profit le bon vouloir, de M. le professeur de botanique de la Faculté qui veut bien se charger de la détermination des plantes, à la seule condition de conserver un exemplaire des plantes qui manquent à l'herbier de la Faculté. Quant à l'échange des doubles, il se fera par les soins de la Faculté ou de l'école normale. Vous jugerez peut-être que le meilleur serait de centraliser les envois à l'école normale et d'y organiser un centre d'échanges pour toutes les écoles du département. »

Sa circulaire est suivie d'indications sommaires sur la récolte, la préparation et la dessiccation des plantes pour herbier à l'usage des écoles :

« I. Récolte :

Il est indispensable pour les excursions botaniques d'avoir une boîte à herboriser pour le transport des plantes, ainsi qu'un outil pour les arracher.

Tous les organes d'un végétal sont nécessaires pour une bonne détermination, les espèces herbacées, de moyenne ou de petite taille, devront être entières, c'est-à-dire avoir leurs racines, feuilles, fleurs et fruits ; les bulbes, oignons, tubercules, seront soigneusement arrachés et on les laissera fixés à la plante. Si l'échantillon ne porte pas simultanément des fleurs et des fruits, on le récolte d'abord en fleurs et plus tard en fruits. Quant aux grandes espèces ligneuses, on en détachera des rameaux en fleurs et en fruits.

Les échantillons doivent être récoltés autant que possible par un temps sec ; ils ne doivent jamais être lavés, excepté les racines, quand cela est nécessaire. Autrement ils noircissent en séchant. Cependant, par les grandes chaleurs, on est obligé de mettre dans la boîte à herboriser, durant l'excursion, une éponge imbibée d'eau. Cette eau, en se vaporisant, empêche les plantes de s'échauffer et de s'altérer.

II. Dessiccation :

La mise en dessiccation doit commencer le plus tôt possible, c'est-à-dire le jour même ou le lendemain de la récolte. A cet effet, il est nécessaire d'avoir une certaine quantité de papier gris buvard ou non collé, d'environ 40 à 50 centimètres de longueur, sur 25 à 30 centimètres de largeur ; c'est le format ordinaire des herbiers. On le répartit en cahiers de 4 ou 5 feuilles, appelé matelas, et on conserve, en outre, des feuilles simples pour y mettre les échantillons. Chaque échantillon, - plusieurs s'ils sont petits, mais de la même espèce, - doit être mis dans une feuille simple. Il est utile de bien étaler au moins quelques feuilles de la plante, afin de pouvoir plus tard examiner facilement les deux faces. Les échantillons plus longs que le papier peuvent être pliés une ou plusieurs fois de manière à ne pas déborder le papier. Il est bon d'étiqueter en ce moment l'échantillon. On trouvera plus loin un modèle d'étiquette.

Les échantillons ainsi apprêtés seront empilés les uns sur les autres, en ayant soin de mettre entre chacun d'eux un matelas. On formera de la sorte un paquet plus ou moins volumineux que l'on mettra ensuite sous presse. La pression ne doit pas être trop considérable,

un poids de 15 à 20 kilogrammes suffit. Le moyen le plus simple consiste à placer le paquet entre deux planches ayant les dimensions du papier, et à mettre des poids par-dessus. On peut encore exercer une pression au moyen de cordes ou de courroies en cuir. Il est utile d'avoir quelques châssis en bois à claire-voie que l'on dissémine dans le paquet, de manière à y faire circuler l'air, ce qui hâte la dessiccation.

Tous les jours ou tous les deux jours au moins, les matelas qui s'imbibent de l'eau contenue dans les plantes, doivent être enlevés et remplacés par des matelas secs ; il est inutile de changer les feuilles renfermant les échantillons. Lorsqu'on change les matelas, on étale pendant quelques instants, mais à l'ombre, les feuilles renfermant les échantillons, pour leur faire prendre l'air et sécher le papier. On empile de nouveau et on remet sous presse. Cette opération doit être continuée jusqu'à dessiccation complète des plantes, après quoi l'échantillon est mis, avec son étiquette, dans du papier collé de même format que le papier à dessécher.

III. Détermination :

Les espèces récoltées en plusieurs exemplaires, une fois bien sèches, M. l'instituteur en gardera une, et enverra les autres, portant chacune son étiquette conforme au modèle ci-joint, au chef-lieu de l'arrondissement d'inspection, où elles seront déposées, soit chez l'instituteur communal, soit chez l'inspecteur primaire. Par l'intermédiaire de ce dernier fonctionnaire, que son service appelle de temps à autre au chef-lieu du département, elles parviendront à M. l'inspecteur d'académie, qui les transmettra à M. le Recteur. Après leur détermination au laboratoire de botanique de la Faculté des sciences de Dijon, leurs noms seront envoyés à la personne qui les aura récoltées.

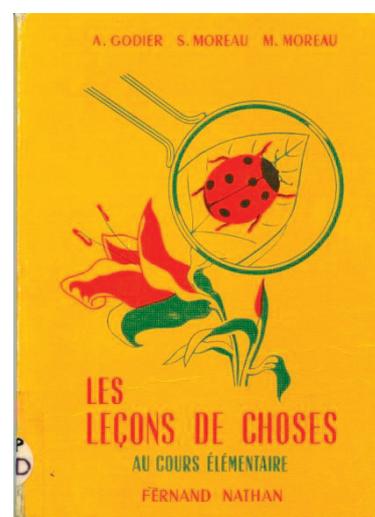
IV Modèle d'étiquette :

N° d'ordre. Herbar de (nom) ; à (domicile),
Nom vulgaire (indiquer le nom sous lequel la plante est connue dans la localité) ;
Nom scientifique (ne pas s'en préoccuper, si on ne le connaît pas) ;
Localité (nom de la commune sur le territoire de laquelle la plante a été trouvée et lieu-dit) ;
Habitat (plaine ; montagne ; rocher ; bois ; haute futaie ou taillis ; champs cultivés ; moissons ; prés ; pelouses ; bords des chemins ; étangs ; rivières ; fossés ; etc.) ;
Nature du terrain : (calcaire, argileux, marneux, tourbeux, etc.) ;
Date de la récolte : (jour, mois et an).

En 1911, Ferdinand Buisson, dans l'article « sciences naturelles » de son célèbre dictionnaire, estime qu'on doit donner à la botanique descriptive qui s'occupe de reconnaître et de classer les nombreuses variétés végétales qui peuplent et embellissent la surface de notre globe, une importance plus grande qu'à la biologie végétale. Il est convaincu que la description et le classement des plantes ont, dans la généralité des cas, une grande portée éducative.

« Il faut, que l'enseignement soit concret. Or, rien ne peut être plus concret que l'étude d'une plante que l'on voit, que l'on touche, que l'on sent, et que l'on peut conserver des années en la desséchant entre les pages d'un vieux registre hors d'usage. (...) Procédant ainsi par comparaison, dénonçant les analogies et les différences, on montre à l'enfant comment il faut comparer et classer. L'ordre apparaît dans son esprit où il n'y avait que désordre et confusion. Il est désormais en possession d'une méthode. C'est un pli qu'on a donné à son cerveau et qui ne s'effacera jamais ».

Dans cette optique, la leçon de choses sera longtemps la démarche pédagogique privilégiée par les instituteurs.



● **Herbier de Nicolas MARTIN (Musée Nivernais de l'Éducation) :**



Nicolas Martin est né le 24 avril 1849 à Oisy où il fait ses études primaires à l'école communale avant d'entrer au collège de Clamecy. Elève-maître départemental en 1866, il devient maître d'études au collège de Cosne le 4 octobre 1869 après avoir obtenu son brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Il est nommé ensuite Instituteur-adjoint à l'école annexe à l'école normale de Varzy en 1870 et enfin maître adjoint à l'école normale de Varzy le 20 octobre 1875. Pourvu d'un certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel et d'un diplôme de maître de gymnastique il était en mesure d'enseigner les exercices militaires, le dessin et le chant, mais aussi l'écriture, l'histoire et la géographie.¹

Son herbier est composé de 30 cahiers comprenant 462 planches de 19,5 x 30 cm. De sa belle écriture à la plume, Nicolas Martin ne mentionne jamais la provenance de chacune des plantes, ni la date de récolte, mais donne quelquefois des indications sur un usage médicinal ou un danger de toxicité. Cet herbier a certainement été utilisé à des fins de formation des normaliens.

Le détail des cahiers est le suivant :

- N° 1 - 21 planches : *Renonculacées*.
- N° 2 - 10 planches : *Berbéridées, Nymphéacées, Papavéracées, Fumariacées*.
- N° 3 - 22 planches : *Crucifères*.
- N° 4 - 12 planches : *Cistinées, Violacées, Droséracées, Polygalées, Résédacées*.
- N° 5 - 20 planches : *Caryophyllées, Linées, Malvacées, Liliacées*.
- N° 6 - 21 planches : *Hypéricinées, Hippocastanées, Vinifères, Géraniées, Acérinées, Balsaminées, Oxalidées, Rutacées, Célastracées, Cucurbitacées, Onagrariées*.
- N° 7 - 40 planches : *Légumineuses*.
- N° 8 - 21 planches : *Rosacées*.
- N° 9 - 10 planches : *Granatées, Jasminées, Amarantacées, Myrtacées, Ficoïdées*.
- N° 10 - 10 planches : *Paronychiées, Crassulacées, Saxifragées, Ambrosiacées, Campanulacées, Portulacacées*.
- N° 11 - 10 planches : *Ombellifères*.
- N° 12 - 18 planches : *Grossulariées, Rhamnées, Caprifoliacée, Rubiacées, Valérianée*.
- N° 13 - 10 planches : *Tropéolées, Verbénacée, Pyrolacées, Lythariées, Dipsacées, Térébinthacées, Ericinées*.
- N° 14 - (2 cahiers)
- 1^{er} Cahier - 19 planches : *Composées*.
- 2^{ème} cahier - 15 planches : *Composées*.
- N° 15 - 10 planches : *Convolvulacées, Orobanchées, Loranthacées, Globulariées, Aristolochiées, Aroïdées, Plumbaginées*.
- N° 16 - 8 planches : *Apocynées, Gentianées, Hydrophyllacées, Acanthacées, Atriplicées*.



¹ Archives départementales de la Nièvre 1T533/2

- N° 17 - 19 planches : *Borraginées, Asparaginées, Polygonacées.*
 N° 18 - 17 planches : *Solanées, Urticées.*
 N° 19 - 26 planches : *Labiées.*
 N° 20 - 23 planches : *Orchidées, Personées, Primulacées.*
 N° 21 - 9 planches : *Hespéridées, Plantaginées, Dryadées, Utriculariées, Euphorbiacées.*
 N° 22 - 18 planches : *Amentacées, Conifères.*
 N° 23 - 15 planches : *Liliacées, Bignoniacées, Iridées, Narcissées, Colchicacées, Commélinées, Laurinées.*
 N° 24 - 8 planches : *Joncées, Cypéracée, Equisétacées.*
 N° 25 - 10 planches : *Alismacée, Potamées, Typhacées, Plantes marines.*
 N° 26 - 18 planches : *Graminées.*
 N° 27 - 12 planches : *Fougères.*
 N° 28 - 6 planches : *Mousses.*
 N° 29 - 4 planches : *Lichens.*

● **Herbier de Jean PROSPERE :**

Le musée Nivernais de l'Education possède aussi un petit herbier réalisé par Jean Prospère, un instituteur né le 10 avril 1897 à Imphy. Il entre en fonction le 10 avril 1915 mais se trouve mobilisé de 1916 à 1919. Son premier poste est à Fourchambault (détaché), puis en 1922 à Luzu. En 1926 il enseigne à Fléty puis à Varennes lès Nevers de 1932 à 1952.

Jean Prospère a soigneusement noté sur des étiquettes imprimées (collection J. PROSPERE) le lieu précis et la date de chacune de ses récoltes entre 1913 et 1915, certainement pendant son séjour à l'Ecole Normale. Il réalise ainsi 77 planches 15,5 x 24 cm.

La plupart des plantes ont été récoltées autour de Varzy (Chiry, Mont Châtelet, bois de Bordaux, Bois de la Chapelle St Lazare, Les Grisenons, Route de Clamecy, Route de Villiers le Sec, Champ vers l'école normale). Quelques-unes proviennent d'Imphy (Bord de Loire, Beuche) où habitaient ses parents.



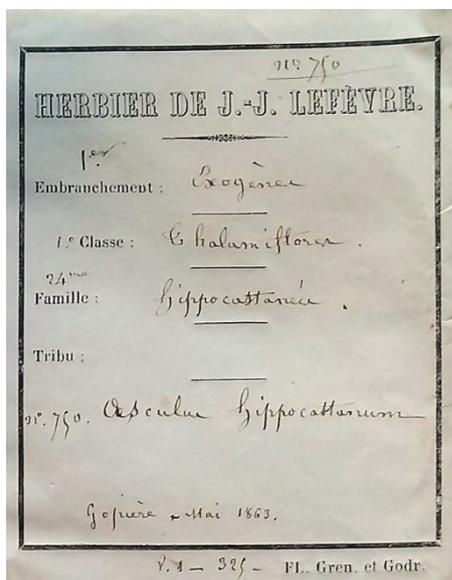
Son herbier de Normalien est composé ainsi :

- Livret 1 : Euphorbiacées, Rubiacées : 4 planches
 Livret 2 Famille des Papilionacées : Labiées, Primulacées : 6 planches.
 Livret 4 Famille des Primulacées 2 planches
 Livret 5 famille des labiées 7 planches
 Non classées : 43 planches : Apocynées, Campanulacées, Caprifoliacées, Caryophyllées, Cornées, Composées, Crassulacées, Crucifères, Euphorbiacées, Géraniées, Hypéricinées, Labiées, Lamiacées, Lichens, Liliacées, Malvacées, Orobanchées, Oléinées, Plombaginées, Polygalées, Résédacées, Rosacées, Scrofularinées, Violariées
 Non identifiées : 8 planches.

Il s'agit donc d'un herbier comprenant uniquement des plantes de la Nièvre qui a pu être utilisé à des fins pédagogiques.

● **Herbier de Jules Joseph LEFÈVRE (Médiathèque Jean Jaurès) :**

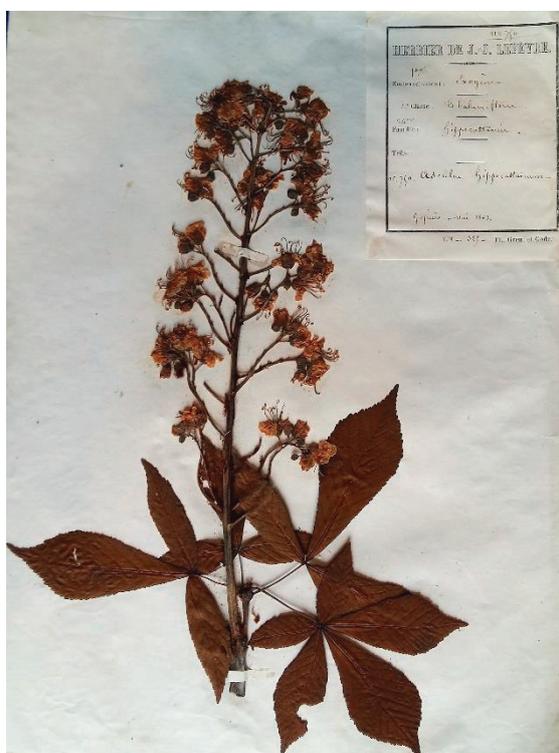
Jules Joseph Lefèvre entre en fonction en 1824. Principal du collège de Cosne sur Loire pendant 18 ans autour des années 1840, il est nommé inspecteur de l'arrondissement de Château-Chinon en 1852, et de l'arrondissement de Nevers de 1857 à 1862. Son herbier est composé de 233 planches classées dans 85 chemises.



Pour chaque planche, une étiquette normée estampillée « FL. Gren. et Godr » mentionne l'embranchement, la classe, la famille, tribu, date et lieu de récolte. Lefèvre indique aussi le tome et la page de l'ouvrage de Grenier et Godron décrivant la plante. La nomenclature de ce livre guide entièrement son classement.²

L'immense majorité des planches est datée des années 1862 à 1865. Les lieux de récolte sont pour la plupart situés autour de Cosne-sur-Loire (Gopière, Bois de St Père, Neuvy sur Loire, Myennes, Enclos d'Augeronne, quai ou levée de Loire, île de la Loire). Quelques échantillons proviennent du Cher voisin (Saint Symphorien, Sancerre, Boulleret, Châteauneuf, Chavanne, Sainte Gemme en sancerrois). Six plantes ont été cueillies par une certaine Mme Romillat aux Eaux-Bonnes en août 1869. Enfin, mentionnés à des dates plus lointaines antérieurement ou ultérieurement, certains échantillons proviennent de Luchon (1871) et de la Marne (Chalons sur Marne 1821-22, Somme-Bionne, 1827). On trouve encore cette fleur de coton rapportée d'Italie par Mme Marlot en octobre 1841.

Ces dates et ces lieux correspondent aux premières années de retraite de Lefèvre. Nous sommes donc en présence d'un herbier personnel alimenté par des sorties dans l'environnement local ou des dons d'amies. Cet herbier ne semble pas avoir été mis à disposition des écoles.



² *Flore de France, ou Description des plantes qui croissent naturellement en France et en Corse*, par Charles et D-A Godron, Baillièrre, Paris, 1848.

● L'Herbier d'Abel Maujean (lycée Raoul Follereau) :



Abel Maujean, né le 13 décembre 1849 à Varzy, entre à l'École Normale de cette ville en 1869. Il en sort major de sa promotion. Sa longue carrière l'emmènera à Châteauneuf-Val-de-Bargis (1872), Nevers (1875), Ville les Anlezy (1876), Guérigny (1881) Nevers école de Loire (1888) et enfin à l'école du Château de Nevers qu'il dirigea de 1899 jusqu'à sa retraite en 1914.³ Il enseignait le travail manuel et le dessin « à un point de vue tout à fait spécial » selon son inspecteur et ses élèves y réussissaient fort bien.

Les 10 tomes pour 1 500 échantillons de son herbier suivent les lieux de sa carrière à partir de Guérigny selon ses signatures (« Guérigny le 19 janvier 1886 », « Nevers, le 12 décembre 1893 « Abel Maujean, instituteur, Nevers, 1899 ».) Il est donc tout à fait possible qu'il leur ait montré ses planches soigneusement étiquetées.

« Une série de plantes datent des années 1871-1872 et proviennent pour certaines du jardin de l'école normale de Varzy, d'autres de dons de M. Roussillon (un professeur de l'école ?). Une deuxième série se situe dans les années 1880-1884 avec de très nombreux échantillons de Bordère (1825-1889), botaniste des Pyrénées, qui avait édité des livres



d'exsiccata⁴ appelés entre autres « Souvenirs des Pyrénées », terme que l'on retrouve sur les étiquettes de Maujean. On remarquera cependant que ces souvenirs de Bordère datent normalement de 1867, les suivants s'appelant simplement Flore des Pyrénées. Une troisième série concerne les années 1884-1886 avec des algues de la côte atlantique signées Georges Maire. Le tome n°0 est particulier. Titré « Physiologie végétale », c'est un lexique de morphologie, la définition des termes étant mise en parallèle avec des échantillons choisis pour illustrer le sujet.

Il ne s'agit pas d'un herbier de la Nièvre mais un certain nombre d'espèces y ont été récoltées par Maujean. Il a coché dans son index toutes les plantes existant dans le département même si l'échantillon provenait des Pyrénées. »⁵

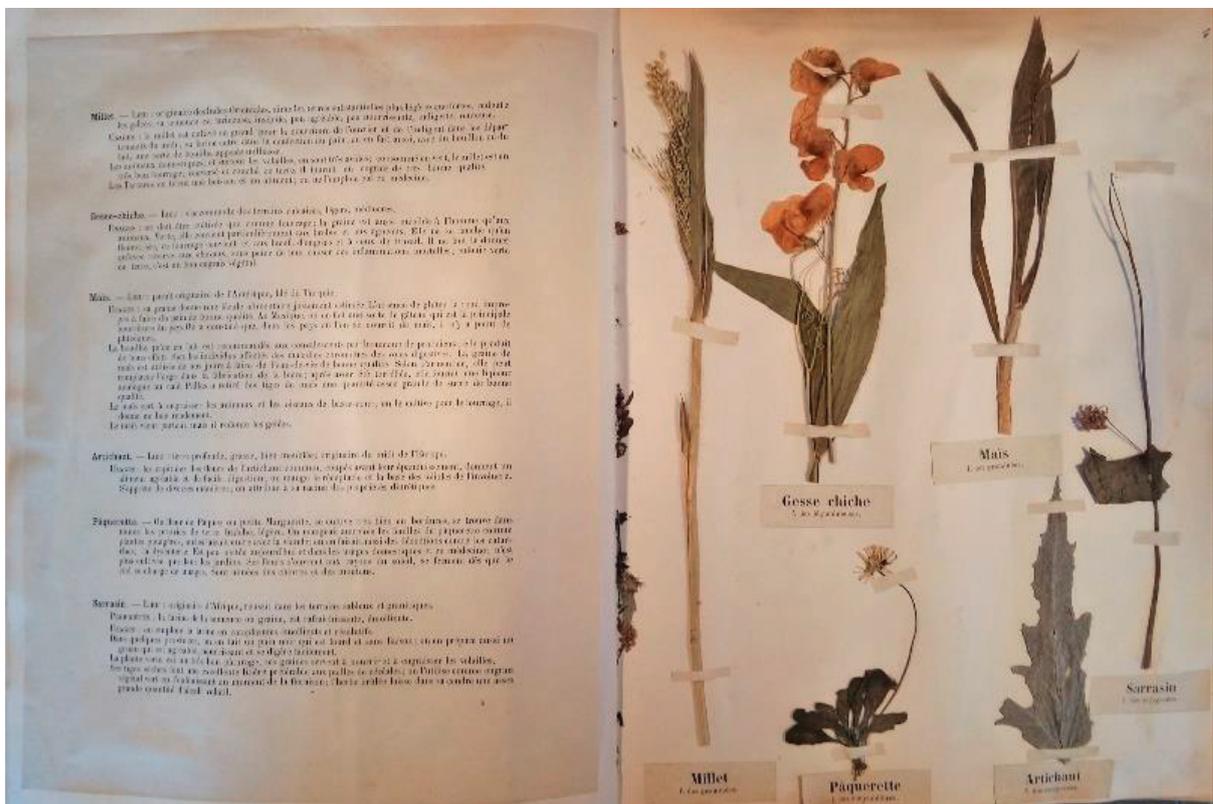
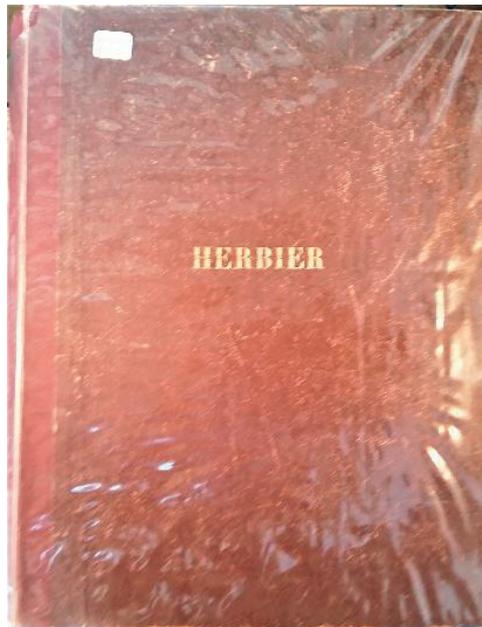
³ Archives départementales de la Nièvre 1 T 748

⁴ Spécimen desséché de plante conservé dans un herbier (ndlr).

⁵ Inventaire des herbiers de Bourgogne, David BEAUDOIN et Ludovic OLICARD, Muséum d'histoire naturelle d'Autun en collaboration avec le Jardin scientifique de Dijon et la délégation Bourgogne du Conservatoire botanique national du bassin parisien, avril - juin 2006.

● L'Herbier de l'école de Marzy

Un herbier de plantes agricoles, médicinales et industrielles qui contient 258 plantes sur 38 planches est conservé à l'école des Boutons d'Or de Marzy. Destiné aux écoles, il montre sur la page de gauche des explications imprimées détaillées sur les lieux de récolte, les usages, les propriétés et éventuellement les parties usitées de chaque plante qui se retrouve sur la page de droite soigneusement conservée et nommée sur une étiquette imprimée et collée. Une « table alphabétique des plantes contenues dans l'herbier » se trouve à la fin de l'ouvrage.



Le dessin au service de l'Education selon Louise Artus-Perrelet

Philippe Joly



Le musée Nivernais de l'Education possède un ensemble de 5 petites boîtes orange ou rouge contenant un matériel pédagogique très mystérieux composé de cartes montrant des lignes et de très nombreuses formes géométriques encastrables. Ces boîtes indiquent qu'il s'agit de « JEUX EDUCATIFS / L. ARTUS / Editeurs Villas Boas & C. / Rio de Janeiro – Brésil ».

Qui était L. Artus ? Quels étaient les objectifs de ses « jeux éducatifs ? Comment devait-on les utiliser ?

Louise Artus-Perrelet naquit le 18 mars 1867 à Valangin (Canton de Neuchâtel) et mourut le 25 avril 1946 à Genève. Elle fut peintre, sculptrice et enseignante de dessin en Suisse. Elève du professeur Barthélemy Menn aux écoles d'art de Genève, elle obtint le premier prix de dessin en 1888. Elle étudia ensuite les applications des beaux-arts à la didactique pestalozzienne. Elle était l'épouse du peintre Marc-Émile Artus, professeur et directeur de l'école des Beaux-Arts de Genève, considéré comme un des rénovateurs de la peinture en Suisse où il introduisit les principes de l'art moderne (plein air et paysage intimiste) selon l'influence française. Il

influença et forma plusieurs générations de peintres.

En 1912 Louise Artus Perrelet est engagée comme professeur de dessin à l'Institut Jean-Jacques Rousseau de Genève. Son expérience d'artiste et de professeur lui permet de systématiser une méthode d'enseignement du dessin ludique pour les élèves de l'école primaire. Pierre Bovet, directeur de l'Institut Jean Jacques Rousseau décrit Artus-Perrelet comme « une vraie artiste et un admirable connaisseur de l'âme enfantine ». Il relie les théories de Perrelet avec les idées pédagogiques de Pestalozzi, Herbart, Froebel, Montessori, Audemars, Lafendels (directrices de la « Maison des Petits ») et de Marie Pape-Carpantier, une des fondatrices de l'école maternelle Française.

Le dessin reste à l'ordre du jour. Après l'exposé de méthode fait par M. Portier, voici Mme Artus-Perrelet qui nous montre, à son tour, comment le dessin peut être mis à la portée de chacun et quel bienfait le sentiment de la logique pourra retirer de son étude. Mme Artus-Perrelet est une artiste et une apôtre. Ennemie de l'équivoque et de l'à peu près, elle veut que l'enseignement soit concrétisé le plus possible. Or le dessin est le moyen par excellence de faire comprendre logiquement les grandes lois de la nature. Pourquoi donc ne pas s'en servir ? pourquoi dédaigner ce merveilleux auxiliaire d'un enseignement rationnel. C'est un nouveau problème de l'éducation professionnelle des jeunes fonctionnaires que Mme Artus pose là ; que le Département de l'Instruction publique veuille bien nous permettre de le signaler à son attention bienveillante.

« La tribune de Genève », 16 avril 1913, page 5.
Colonne réservée à la Société pédagogique genevoise

Artus-Perrelet a été professeure à la « Maison des Petits », une sorte d'école d'application annexée à l'Institut Rousseau créée en 1913 dans le but d'étudier les pensées des enfants et de nouvelles méthodes d'enseignement. L'enseignement était axé sur la pédagogie fonctionnelle d'Edouard Claparède exploitant le besoin d'activité des élèves. Cette pédagogie s'adaptait aux besoins éducatifs des enfants et non l'inverse. A la maison des petits, les enfants jouissaient d'un environnement riche et stimulant où ils pouvaient s'exercer et s'éduquer en toute liberté. Pestalozzi, Herbart, Froebel attribuent aux formes simples une valeur d'éducation intellectuelle de premier ordre. Montessori fait aux *incastris* géométriques la place d'honneur dans son matériel d'auto éducation. Les directrices de la maison des petits Mlles Audemars et Lafendel utilisaient le jeu des surfaces.



Laissons la parole à Mme Artus Perrelet afin de comprendre les principes de sa méthode avant d'examiner plus avant son matériel didactique :

Mme Artus Perrelet lors d'une conférence
(Source: *Diario de Noticias*, October 24th, 1930, and June 4th, 1931
<http://www.academicstar.us/UploadFile/Picture/2017-6/2017611214842464.pdf>)

Le dessin mis au service de chacun.¹

Résumé de la causerie faite

par Mme L. Artus-Perrelet.

Le dessin était, dans les temps primitifs, un langage. Puis, abstraction faite du grand art, on l'apprécia surtout comme copie fidèle d'un objet, car il était le seul moyen de reproduction que l'on eût alors. Mais depuis la découverte de la photographie, la copie exacte et minutieuse perdit toute valeur, remplacée qu'elle était par les nouveaux procédés. Une crise est alors survenue, pendant laquelle le dessin était regardé dans les écoles comme une branche de deuxième ordre. Seul le dessin industriel, le dessin technique, conservait sa valeur d'autrefois. Mais un réveil s'est opéré ; l'enseignement du dessin tourne une page de son histoire. On a enfin compris toute son importance au point de vue de l'observation et du développement général ; on s'est rendu compte que pour instruire fortement l'enfant, il faut mettre en jeu toutes ses facultés, tous ses sens. Dès lors le dessin s'est trouvé indispensable et l'un des grands moteurs du développement intellectuel de l'élève. Il est un puissant moyen de synthétisation et il aide fortement à inculquer à l'enfant le sentiment de la logique. Le dessin devient alors un langage et retrouve ainsi son importance d'autrefois.

Il est de toute évidence que l'un des sens les plus importants, la vision, ne doit pas être négligé pour instruire l'enfant, car les mémoires visuelles sont nombreuses et il est reconnu que tout enfant se souviendra mieux de ce qu'il a entendu et vu. C'est le dessin schématique, rendu à sa plus simple expression, qu'il faut utiliser. Par quelques traits bien choisis et donnant la caractéristique de ce qu'il veut dire, le professeur illustre son cours et met en relief les parties importantes de son sujet.

Le dessin est un moyen de concrétiser les explications que le maître donne : il empêche les erreurs causées par l'équivoque. Un grand effort a déjà été fait de ce côté et les résultats en furent présentés aux délégués du Congrès de Dresde, au mois d'août de cette année. On a constaté cependant que les bases solides faisaient encore défaut : il s'agissait de mettre le dessin complètement au service du professeur, de lui donner une forme stricte s'adaptant à la pensée et pouvant ainsi faciliter son expression. De plus, on a reconnu son importance comme puissant auxiliaire de la méthode froebélienne en fournissant à l'élève un moyen de se pénétrer de tout ce qui l'entoure. Par le dessin bien compris l'enfant se fait une idée exacte des dimensions et des proportions qui ne sont généralement pour lui que des chiffres abstraits : on lui fera comprendre logiquement les lois de l'équilibre : on le persuadera de son manque d'observation élémentaire en lui faisant remarquer les erreurs qu'il commet dans certaines représentations absurdes d'objets qu'il a dessinés.

Mais ce ne sont là que quelques exemples ; le dessin embrasse un champ aussi grand que la parole et toutes les branches en ont besoin. On sait quels services il a rendu : dans maintes parties de l'enseignement ; il ne faut plus que le simplifier, l'assouplir et le généraliser.

Unaniment, l'assemblée approuve les idées formulées par Mme Artus.

M. le Dr *Claparède* et Mlle *Roget* voudraient voir le dessin employé par l'enfant dans toutes les branches de l'enseignement, comme cela se pratique actuellement en plusieurs pays.

Mme *Dunand* et Mlle *Métral* croient aussi que le dessin tel que le conçoit Mme Artus peut être d'un grand secours dans nombre de leçons. Il serait à désirer que le corps enseignant comprît mieux à l'avenir toute la valeur de ce puissant auxiliaire.

M. *Charvoz* dit que jusqu'ici, rien ne s'est opposé à l'idée de rendre l'enseignement plus clair et plus vivant à l'aide du dessin. Il n'y aurait qu'à généraliser ce qui se fait pour la géométrie ou les sciences naturelles, par exemple. Si l'on n'a pas accordé aux dessins des enfants toute l'importance qu'y attache Mme Artus, il ne faut voir là, sans doute, qu'une simple mesure d'ordre et de propreté.

M. *Baatar* remarque que le souci constant de notre distinguée conférencière est de développer chez l'enfant le sens de l'observation et l'esprit de logique. Le dessin doit donc être appelé à prendre place dans chacune des disciplines de l'éducation intellectuelle et il faut s'en réjouir.

Le bulletinier

¹ Bulletin de la Société pédagogique genevoise (1912), cahier 4 Le comité est composé comme suit : MM. Ed. Martin, président ; A. Charvoz, vice-président ; L. Durand, secrétaire du comité ; E. Paquin, secrétaire des assemblées générales ; J. Valentin, trésorier ; Mlle E. Willy, bulletinier ; Mlle M. Métraï, bibliothécaire.
<http://doi.org/10.5169/seals-243122>

POUR L'ÈRE NOUVELLE

REVUE INTERNATIONALE D'ÉDUCATION NOUVELLE

ORGANE DE LA LIGUE INTERNATIONALE POUR L'ÉDUCATION NOUVELLE
PARAISANT DIX FOIS PAR AN

Fondateur : Ad. FERRIÈRE

Docteur en Sociologie, Membre du Conseil
Directeur de la Ligue Internationale pour l'Éducation Nouvelle
COMITÉ DE RÉDACTION

M^{me} HAMAIDE
Directrice de l'École de l'Ermitage

D^r H. PIÉRON
Professeur au Collège de France

M. J. PIAGET
Directeur du Bureau International
d'Éducation à Genève

D^r H. WALLON
Professeur à la Sorbonne

Le Docteur DECROLY † 1871-1932

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

M^{me} E. FLAYOL

Directrice Honoraire d'École Normale

SOMMAIRE

Ad. FERRIÈRE. — *Ch. Becker.*

G. MARTENOT. — *Voies nouvelles pour présenter la musique à l'enfant.*

X. — *La Spontanéité dans l'Éducation du Comédien.* (D'après une étude
de Mme L. LARA et E. AUTANT).

M. A. CARROL. — *Le Dessin au service de l'Éducation.*

LINA DARCHE. — *Un témoignage : la libre activité à l'École maternelle.*

D^r WILHELM VIOLA. — *L'École d'art juvénile du professeur Cizek.*

M. L. CAZAMIAN. — *La Lecture Publique.*

Ad. F. — *Un Philosophe de l'Inde parle de la culture de la Personnalité.*

Communications.

Nouvelles diverses.

Livres.

"POUR L'ÈRE NOUVELLE" est la revue des pionniers de l'éducation

12^e Année.

JUILLET 1933

N^o 89

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

GRUPE FRANÇAIS D'ÉDUCATION NOUVELLE

41, rue Gay-Lussac — PARIS-V^e

(Tél. : Odéon 24-44)

Le Dessin au Service de l'Éducation

Tel le Français moyen, l'école primaire moyenne, sous l'oppression des programmes, regarde encore le dessin d'un œil bienveillant, mais distant, comme on entrebâillerait sa porte à un visiteur, aimable mais importun, en s'excusant sur son travail de ne pas le recevoir aujourd'hui. Il y a, il est vrai, des objections qui protestent : je pense à l'artiste-maître de Collioure, à certaines écoles de l'Yonne, aux œuvres étonnantes qu'a réunies plusieurs fois l'exposition des moins de quinze ans. Mais les exceptions, comme on sait... Le dessin est donc regardé encore par une foule de bons maîtres attentifs — à bon droit — à la grammaire, l'arithmétique et l'histoire, comme un art d'agrément qui s'enseigne pour reposer... Les éducateurs dits « nouveaux », au contraire, tendent à donner au dessin une place éminente. Nulle part cette tendance n'est plus nette qu'en Italie où il est devenu, du Nord au Midi, pour la moindre école de village, la discipline fondamentale. A tous les murs, le « Calendrier de la Montesa », plein des fleurs, des fruits ou des herbes de la saison et, dans les cahiers, des enluminures qui rappelleraient — n'était la gaucherie enfantine — les missels et les psautiers.

Ainsi est la discipline que propose Mme Artus-Perrelet. Celle-ci se plaint de la déchéance où le dessin est tombé et réclame qu'il soit à la fois remis à l'honneur et rénové ; et non point l'un sans l'autre, car une mécontente de l'éducation du dessin est pis encore qu'une totale défaillance. Rénover le dessin en l'imprégnant de sa vie

même, ou mieux encore, vivre, penser, être, d'une certaine façon, ce qu'on dessine, tel est le principe de la méthode et le mot d'ordre qui parcourt l'ouvrage. « J'ai voulu montrer que le dessin demande mieux qu'une observation distante, qu'il veut une communion intuitive, une pénétration intime pour retrouver toute sa force créatrice, faute de quoi il demeure une abstraction inerte et vide et devient dès lors non seulement inutile, mais nuisible par la routine et l'inintelligente satisfaction à laquelle il peut donner prétexte ». Ainsi s'exprime, en terminant, Mme Artus-Perrelet ; mais cette rénovation, comment la conçoit-elle ?

Elle remonte aux sources et s'interroge sur la nature même du dessin. Qu'est-ce, sinon un moyen d'expression, de l'expression corporelle et mentale, notre prolongement comme les gestes que nous faisons et la langue que nous parlons. L'enfant dessine de lui-même, comme il court, comme il construit. C'est une réaction immédiate qu'il ne suffit point de brimer. D'où la nécessité de replacer le dessin dans sa perspective exacte, en relation directe avec la vie. Ainsi donc, bannies les copies froides de modèles qui n'éveillent ni curiosité ni résonance affective, qu'elles s'appellent « buste d'Alexandre le Grand » ou « natures mortes » trop bien nommées... Seulement, si le dessin est un langage, il a aussi son alpha-

(1) « Le dessin au service de l'éducation », par Mme Artus-Perrelet. Éditions Delachaux et Niestlé, S. A. — Neuchâtel, Paris.

bet et, selon Mme Artus-Perrelet, il faut ne pas craindre d'apprendre celui-là plus que l'autre. En l'occurrence, c'est « point, droite, courbe, verticale, horizontale, oblique, etc. » qu'il s'appelle, et ces dénominations apparemment si abstraites pour les petits, excellent à leur insuffler un être. « Il faut que pendant un moment les enfants vivent la verticale, que tout leur corps participe à cette communion, que tous leurs mouvements, leurs yeux, leurs pensées soient dirigés dans ce sens » et, de fait, elle leur fait vivre la verticale. Ils se lèvent, ils lèvent les bras, ils regardent le ciel et éprouvent directement la force d'ascension qu'elle représente ; ils regardent tel clocher, tel sapin, telle colonne, tel fil à plomb qu'ils inventent et, intuitivement, ils comprennent la verticalité, de même l'horizontalité ou l'oblique. Mme Artus, pour qui toutes ces lignes sont pénétrées d'une riche existence, ne résiste pas à nous y introduire un peu : « L'oblique, c'est ce qui tombe ou se relève, c'est l'élan ou la chute, c'est surtout le momentané ; rien ne peut demeurer en oblique s'il n'est appuyé ; l'oblique est un passage entre le néant de l'horizontale et la présence auguste de la verticale, de l'un à l'autre est le mouvement et la vie, et c'est pourquoi l'oblique est, dans toute la nature, fille du perpétuel devenir ». A sa suite, les enfants discernent l'oblique dans la pluie chassée par le vent, la pente vertigineuse où s'élanche l'avalanche, l'aéroplane et l'oiseau quittant le sol, la pente d'un toit d'où l'eau ruisselle, comme ils discernent la courbe dans leur dos voûté pour saute-mouton, les hautes herbes que le vent fouette, le pont qui enjambe la rivière, et, s'ils sont au bord de la mer, l'horizon qui arrête le regard...

De ces lignes et de vingt autres qu'elle étudie avec une ingéniosité constamment heureuse, Mme Artus-Perrelet invite les petits, par questions et suggestions, à dégager la signification essentielle. La verticale, par exemple, c'est la ligne de stabilité et l'horizontale plus encore ; la courbe, c'est la souplesse et c'est la grâce, l'aisance parfaite d'un mouvement qui ne veut ni violence ni langueur, etc. Ces similitudes linéaires découvertes par l'enfant dans le jeu de son corps comme dans la nature ambiante entraînent, de la nature à lui et de lui à elle, rapports et filiations ; il l'anime de ses propres élans et lui prête ses manières d'être ; elle est comme la longue frange sensible où ses activités se prolongent. Qu'on s'étonne, après cela, qu'il y ait en lui de l'animisme et surtout du poète !

Cette aptitude le prépare à sentir et à interpréter les « rythmes décoratifs ». De toutes les trouvailles de Mme Artus-Perrelet, c'est l'une des plus séduisantes. Elle a remarqué l'instinct des enfants pour le rythme et elle s'en sert ; elle veut qu'ils les discernent et les y invite. Rythmes très simples d'abord : respiration, tic-tac de l'horloge, coups de marteau du forgeron voisin sur l'enclume, etc... Bientôt ils ont reconnu les rythmes à deux, à trois, à quatre temps, les temps forts et les temps faibles, les rythmes pleins et ceux qui croissent ou décroissent ; ils les notent, composent des airs qu'ils chantent en travaillant, comme d'étranges mélodies et cela est une première réalisation charmante ; mais ils ne s'arrêtent pas là, ils font des transpositions de rythmes, ils traduisent d'un registre de sensa-

tions dans un autre, et c'est là que se manifeste le délicat et le nouveau de l'expérience ; ces petits, avec des jetons variés, interprètent les rythmes, surtout ils les transcrivent, les dessinent, les colorent et aboutissent à des décorations symboliques aussi originales que charmantes. Un enfant qui vient de faire la frise du « tapis qu'on bat » « peindra le fond en bel azur, rapporte sa maîtresse, car on ne monte pas les tapis sur les toits par un temps pluvieux, mais on les bat les matins de gai soleil, quand le ciel est d'un joli bleu clair ». Sur ces rythmes simples, ils en greffent de plus complexes, le galop du cheval, la marche pour venir en classe, les rondes variées de la cour, etc. Non seulement le rythme devient quelque chose de très concret et de très vivant, qui s'est emparé de tout l'être des petits, mais il crée une aisance à passer d'un registre à l'autre qui est une source de sensibilité nouvelle et l'initiation à un monde où

« Les odeurs, les couleurs et les sons se répètent. »

C'est un entraînement très nouveau et presque inexploré encore.

Bien entendu, ce petit ouvrage contient encore mainte autre chose : les mille et un jeux amusants que cette éducation invente pour entraîner les petits au dessin sans qu'ils s'en doutent, le matériel plein d'ingéniosité, etc... mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel est dans cet effort pour donner à la vie de l'enfant et plus tard de l'adulte, une dimension nouvelle, pour la rendre attentive à des formes de vie pour lesquelles d'ordinaire elle est aveugle : la vie des lignes, des formes, des volumes — mais surtout des lignes, laquelle amorce, au dire de l'auteur, toute une philosophie — et, au-delà même de ces lignes, toute la pensée qu'y décèle et qu'y prête un esprit attentif et subtil.

A la fin, Mme Artus-Perrelet se demande quelle objection on pourrait bien lui faire et elle prévoit celle — aussi courante que peu pertinente — qui consiste à soutenir qu'une éducation de tendances trop exclusivement artistiques développe exagérément la sensibilité de l'enfant. A coup sûr, l'art tranquille et simple ne peut déterminer aucune réaction énervante ou pernicieuse, mais, au contraire, le développement harmonieux de tendances virtuelles, vivement manifestées dès la prime enfance et que le pragmatisme étroit de nos écoles scolaires a tôt fait de suffoquer. Pourtant, une autre objection, beaucoup plus importante, se présente, et que Mme Artus paraît ignorer : sans doute cette méthode éducative de dessin pour les petits prétend à être complète, or, d'un bout à l'autre, elle traite de lignes et de contours et ne réserve tout au plus que trois pages pour les couleurs ; disproportion flagrante et symptomatique. Cette éducation, pour nouvelle et prometteuse qu'elle soit, est uniquement de lignes ; la poésie des couleurs y manque, pourtant si primitive, si naturelle à l'enfant. Éducation analytique et abstraite qui a recours à l'ingéniosité (qui dit ingénieux entend déjà un peu artificiel) pour se rendre concrète ; elle exige l'acquisition d'abord d'éléments inertes et procède par reconstruction. Oui, la lecture a son alphabet, mais la lecture n'est pas le langage, et, pour le langage, qui donc a commencé par là ? Plongé dans un monde d'objets et de sons où se

perçoivent des correspondances, l'enfant a, d'instinct, et pendant des années, imité et combiné ces sons, avant que s'y adjoignent l'analyse consciente et les règles grammaticales.

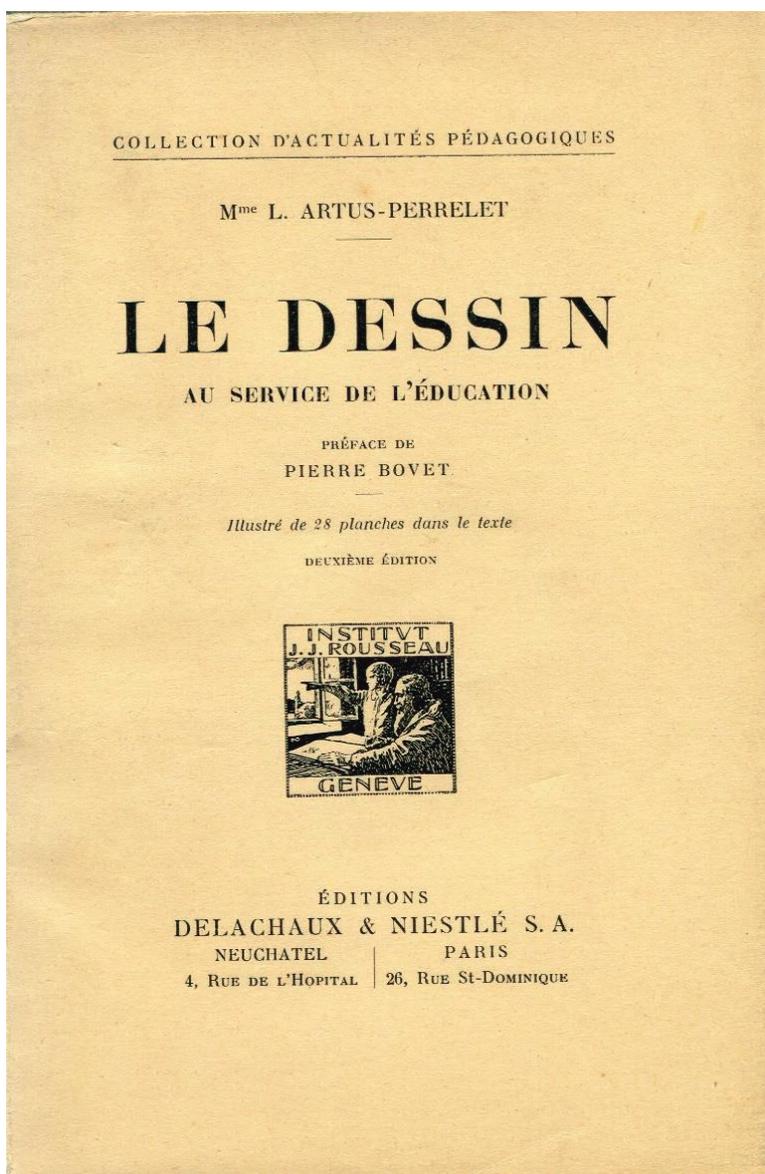
De même, baigné de couleurs et de reflets qui l'attirent et le sollicitent, l'enfant en est, bien plus que l'adulte, l'ami passionné. Pourquoi négliger cette spontanéité essentielle ? Pourquoi, si tôt, tendre à dépouiller la nature de sa substance et ne pas compenser un schématisme intéressant, nécessaire, éminemment éducatif, mais analytique et abstrait, par la fête inépuisable et changeante des couleurs ?

J'entends bien qu'il faut habituer l'enfant à

s'élever au-dessus de la sensation, mais ce ne sera que trop tôt fait ! Ne faut-il pas que le monde sensible, tout le monde sensible, soit le tuf de son expérience, et ne prend-on pour rien sa joie toute pure à étaler, l'une après l'autre, ces belles taches rouges, vertes ou bleues, criardes et chaotiques que, par auto-éducation, peu à peu, il ordonnera. Pour l'étoffe visuelle des choses, il faut une chaîne comme une trame ; si les lignes sont l'une, qu'on n'oublie pas l'autre, sans quoi le tissu ne peut être et, comme les lignes, les couleurs portent un univers enchanté...

Marie-Anne CARROT.

Afin d'explicitier sa méthode, Louise Artus-Perrelet écrit un ouvrage : *Le Dessin au service de l'éducation*. Il est publié en France par les éditions Delachaux & Niestlé en 1917 et édité au Brésil en 1930 sous le titre *O Desenho a Serviço da Educação* (7 éditions en français de 1917 à 1930 et 5 éditions en espagnol de 1921 à 1935).



« Cette méthode d'enseignement aspire à n'en être pas une. Rien n'est plus désastreux en instruction que les systèmes rigides et les théories irréductibles. J'ai condensé ici des principes généraux basés sur l'expérience et des exemples et procédés particuliers que j'espère voir chaque pédagogue multiplier selon les circonstances. »

La portion congrue du dessin dans les programmes, à travers des séances spécifiques de deux petites heures à copier des modèles ne lui convient pas du tout. Pour elle, « ...le dessin doit avoir autant de part que la parole dans l'activité humaine, ou peu s'en faut »

On n'imagine guère qu'« *il ne faut parler à l'école que dans les cours de diction, n'écrire qu'aux heures de calligraphie.* » C'est ce qui est fait pourtant du dessin. Il devrait coopérer grandement à l'éducation des enfants dans un cadre pluridisciplinaire.

En affirmant que son livre n'aurait pas la prétention d'être une méthode, Perrelet nous indique qu'il ne s'agit pas de donner des « recettes » toutes prêtes aux enseignants, mais plutôt de proposer des exercices sensoriels capables de favoriser l'élargissement des capacités cognitives des enfants. Ces propositions visaient à accroître leur capacité à exploiter leurs propres potentialités de manière plus autonome. Le mouvement apparaît ici fondamental pour connaître l'objet étudié selon l'approche de l'École Active de Genève, centrée sur les besoins, l'intérêt et l'action de l'éducation.

Principes :

1. A la base du dessin est le mouvement

Le dessin est né du geste et c'est au geste qu'il faut remonter pour lui rendre son principe.

Ce mouvement, banni dans la stricte discipline des pédagogies anciennes, qui est réhabilité dans les nouvelles pédagogies. « *Autrefois on ne le combattait pas ; on se mit à le laisser libre ; il restait à s'en servir.* »

Dans la plupart des activités mentionnées dans son livre, le mouvement du corps est le moteur de l'action des enfants. Dessiner revient à donner une valeur intellectuelle au mouvement.

Le dessin est issu d'un processus, d'un ensemble d'actes antérieurs qui intéresse la pédagogue dans une sorte de communion avec l'objet ou le sujet qui doit être dessiné.

2. la perception multisensorielle de l'objet par une éducation des sens. Une prise de possession directe de l'objet par les sens

L'enfant doit connaître l'objet à fond avant de le dessiner, en faire le tour, le toucher, le respirer, l'observer sous toutes ses faces. Il devra en saisir sa matière, sa forme et surtout ses lignes.

3. L'importance de la ligne est fondamentale dans cette méthode :

« La ligne, admirable transformateur des données des sens en concepts spirituels, fille du mouvement et mère du dessin. »

4. Etude de la forme :

Les formes de la nature peuvent se ramener à un petit nombre de « types géométriques »

Les formes types géométriques sont des instruments d'action de création, de construction. Cercles, triangles, carrés sont des moyens pour initier au dessin et à l'art.

Après de nombreuses expériences la pédagogue est arrivée à la certitude « *que le petit saisit fort bien les formes géométriques, qu'il s'en souvient et qu'il n'est même pas besoin de changer son nom sous prétexte de la mettre davantage à sa portée.* »

Une foule d'objets proviennent d'un même modèle schématique et ne diffèrent entre eux que par des modifications souvent infimes. Il s'agit d'employer des « formes types »

La méthode consiste donc à familiariser dans un premier temps l'enfant avec les lignes, les figures, les formes, sans les nommer, au moyen de boîtes de jeu. Cette reconnaissance des formes et leur nom se fera petit à petit sous la forme de jeux.

La méthode

De même que l'écriture a besoin d'un alphabet, le dessin possède son propre alphabet qui entre dans un cadre pluridisciplinaire : lignes, figures, formes.

Louise Artus-Perrelet procède comme si nous étions dans la classe et que nous écoutions le professeur au cours de son explication avec les élèves. Les réponses des élèves sont aussi données.

- Le point : servant à marquer un endroit (« *C'est là* »).

- La direction (expliquée au moyen d'une balle que l'on lance. Le principe du mouvement est ici clairement exploité. Car tout ce qui est mouvement va dans une direction.

- la ligne : Louise Artus-Perrelet présente un scénario d'actions et de mouvements issus de l'histoire du petit poucet que les enfants doivent développer afin de comprendre le concept de ligne.

- la mesure par comparaison de lignes droites.

- la ligne sinueuse avec reprise de l'histoire du petit poucet, mais avec des obstacles à contourner. La ligne sinueuse est assimilée à un détour.

- Les lignes mères : la droite et la courbe

Avec ces deux lignes on peut représenter tout ce que l'on voit. Ce sont des lignes mères.

Il importe néanmoins d'étudier la « signification » de la ligne, sa valeur intellectuelle au-delà de la géométrie et des propriétés mathématiques.

Droite : impassibilité, absence de force extérieures, imperturbable, fermeté, rapide franche, impression de froideur, de dureté et de monotonie s'en dégage.

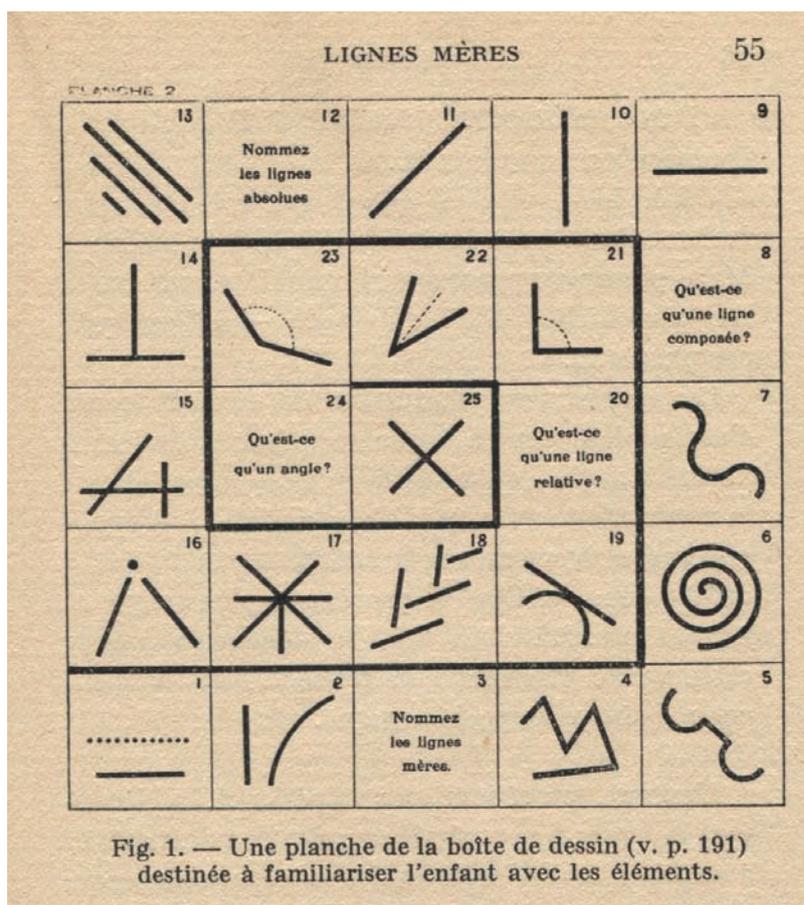
Courbe : influence de forces extérieures, élasticité, nécessité de contenance, protection (entourer, contenir, protéger ex : nid) souplesse grâce.

Lignes absolues : verticale, horizontale oblique : position de ligne mère.

Horizontal : stabilité, repos, négation (dire non de la tête), mort, destruction ;

Sérénité, calme moral.

Il faut que l'enfant se sente pénétré de ces impressions.



Artus-Perrelet et le Brésil

A la fin du XIX^{ème} siècle, et au début du XX^{ème}, d'importantes transformations furent initiées dans le champ de l'éducation au Brésil, avec le développement des idées républicaines pour une nation moderne, forte et en phase avec le progrès.

La psychologie, la biologie, la médecine et l'hygiène furent considérées comme fondamentales pour faire évoluer les idées éducatives et pour élaborer une science de l'éducation ancrée dans les connaissances technique et scientifiques.

Dans l'état de Minas Gerais, un des États fédérés du Brésil, situé au nord de la région Sud-Est du pays, on observait entre 1926 et 1930 un grand investissement du gouvernement d'Antônio Carlos de Andrada pour le déploiement d'une réforme éducative.

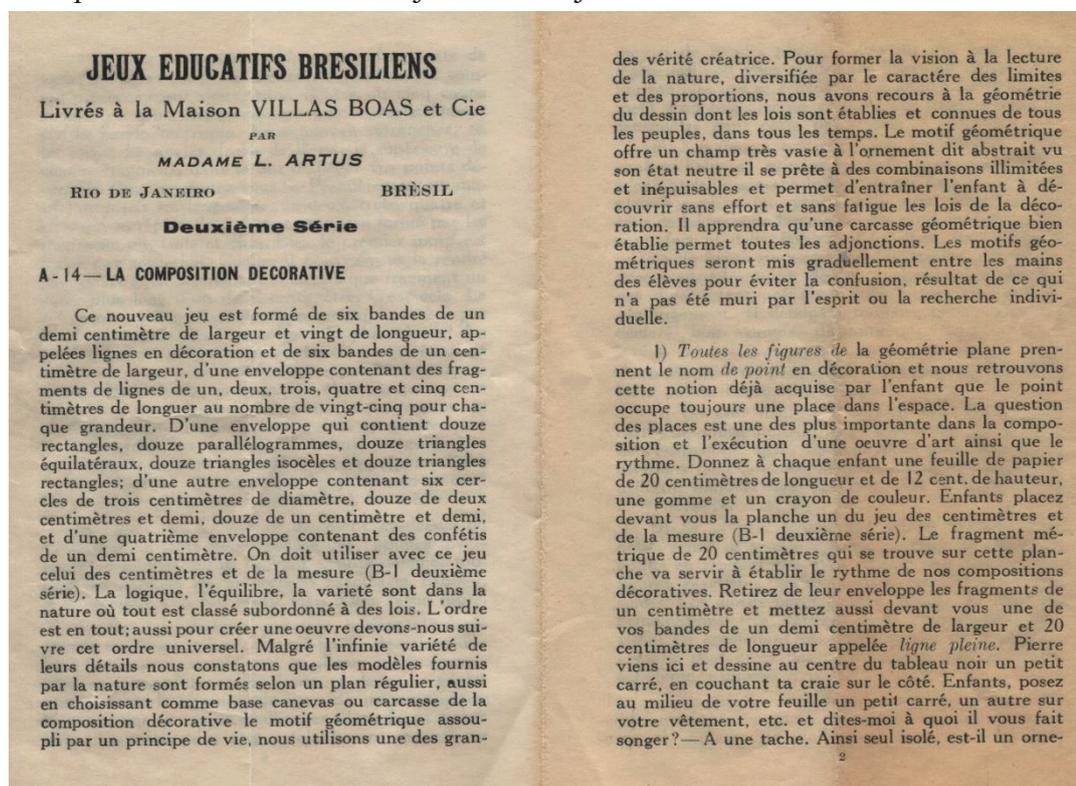
En 1926 Francisco Campos secrétaire de l'Intérieur de l'État de Minas Gerais impulsa une réforme scolaire, en faveur d'une généralisation de l'éducation et qui entre autres, mettait l'accent sur la rénovation des cours pour les professeurs du primaire.

L'idée était de développer le système scolaire public en incluant de nouvelles méthodes d'enseignement très inspiré de l'Escola Nova en augmentant l'accès et l'appropriation de ces nouvelles techniques par les professeurs. L'École de Perfectionnement de Belo Horizonte qui a été fondée en 1929 dans le but de former une élite de professeurs et d'assistants pour diffuser les nouvelles pédagogies très influencées par les théories européenne, principalement celles de l'Institut Jean-Jacques Rousseau de Genève, considéré comme l'un des plus importants centres d'études de l'enfant et de l'éducation en Europe au début du XX^e siècle.

Des professeurs de cet institut furent embauchés pour collaborer avec la Réforme d'Enseignement de Francisco Campos/Mário Casasanta. Parmi eux Louise Artus-Perrelet enseigna pendant deux ans à l'École de Perfectionnement des Enseignants de Belo Horizonte comme professeur de dessin et de modélisation.

Les périodiques de l'époque indiquent que l'artiste et l'enseignant était également dans d'autres États brésiliens, comme Rio de Janeiro, révélant son travail, systématisé dans son livre *O Desenho a Serviço da Educação* traduit en portugais par Casa Santa Gunesco Murta en 1930.

Le journal *Diario de Noticias* contient une liste de reportages relatifs aux cours et conférences sur les jeux et le dessin pour les enseignants de l'enseignement primaire dispensés par Artus-Perrelet dans le district fédéral. La plupart des articles figurent dans une rubrique coordonnée par Cecilia Meireles entre juin 1930 et janvier 1933.



ment ? Oh non ! Paul, en tenant la craie toujours couchée sur le côté trace dans toute la largeur du tableau noir une ligne pleine. Est-elle ornementale ? Non. (La maîtresse dessine rapidement un tablier d'enfant au moyen de trois trapèzes isocèles, un pour le corps et les deux autres représentant les manches.) Rose, viens et trace une ligne pleine sur la base de ce tablier et au bord de chaque manche. Enfants, trouvez-vous que la ligne soit déjà ornementale ? — Oui c'est un ornement simple, et très distingué. Bien Jeanne. Jacques, prends la craie. Levez-vous tous ! Chaque fois que je frapperai des mains, vous frapperez le sol avec votre pied gauche en disant à haute voix : "Un plein" et Jacques dessinera avec la craie, toujours couchée, un carré ou point décoratif. Quand je lèverai la main, vous frapperez doucement le sol avec votre pied droit en disant à voix basse "un vide" et Jacques laissera un espace appelé vide décoratif avant de refaire un plein. Vous répéterez successivement, un plein, un vide et vous aurez cette fois une décoration rythmique. La ligne est-elle rythmée ? Non car elle est continue. Placez vos petits carrés sur le fragment métrique, comme nous venons de le faire au tableau noir, en posant le premier carré sur le premier centimètre, et en laissant entre chaque carré un vide d'un centimètre. Que remarquez-vous ? C'est que les points tombent sur les chiffres impairs qui sont 1, 3, 5, 7, 9, 11, etc. et les vides sur les chiffres pairs qui sont 2, 4, 6, 8, 10, 12 etc. Placez une de vos bandes à une petite distance au-dessus des points. Refaites sans le secours du fragment métrique en conservant le premier exemple une autre succession de points décoratifs, placez une bande au-dessous des points. Comparez-en l'effet et dites moi quelle est celle de ces deux décorations qui paraît être la plus légère ? C'est celle qui a ses points situés au-dessus de la ligne. Les autres carrés semblent pendre lourdement au-dessous de la ligne (le larmier grec). Et maintenant comment al-

lez-vous placer le carré pour alléger davantage cette composition ? — Sur un de ses angles. Bien Jacques. Cette fois je vais alterner le mouvement quand je frapperai des mains, vous poserez un carré sur l'angle et quand je frapperai du pied un carré sur sa base en laissant toujours un vide entre chaque motif. Qu'avez-vous obtenu ? — Une disposition, alternée et rythmique. Pouvez-vous trouver un autre arrangement avec des lignes pleines ? — On peut enfermer les motifs entre deux lignes parallèles. Ainsi préparés, les enfants livrés à eux-mêmes vont interpréter avec le crayon de couleur et dans les mêmes proportions une des compositions étudiées, à leur choix ensuite ils habilleront le motif au moyen de petites lignes parallèles aux côtés. Les motifs doivent être couverts d'une façon uniforme ainsi que la ligne décorative pleine, il faut que tout soit de la même valeur et dessiné très régulièrement. On peut placer un petit point au sommet de l'angle formé par les lignes qui habillent dans ce cas elle ne doivent pas se rejoindre, ni toucher le point.

2) Sortez de vos enveloppes les fragments de deux centimètres. Enfants chaque fois que je frapperai deux coups précipités cela signifiera qu'il faut prendre le point de deux centimètres et quand je frapperai un coup celui de un centimètre. Placez vos points sur la bande métrique comme précédemment en disposant les motifs dans le sens horizontal et en laissant un vide d'un centimètre entre chacun d'eux. Qu'avez-vous obtenu ? — Une succession avec une alternance. Placez votre bande décorative de façon à ce qu'elle touche la base des points. Qu'elle impression avez-vous ? De calme. Placez les points de deux centimètres verticalement et la bande comme précédemment. Que remarquez-vous ? — La décoration occupe plus d'espace et semble plus riche. Cherchez seuls d'autres dispositions ? — Je vais en faire la critique et après vous les dessinerez.

3) Prenez dans votre enveloppe les fragments de trois, quatre et cinq centimètres. Je vais frapper comme précédemment deux, trois, quatre ou cinq coups rapides et vous disposerez ces points verticalement sur la bande métrique. Vous pouvez retrancher, en les pliant les angles droits de la partie supérieure de chaque fragment, dans le but d'alléger vos points décoratifs. Que remarquez-vous ? — Premièrement un motif formé par les fragments, un deux, trois, quatre et cinq qui se répète deux fois et un autre formé par les fragments un, trois et cinq. Bien le premier motif est formé par gradation. Comment pouvez-vous la rendre plus douce ? En intercalant entre chaque fragment un autre plus long d'un demi centimètre. C'est cela. Le deuxième motif est fait en progression qui procède par bonds. Comparez-les. Lequel est le plus alerte ? La progression est plus vive (Avec des élèves qui étudient la musique, on peut établir un rapprochement entre la gradation visuelle et la gamme chromatique, ou un son qui se perd graduellement. Et la progression en procédant de quarte en quarte, quinte en quinte, etc.) Et maintenant cet ensemble de points en gradation, ou progression, forme un motif qui va se répéter d'une façon rythmique. Qu'est-ce que le rythme en ce cas ? La répétition d'un motif semblable à lui même.

4) Faites que les enfants disposent au-dessus ou au-dessous de leurs lignes pleines des rythmes diversement combinés, qu'ils peuvent ensuite dessiner toujours en gardant les proportions exactes et habiller, si la nécessité s'en fait sentir mais d'une façon sobre.

5) Enfants, dessinez sur une horizontale légèrement tracée au milieu de votre feuille de papier une ligne brisée avec des obliques régulières qui se rencontrent en formant des angles droits et dans ces angles vous placerez le fragment de ligne de un centimètre. Nous verrons qui saura le disposer d'une façon esthétique. Ce motif peut être préalablement exécuté au

moyen de bandes pliées. Faites sur une autre ligne légère qui doit vous guider une brisée en verticales et horizontales qui se rencontrent à angles droits et forment ainsi une grecque et posez vos fragments de un centimètre dans cette préparation.

6) Les figures contenues dans les enveloppes seront utilisées en suivant les indications précédentes. L'enfant les disposera le long de ses bandes ou lignes pleines suivant un rythme qu'il aura découvert autour de lui, ex: une femme bat des tapis en donnant un coup fort et deux faibles. Il habillera ses motifs au moyen de lignes sinueuses, brisées, mixtes, etc. Il disposera aussi les points de ses enveloppes dans des lignes diversement préparées pour former son goût et son jugement. Il dessinera toujours ce qui aura été déclaré bon comme disposition.

7) On donnera aux enfants des papiers carrés de douze centimètres pour qu'ils découvrent au moyen de leurs points des motifs d'angle.

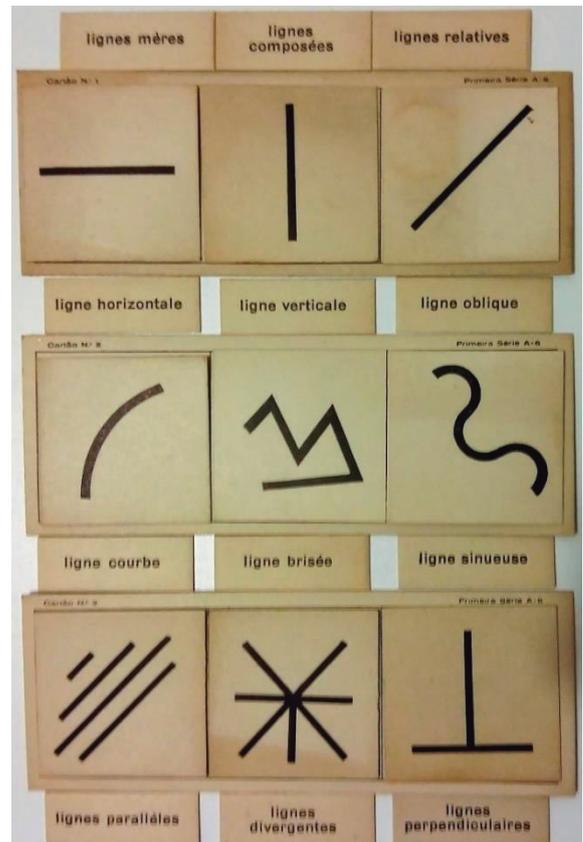
8) On leur donnera progressivement des papiers carrés de quinze puis de vingt centimètres sur lesquels ils s'exerceront, après les avoir pliés pour obtenir des divisions rapides et régulières, à former des motifs en utilisant toujours leurs points mobiles (Voir aussi A-9, 2^{ème} Série N.º 2 et 4).

9) Si on peut confier aux enfants des ciseaux à bouts ronds ils seront à même de créer de nouveaux points en rendant concaves ou convexes les côtés des figures régulières, qu'ils auront préalablement dessinées. Ces motifs permettront de faire de nouvelles combinaisons très variées. Ainsi graduellement entraîné en appliquant ses connaissances de la couleur, l'enfant peut créer des combinaisons dont la valeur artistique s'impose.

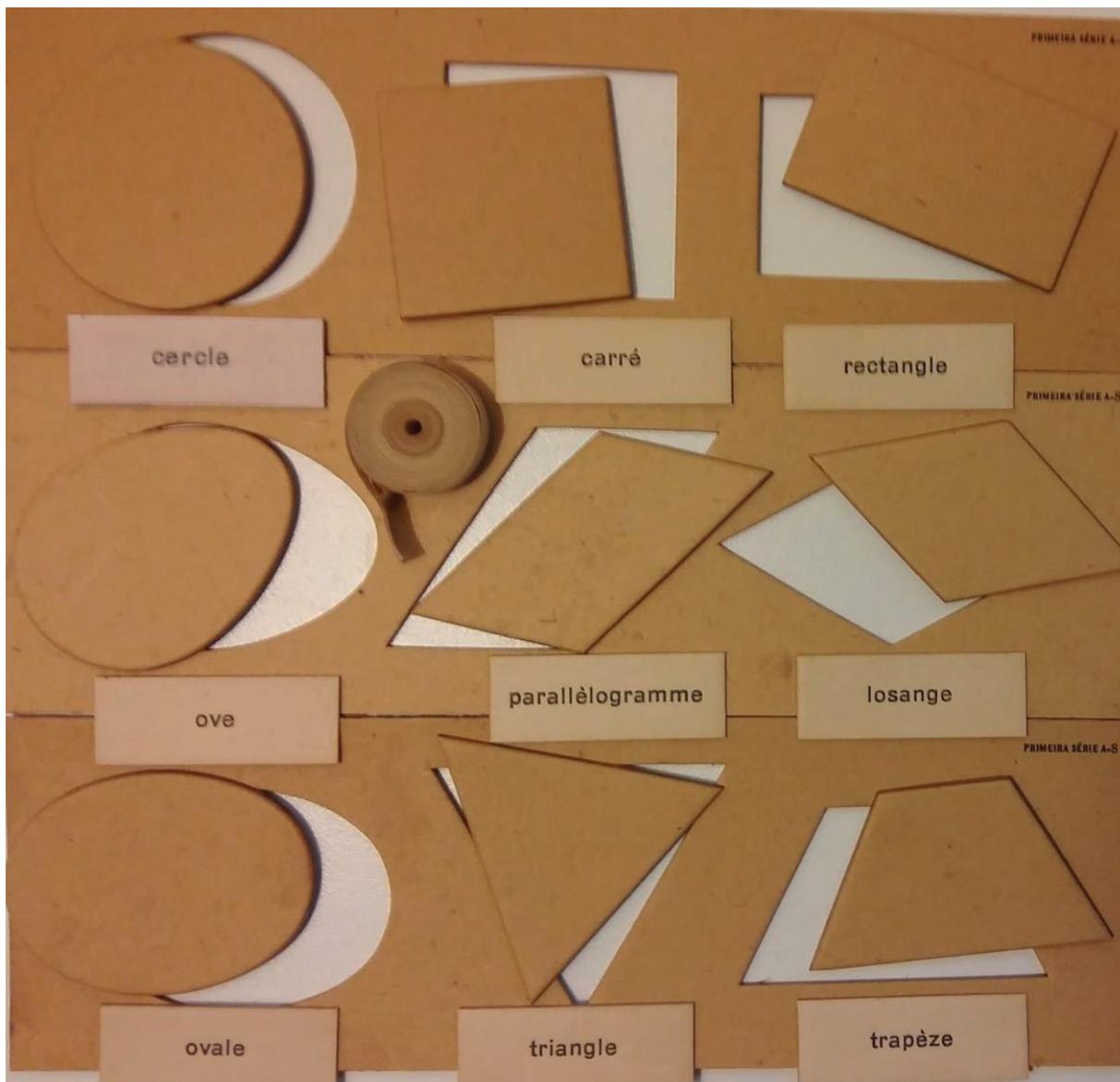
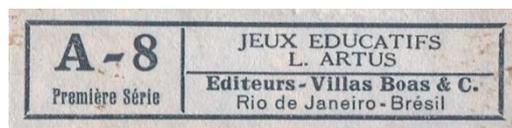
Louise Artus-Perrelet a vécu sa formation artistique dans le contexte de transition de la pensée moderniste de l'art vécu en Europe à la fin du XIXe siècle et au début du XXe. Dans sa formation et son action pédagogique elle a participé à la mise en place des transformations éducatives visant à introduire de nouvelles méthodes actives d'enseignement mettant l'enfant au centre des apprentissages.

Les jeux conservés au musée :

Boîtes A6 première et deuxième série



JEUX ÉDUCATIFS BRÉSILIENS
Livrés à la Maison VILLAS BOAS et Cie
PAR
MADAME L. ARTUS
RIO DE JANEIRO BRÉSIL
Première Série
A 8 - LES FIGURES GÉOMÉTRIQUES



Loto formé de 3 planches perforées, neuf figures géométriques découpées. Neuf fiches portant les noms des figures, des bandes de papier gommé et des bandes de papier simple d'un centimètre de largeur.

Ce jeu vise au développement de l'attention, des perceptions sensorielles de la discrimination et de l'élocution. Il offre des bases mnémotechniques visuelles mises à la portée de l'enfant. Par un travail personnel bien soutenu, qui le captive. Celui-ci devient conscient des caractères distinctifs des figures géométriques, qui semi voilées dans la nature, sont le point d'appui de ses premières perceptions.

1) Placez devant l'enfant la planche qui contient le cercle, le carré, le rectangle, ainsi que les figures libres, et laissez-le identifier seul. Viennent ensuite l'ovale, le triangle, et le trapèze et enfin l'ove, le parallélogramme et le losange.

2) Mélangez toutes les planches et leurs figures pour une deuxième identification générale.

3) Dès que l'enfant est apte à placer sans hésitation toutes les figures, remettez-lui un carré de papier de 10 cent., un crayon bien taillé, une bande de papier simple et une autre gommée. Devant l'enfant attentif, vous prenez le cercle et tournez autour de cette figure avec la bande de papier que vous pliez à la place exacte où la courbe se ferme (Vous la déchirez dans le pli pour éviter l'emploi des ciseaux.) Invitez tous les enfants à procéder de même très soigneusement. Votre bande est l'étalon avec lequel vous allez vérifier l'exactitude de leur travail car ils ne doivent déchirer leur bande qu'après cette vérification. Deux centimètres de la bande gommée serviront à fixer la courbe fermée. Faites palper le cercle par l'enfant les yeux alternativement ouverts et fermés, nommez seulement à ce moment la figure. Voici le cercle ! et ce que vous venez d'exécuter en papier est la circonférence du cercle. Chaque enfant répètera distinctement les noms. Nous allons chercher si on peut placer votre cercle dans sa limite qui est là : circonférence. Muni de son crayon, l'enfant tourne autour du cercle posé sur le carré de papier puis il place, la circonférence en papier sur la ligne obtenue et constate si tout est juste qu'elles sont semblables. Que venez-vous de dessiner ? La circonférence du cercle. Dites-moi comment est faite cette ligne ? C'est une courbe fermée qui limite le cercle (A partir du cercle toutes les limites des figures portent le même nom que la surface limitée).

4) Faites avec l'ovale et l'ovale les mêmes exercices que précédemment avec le cercle.

5) Avant de passer aux figures limitées par les droites, donnez à l'enfant le "Jeu des lignes" A-6 1ère Série et celui "Gauche droite" A-3, 1ère Série. Ensuite vous prenez le carré. Regardez enfants. Placez tous le bout de votre bande sur cet angle à votre gauche, comme moi ; suivez la ligne droite jusqu'à l'angle, qui est à ? - Notre droite. Faites ici un pli très marqué qui dessine l'angle. Voici un côté bien exécuté. Comment allez-vous appeler cette ligne ? - Une brisée. Continuez de même pour les quatre côtés. Le carré achevé est fixé avec un bout de bande gommée pliée pour former exactement l'angle. Vous questionnez. Combien de parallèles horizontales ? - Verticales ? - Combien de perpendiculaires ? - De côtés ? - D'angles ? - etc. L'enfant est ensuite entraîné à mesurer comparativement les côtés, il les découvre égaux. Nous avons étudié une surface carrée et sa limite est aussi nommée un carré. Vous faites semblablement l'étude de toutes les figures du jeu en suivant toujours les indications données pour le cercle. Il faut que l'enfant arrive à les reconnaître sans hésitation quand il les regarde ou les palpe.

6) L'enfant imitera des choses qui lui sont connues au moyen des figures de son jeu. Ex. Le triangle associé au carré donne une maison ; le rectangle avec le trapèze de même. Le rectangle en hauteur surmonté par le carré et le triangle donneront le clocher. Le rectangle et le cercle un char, Le trapèze et le parallélogramme un bateau à voile, etc.

7) Montrez à l'enfant en les plaçant à la hauteur de ses yeux des séries d'objets très simples. A chaque présentation, il cherchera dans ses figures et leurs limites ce qui doit être utilisé pour le dessiner.

8) La lecture des fiches comme dans les autres jeux sera globale, ou syllabique.

La réparation du Graphophone

Daniel Bernon 

Nous ne résistons pas à la tentation de publier sous forme de « journal » la chronique envoyée dans plusieurs courriels par M. Daniel Bernon, membre de notre association, ancien professeur de Sciences Industrielles au Lycée Jules Renard, qui s'est pris d'affection pour notre Graphophone, une pièce bien connue de notre musée trônant avec ses cylindres à l'entrée de la salle consacrée aux appareils sonores, mais en bien mauvais état...

● 6 août : Les nouvelles de l'état du graphophone ne sont pas bonnes du tout. En plus de la pièce cassée, il y en a une autre : celle sur laquelle elle était fixée. Ces deux pièces sont en alpacas moulé de mauvaise qualité et avec le temps elles se sont microfissurées. Le tout avait été recollé ce qui du coup avait complètement neutralisé l'entraînement de la "tête de lecture" par vis-écrou et son système de débrayage. Mais là n'est pas le plus grave car ces deux pièces peuvent être, l'une recollée, et l'autre refaite, ou les deux refaites. Le plus grave c'est qu'il n'y a pas un seul appareil graphophone en plus ou moins mauvais état, mais un assemblage de deux morceaux d'appareils différents incompatibles entre eux :



- La partie motrice qui se trouve complètement dans le coffret qui, elle, est en parfait état et fonctionne à la perfection y compris son régulateur de vitesse avec réglage du régulateur.

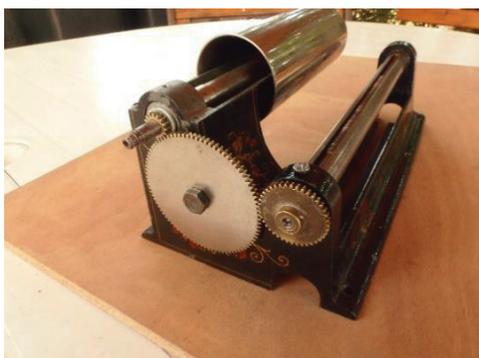
- La partie lecture qui elle-même se compose de deux sous-ensembles :

- l'entraîneur en rotation du cylindre,

- l'entraîneur en translation de la tête de lecture.

Il paraît aussi évident que ces deux derniers sous-ensembles ne sont pas du même appareil.

En final, le gros problème c'est que l'on ne peut pas, en l'état actuel, transmettre la rotation du moteur au lecteur car la transmission se fait par courroie et que les deux poulies ne sont pas du tout en face l'une de l'autre : pour le moteur la courroie est externe et pour le lecteur elle est interne. Et la transmission par engrenage entre l'entraîneur en rotation du cylindre et l'entraîneur en translation de la tête de lecture ne peut pas se faire car les pignons ne sont pas du tout dans le même plan. Après réflexion, il me semble possible, moyennant quelques petites modifications, de refaire fonctionner cet hybride. Mais cela risque d'être un peu plus long. Le plus délicat est qu'il faudrait faire une petite opération de tournage sur le porte-cylindre, et il me faudrait un tour, ou un tourneur qui puisse faire cette petite opération. Au mois d'août, cela risque d'être compliqué. Mais je reste très optimiste quant à la réussite de la rénovation, même si je dois jouer de la lime.



● 11 août : Je reviens sur mon précédent compte rendu. Je vous avais dit que vous aviez un assemblage de deux moitiés d'appareils, cela reste vrai. Mais je vous avais aussi dit que l'assemblage de ces deux moitiés était incompatible ... Eh bien, bonne nouvelle c'était une erreur. J'ai



été influencé par le montage incorrect du pignon sur l'arbre porte-cylindre. Après déblocage, puis démontage, puis nettoyage à la toile émeri, j'ai réussi à mettre le pignon à sa place sur l'arbre porte-cylindre. Et après petite

modification, j'ai réussi à mettre les trois pignons en face les uns des autres. Mais pour les faire engrener ensemble, il a aussi fallu modifier l'axe de la roue dentée du milieu. Mais c'est fait et ça fonctionne (voir photo ci-dessus). Il me faudra aussi adapter la fixation de cet ensemble à l'embase métallique portant le moteur à ressort : les 4 trous de fixation des vis ne sont pas en face des 4 trous taraudés de l'embase. Mais ce sera facile. Autre bonne nouvelle, j'ai réussi à refaire la pièce cassée (voir photo ci-dessus). Mais avec la peinture on voit tous les coups de lime ...



Avec le recollage de la deuxième pièce cassée, (voir photo ci-contre à gauche), l'entraîneur de la tête de lecture est complet et en état de marche.

Mais, il reste très fragile : les trois pièces essentielles, sont en alliage d'étain (et non en alpac) et sont sérieusement microfissurées. La pire est la clavette Porte-

Ecrou. Elle tient encore mais elle risque de tomber en miettes à tout moment. Je croise les doigts ...

Il me reste à faire la petite poulie à fixer sur l'arbre porte-tambour et à trouver ou bricoler une courroie pour transmettre le mouvement depuis le moteur à ressort situé dans le boîtier. La qualité du son ne sera peut-être pas au top ...

● 12 août - J'arrive à la fin de la restauration du graphophone, ou tout au moins ce que je peux faire et ce serait une semi réussite ou semi échec.

Semi réussite : car j'ai réussi à reconstituer tout le mécanisme et à le faire fonctionner correctement, mais manuellement.

Semi échec : car je n'ai pas osé bander le ressort à fond pour le faire fonctionner automatiquement. Il y a tellement de frottement dans tous les guidages que je doute du résultat et comprends pourquoi il y a tant de points de lubrification... J'aurais bien aimé filmer le mouvement automatique, mais je ne veux pas prendre la responsabilité de remonter le ressort à fond. En principe il devrait tenir, mais il a quand même un certain âge ... Il me reste juste à trouver une courroie. Pour l'instant il s'agit d'un élastique découpé dans une chambre à air.

● 13 septembre - J'ai terminé la restauration du graphophone et un premier jet d'un montage vidéo (...). J'envisage aussi une sono d'époque (qui gratte un peu), mais pour l'instant ce n'est pas primordial.



*L'appareil en état de marche a été reporté
au musée par M. Bernon avec un film explicatif qui sera projeté en continu*

Pierre MALARDIER (1818 -1894)

Mme Jeannine Malardier-Palenzuela

Présidente Association Pierre Malardier

Pierre Malardier : un enfant du Morvan



Pierre est né le 4 février 1818 à l'Huis du Bout - Commune de Brassy - (Nièvre). Cet enfant du Morvan que l'écrivain Lormois, Henri Bachelin surnommait l'« Homme au foulard rouge », est le fils d'Antoine Malardier et de Naudin Jeanne, petits cultivateurs-propriétaires. Propriétaires ne dit pas aisance car en ce Morvan déshérité du 19^{ème} siècle, 55 % d'entre eux sont au mieux à la tête de 5 ha.

Pierre connut une enfance miséreuse et dure comme tous les petits paysans morvandiaux de son âge.

Il aidait aux travaux des champs et à la garde des troupeaux. Sur sa scolarité à l'école primaire de Brassy, nous savons seulement qu'il était très bon élève.

Le 8 septembre 1836, grâce à la recommandation de Mr Heulhard de Montigny, notable de Lormes et Président de la Cour d'Appel de Bourges, il put obtenir une bourse et intégrer l'Ecole Normale de Bourges (admissible avec le n° 2 sur 6 places vacantes).

Jean-Louis Balleret (avocat honoraire) et auteur du Mémoire de Droit « Le socialisme pratique de Pierre Malardier – Instituteur et Homme politique Nivernais » dit de lui que durant sa jeunesse et ses premières années de jeune adulte, il fut un observateur attentif du monde social qui l'entourait. C'était un observateur mais aussi un enfant intelligent qui avait compris comme le formulait son ami Lamennais « que toutes choses ne sont pas en ce monde comme elles devraient être ». Il y a trop de maux et des maux trop grands : « ce n'est pas cela que Dieu a voulu ».

Très tôt, il fit le lien entre le manque d'instruction et la situation qui est faite à la majorité des Français (ouvriers et paysans notamment). Pour lui, c'était évident que la pauvreté et l'oppression étaient étroitement liées à l'ignorance.

L'instruction et les instituteurs avaient donc une place et un rôle essentiel à tenir.

De 1840 à 1848 – SA CARRIERE D'INSTITUTEUR – :

Après avoir brillamment réussi ses études, Pierre Malardier, en raison d'un important problème de santé ne put, à la rentrée de septembre 1839, intégrer un poste d'instituteur. En attendant que son état de santé s'améliore, on lui confia un poste de « sous-maître » au pensionnat de Lormes. On pense que ce n'est qu'au milieu de l'année 1840 (peut-être à la

rentrée de septembre) qu'il commença sa carrière d'enseignant à Dun les Places. Compte tenu de l'importance que l'éducation avait pour lui, il dut exercer son métier avec grande conscience dans les conditions déplorables de l'époque (pas de locaux corrects, presque pas de livres, classes surchargées, ...etc.).

Durant ces années-là, il n'a cessé, avec d'autres précurseurs nivernais – militants pour un enseignement laïc, démocratique et social – de mener un combat acharné pour tenter d'améliorer le sort des instituteurs et à élaborer des idées éducatives d'avant-garde.

Au mois de septembre 1844, à la tête d'une délégation de 30 instituteurs de l'arrondissement de Clamecy, Pierre Malardier alla trouver Dupin aîné (châtelain de Raffigny – Maire de Gâcogne – Député de la Nièvre-homme politique le plus en vue du Département mais aussi à Paris, homme d'influence – procureur général auprès de la Cour de Cassation – ami personnel du roi Louis Philippe et membre de l'Académie Française – afin de «réclamer une amélioration dans le sort des instituteurs» (Extrait du mémoire de droit de Jean-Louis Balleret)

En 2008 dans la lettre n° 25 de « l'Institut François Mitterrand », Jean Battut (ancien instituteur, secrétaire général de la section de la Nièvre du syndicat national des instituteurs de 1963 à 1969 et responsable national de cette organisation de 1979 à 1981), indique : « on ne peut comprendre ce que fut le Syndicat National des instituteurs (SNI) créé en 1923, si on ne se réfère pas aux traditions de luttes qu'ont incarné, au 19^{ème} siècle, Claude Tillier, Pierre Malardier et Anthony Duvivier.

Nous pouvons penser que les études de Pierre à l'Ecole Normale de Bourges n'ont pas été sans influencer sa pensée et que ses idées éducatives novatrices se soient affirmées lors de rencontres avec ses amis - instituteurs réformistes nivernais -.

Lucien Descaves dans la préface de l'ouvrage « Claude Tillier » évoque celles qu'il aurait pu avoir avec Claude Tillier et Anthony Duvivier : « Le Département de la Nièvre, qui devait dix ans plus tard se faire noter pour sa résistance au Coup d'Etat, est entré en effervescence. Qui se ressemble s'assemble au café de La Barre, la pipe à la bouche, devant une chope, Tillier rencontre deux hommes, deux instituteurs comme lui avec lesquels il peut échanger des idées et élaborer des réformes. Ce sont Anthony Duvivier, instituteur communal à l'Ecole de La Barre (auteur d'un projet de loi sur l'organisation de l'instruction primaire en 1848), et Pierre Malardier, instituteur primaire à Dun les Places et futur représentant du peuple à l'Assemblée Législative. Avec Duvivier surtout, la question de l'enseignement ne tarit jamais », et confirme dans le « Manuel Général de l'instruction Primaire du 08 juin 1907 -n°36 »²- que Claude Tillier a bien connu « l'excellent Pierre Malardier ».

1848 : année de sa démission de ses fonctions d'instituteur et de son engagement en politique

Le 18 juin 1848, Pierre démissionne de ses fonctions d'instituteur et va se consacrer à la lutte politique où sa doctrine éducative sera indissociable de son action.

Le 15 septembre 1848, Pierre Malardier achève son premier écrit « L'EVANGILE ET LA REPUBLIQUE OU MISSION SOCIALE DES INSTITUTEURS ». Son titre est à lui seul tout un programme. Il s'agit d'une petite brochure de 29 pages éditée à Paris en novembre de la même année. Alors que le nouveau régime s'oriente vers le conservatisme social qui, en ce qui concerne l'enseignement, s'exprimera par la fameuse loi Falloux, Pierre Malardier dans le cadre d'une vision sociale de la France contemporaine, voire dans une perspective de lutte de classes, y jette les bases d'un vaste système d'enseignement démocratique, laïc, obligatoire et y expose sa conception du rôle de l'instituteur, fondement même de toute démocratie.

² Descaves Lucien. Les précurseurs. In: *Manuel général de l'instruction primaire : journal hebdomadaire des instituteurs*. 74^e année, tome 43, 1906. pp. 561-563.

Les écrits de ce document sont parmi les plus éloquents et les plus denses de son œuvre.

Les deux premières brochures de Pierre Malardier, très répandues par les colporteurs, lues en public dans les cafés et les cabarets, ont fortement contribué à la victoire des démocrates socialistes nivernais.

Celui-ci est élu représentant du peuple le 13 mai 1849, malgré la campagne de calomnie menée à son encontre, comme celle menée à l'encontre de tous les autres candidats « démoc-soc » nivernais : Félix Pyat, Ferdinand Gambon, Jules Miot, ... etc... Dans son ouvrage « Paysans et notables du Morvan » Marcel Vigreux (Professeur honoraire d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne en 1985), souligne combien fut exceptionnelle l'ascension sociale de ce fils de petits paysans devenu député à l'âge de 31 ans.

A noter que dans sa profession de foi, Pierre Malardier souhaitait ardemment au profit du peuple : « **L'instruction gratuite et obligatoire** ».

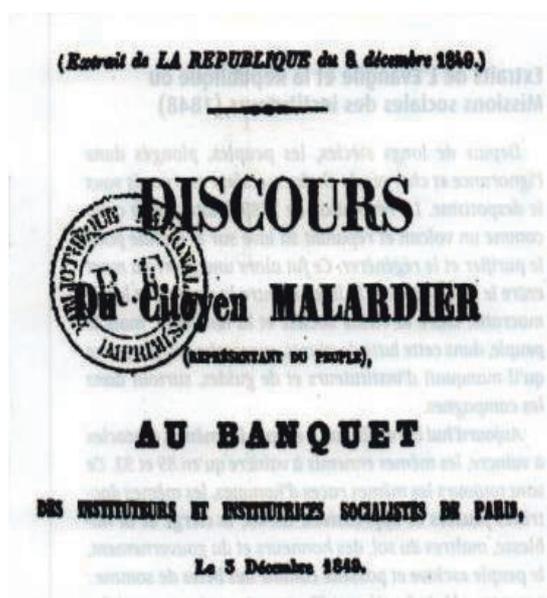
C'est à partir de la parution de ses deux premières brochures que vont débiter pour Pierre les premiers ennuis. Celles-ci n'ont pas été sans attirer l'attention des autorités obsédées par le « péril rouge », et Pierre se voit poursuivi sur dénonciation du préfet conservateur par les notables du parti de l'ordre pour provocation et désobéissance aux lois. Il fut traduit devant les assises de la Nièvre après autorisation de l'Assemblée nationale majoritairement monarchique.

Il fut condamné à un an de prison, le 26 novembre 1849, malgré la très belle plaidoirie de Michel de Bourges.

Duvivier raconte qu'à sa sortie du palais de justice de Nevers une foule immense attend Pierre Malardier « ...Il paraît : un cri unanime sort de toutes les bouches « Vive Malardier ». Puis cette foule (...) suit Malardier et les amis l'accompagnent jusqu'à l'Hôtel de France, chantant à pleine voix le Chant du Départ, la Marseillaise, (...) passant après chaque refrain des cris frénétiques de « Vive la République », « Vive la Montagne ».

Avant cette condamnation, le 30 septembre 1849, il participe à la création de « l'Association Fraternelle des Instituteurs, Institutrices et Professeurs socialistes » qui établira un plan programme d'enseignement très ambitieux pour cette époque : « plan complet de l'éducation républicaine, démocratique et socialiste, ». C'était un programme qui envisageait de prendre les enfants dès leur naissance jusqu'à l'âge de 18 ans et qui, entre autres vues prophétiques, prévoyait la création de crèches de maternelles. Nous ne pouvons imaginer que Pierre Malardier n'ait pu apporter quelques-unes de ces idées novatrices élaborées avec ses amis précurseurs nivernais. A ce programme, Pierre Malardier y adhéra totalement.

D'ailleurs, le 03 décembre 1849, au banquet de ces instituteurs et institutrices de Paris il prononcera un discours retentissant



**EXTRAIT DU DISCOURS DU CITOYEN MALARDIER
(Représentant du Peuple)
au BANQUET
des Instituteurs et Institutrices Socialistes de PARIS
Le 3 Décembre 1849**

« J'aime à le dire, je suis heureux de me trouver aujourd'hui au milieu de vous, au milieu d'une société de frères et d'amis profondément dévoués à la cause démocratique, à notre chère et bien-aimée République, notre mère commune ; je vous félicite de tout mon cœur d'avoir

conçu ce projet que vous réaliserez, je l'espère, d'une vaste association fraternelle de tous les instituteurs, institutrices et professeurs de notre jeunesse française. Vous répétez avec le législateur divin (car vous avez inscrit ces belles paroles en tête de votre programme) : « Laissez venir à nous les petits enfants. »

« Loin d'avoir abandonné mon œuvre première, l'émancipation du peuple par l'éducation, je l'ai continuée en grand, selon mes forces ; je suis enchanté de pouvoir la continuer encore ici avec vous.

« Vous avez posé carrément, dans votre programme initiateur, d'une main ferme, d'une manière nette et résolue, les grands principes, les principes fondamentaux d'une éducation vraiment républicaine.

« Vous avez rappelé, avec un grand sens, que la femme, loin d'être la servante et l'esclave de l'homme, est son égale, sa compagne bien-aimée sur cette terre, et qu'entre elle et lui, il ne doit y avoir d'autres liens que ceux du sentiment et de la raison »

« Vous avez parfaitement compris qu'il était du plus haut intérêt, pour l'avenir de la démocratie, que notre jeunesse française reçut une véritable éducation démocratique, égalitaire et socialiste »

« Tant qu'il y aura les trois quarts des citoyens sans véritable éducation, la société sera malheureuse »

« Lorsque, je le répète, tout dans le monde, tend invinciblement à l'harmonie, à la solidarité, à l'unité, l'instruction pouvait-elle rester en arrière ? »

« Un grand vide, ai-je dit, se faisait sentir dans ce système général ; vous l'avez comblé en formant entre vous, à Paris, un groupe d'instituteurs et d'institutrices populaires dont la voix, sera bientôt entendue de toute la France : aux instituteurs primaires l'émancipation du monde moderne ! »

« Instituteurs de France, et puisse ma faible voix être entendue de vous tous, frères et amis, ne nous laissons pas rebuter par la tâche énorme dont nous sommes chargés en ces jours difficiles ; ne laissons pas un instant défailir notre cœur, en promenant nos regards sur ce qui se passe actuellement dans le monde. Il est vrai, des victimes tombent par milliers autour de nous ; des ruines immenses s'amoncellent partout ; partout le sang républicain fume encore la terre ; partout des rois, un pape, des empereurs essaient de ramasser leur sceptre et leur couronne tombés dans la fange réactionnaire. Le vieux monde, regardez-le, comme un vaisseau battu par la tempête : sauvez- nous ! sauvez-nous ! »

« Vive la République démocratique etune et indivisible !
« A l'émancipation du peuple, par l'éducation sociale !..... »

- Pierre MALARDIER -
Représentant du Peuple

Onze jours après ce retentissant discours le 14 décembre 1849 Pierre Malardier sera incarcéré à la Conciergerie avant d'être transféré le lendemain à la prison Sainte-Pélagie et, trois mois plus tard, à la prison de Nevers

A Sainte-Pélagie où les conditions d’incarcération ne sont pas aussi draconiennes qu’à Nevers, il va continuer d’écrire et le 20 février 1850, il achève une nouvelle brochure « Siège de Paris par les Maîtres d’Ecoles » Durant toute la durée de son emprisonnement, Pierre Malardier aura le temps d’analyser la situation politique de la France et d’approfondir son engagement politique.

Il sera libéré le 14 décembre 1850 et retournera à Paris où il retrouvera son siège de député. Son combat pour l’installation d’une République authentiquement démocratique et sociale, résolument généreuse et fraternelle reprendra avec la même détermination.

Lors du coup d’état de Louis Napoléon Bonaparte le 02 décembre 1851, Pierre se retrouvera sur la barricade Saint -Antoine, aux côtés de Victor Schœlcher, l’abolitionniste de l’esclavage, du député Baudin et de six autres représentants du peuple pour s’opposer à cette violation de la constitution républicaine. Un premier combat qui lui vaudra un billet pour l’exil. Un autre exilé que l’histoire n’a pas oublié, Victor Hugo qui, dans « Histoire d’un crime », narrera avec brio les événements de la barricade St-Antoine. Pierre Malardier y sera cité à plusieurs reprises.



Reproduction de l’œuvre du peintre Pichio « La barricade Saint Antoine » qui a récemment été léguée au musée Carnavalet par Mme Marceline Batard une descendante de l’artiste.

De 1851 à 1865, après le coup d’état l’exil.

Aux côtés de Victor Schœlcher et de Martin Nadaud, il s’enfuit en Belgique, puis en Angleterre et enfin pour Genève où il va travailler dans un pensionnat l’Institut Thudicum. Il va y rester quelques années, puis part pour l’Autriche où il va entrer au service d’un riche banquier autrichien en devenant précepteur de ses enfants.

Retour en France entre 1862 et 1865. Malgré l'amnistie offerte par le régime impérial le 15 août 1859, Pierre ne rentrera pas dès cette année-là en France. A son retour il s'installera à Paris et reprendra son métier de précepteur.

1867 – Retour sur la scène politique : année de préparation des élections de 1868. Pierre va se rapprocher de son département d'origine car il envisage à nouveau de se porter candidat aux élections législatives.

1869 -1871 -Elections législatives - Il se présentera dans la 2ème circonscription de la Nièvre (Cosne- sur-Loire), et non pas sur celle du Morvan où il était plus connu, et ne sera pas élu. En 1869, les administrations locales liées au parti conservateur se sont livrées à des pressions électorales (malversations, manœuvres d'intimidation, violences) auprès des électeurs, et mêmes fraudes caractérisées pour faire barrage aux candidats républicains radicaux. Lorsque qu'arrivent les événements de la Commune de Paris, Pierre Malardier, comme d'autres fervents républicains est un personnage à neutraliser.

19 avril 1871 : Pierre Malardier est arbitrairement arrêté et condamné à 15 ans de prison. Le 17 mars 1875, il bénéficiera d'une réduction de peine de trois ans, puis d'une autre de deux ans en 1876. Grâce à l'intervention du riche banquier autrichien, Maurice Landauer, auprès de Gambetta, il verra en mars 1878 sa peine commuée en 5 années de bannissement et il s'exilera à nouveau en Autriche chez son protecteur M. Landauer.

Année 1891 : Retour dans son Morvan natal. Au recensement de la population de l'année 1891, Pierre figure sur la liste des personnes résidant sur la Commune de Lormes. Il demeure chez un ferblantier, au n° 47 de la Grande rue Saint Alban. Nous ne savons pas précisément à quelle date il sera venu terminer ses jours à Lormes.

29 janvier 1894 : Décès de Pierre Malardier. C'est le 29 janvier au soir qu'est mort ce petit morvandiau à l'ascension sociale si méritoire, en ce siècle où cela était très rare. Démuni, ne bénéficiant que de la petite pension de proscrit allouée par la République, il sera inhumé en fosse commune au cimetière de Lormes.

12 février 1906 : Acquisition par Mr Rudi Landauer d'une concession à perpétuité pour Pierre Malardier. La famille Landauer n'a appris le décès de Pierre qu'en 1905/1906. Scandalisé que ce grand républicain n'ait pas été inhumé dignement, Mr Rudi Landauer -sera mandaté par sa famille pour venir à Lormes acquérir une concession à perpétuité-pour Pierre. Le corps de Pierre sera transféré en cette sépulture que « l'Association Pierre Malardier » a fait réhabiliter en 2020. L'inauguration des travaux réalisés est envisagée à la date du 14 juillet 2021.

Pierre MALARDIER a été de ces instituteurs socialistes dont l'influence aura compté dans le système éducatif français.

« Ces instituteurs venus du peuple, enseignant les enfants des classes populaires, appelés par destination et par vocation à faire la part très belle, dans leur enseignement, aux idées et à l'idéal,ont connu sans cesse un appel exigeant, irrésistible, de la souffrance et de l'injustice. Une sorte d'apostolat les a voués à lier à leur sort celui des classes laborieuses »

(Max FERRE -Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire)

Bibliographie :

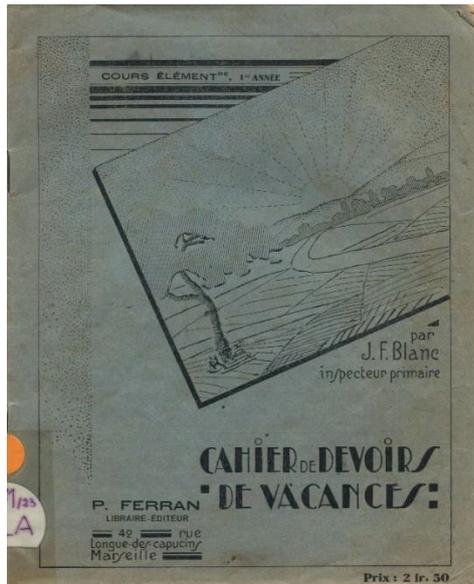
- « Le socialisme pratique de Pierre Malardier » --Jean-Louis Balleret – (Université de Dijon- 1973-1974)
- Itinéraire politique d'un « Quarante-huitard » Pierre Malardier - Jean-Pierre Mordier-Professeur histoire agrégé-(2014-2017)
- « Paysans et notables du Morvan » -Marcel Vigreux -Agrégé d'histoire-(Thèse de doctorat d'Etat soutenue le 06 juin 1985 à l'Université de Paris-1Sorbonne)

Les cahiers de devoirs de vacances

Alain CHIRON



L'origine : Roger Magnard et François Auxéméry

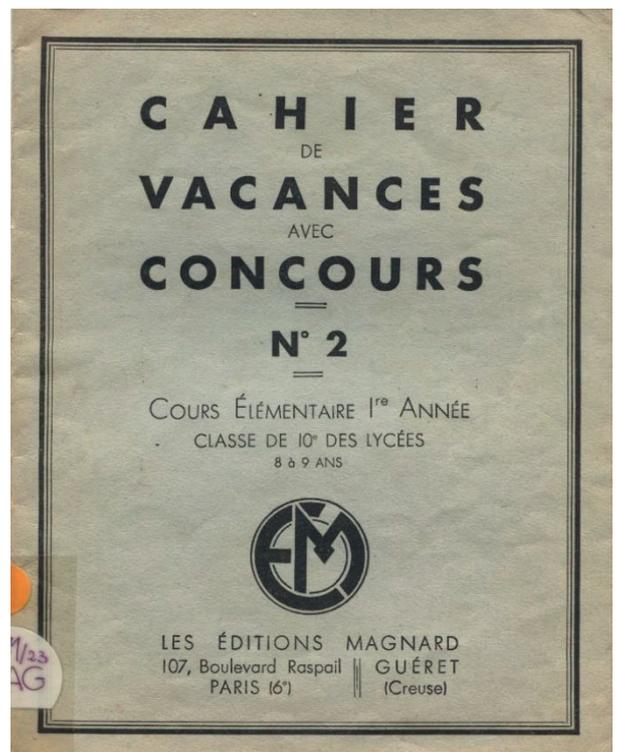
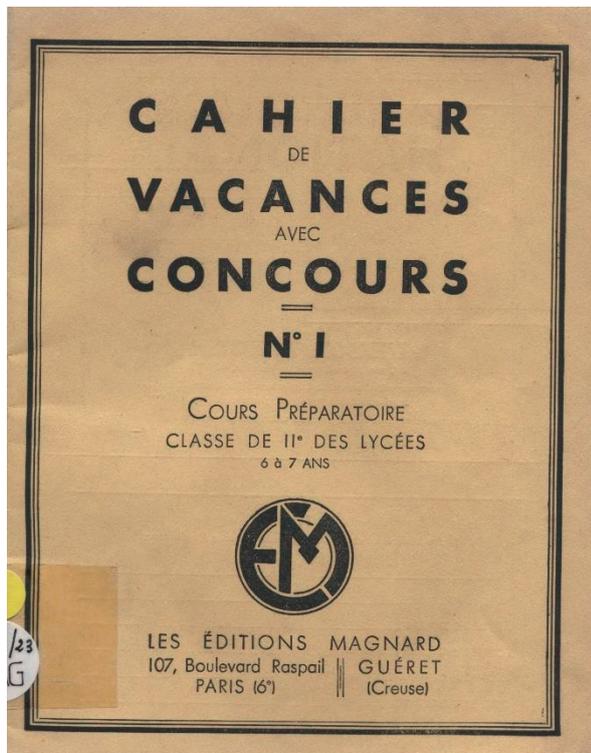


Le marché du parascolaire a débuté en 1885 quand l'éditeur Henry Vuibert, ancien agrégé de mathématiques, propose les premières annales du baccalauréat. A la fin du XXe siècle, Vuibert et Magnard se retrouvent dans le même groupe éditorial : Albin Michel.

Roger Magnard étant à l'origine du cahier de devoirs de vacances, sa maison d'édition revendique la création de cet objet parascolaire. En 1933, l'éditeur propose l'écriture du premier cahier de vacances à François Auxéméry, né à Magnac-Bourg (Haute-Vienne) en 1902 et alors directeur de l'école primaire de Saint-Germain-les-Belles dans le même département.

Pur produit de l'enseignement primaire, il est passé après sa réussite au certificat d'études en École primaire supérieure (aujourd'hui niveau collège) puis à l'école normale de Limoges. Après avoir reçu une formation à l'École normale de Saint-Cloud, il devient inspecteur primaire de la circonscription de

Guéret sud dans la seconde moitié des années 1930 et le reste jusqu'à ce que, fait prisonnier lors de l'offensive allemande de juin 1940, il ne parte passer de longues vacances en Allemagne où il eut le temps de noircir des cahiers. Il a produit aussi des manuels de sciences et d'écriture. Roger Magnard, quant à lui, passera l'Occupation dans la Creuse. Il sera brièvement fait otage des Allemands à Guéret.



*Cahiers de vacances avec concours n° 1 et 2
CP, CE1, Magnard, Musée nivernais de l'éducation
cote371/23.MAG*

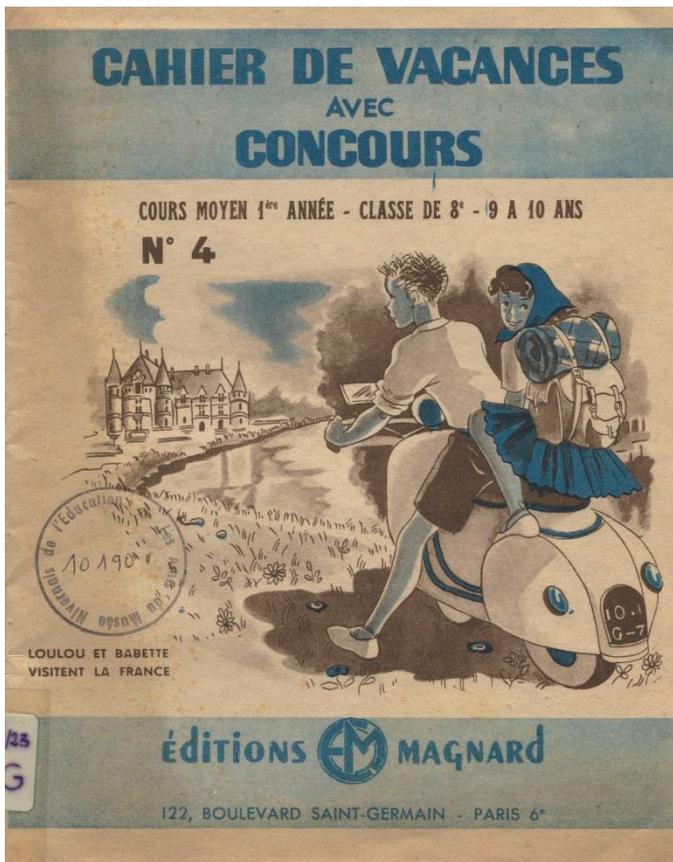
Les trente glorieuses



Babette à la conquête de l'espace. Ces enfants portent en réalité le surnom des cadets de Roger Magnard : Elisabeth et Louis. En 1956, la vente des cahiers de vacances Magnard atteint un record : plus d'un million cinq cent mille exemplaires sont vendus.

Deux concours, attachés à ces cahiers, apparaissent après la Libération : celui de la plus belle page d'écriture et celui de la meilleure façon de remplir le cahier de vacances en question (justesse et esthétique). Les publicitaires, qui ont inséré des messages dans les cahiers, offrent ce qui va constituer les premiers prix, d'ailleurs parfois plus motivants pour la mère (électroménager) ou pour le père (vélomoteur et même automobile dans les années cinquante). Parmi les annonceurs : Philips, des fabricants de jouets (en petits trains ou jeux de société), des éditeurs (Thiaude, Larousse), des spécialistes du loisir ou des arts créatifs (Bourgeois, Primalo Aquarelle), la Caisse d'épargne. Bien entendu les productions en papeterie et librairie de Magnard servent aussi pour les récompenses. Celles-ci sont globalement en phase avec les débuts de la société de consommation.

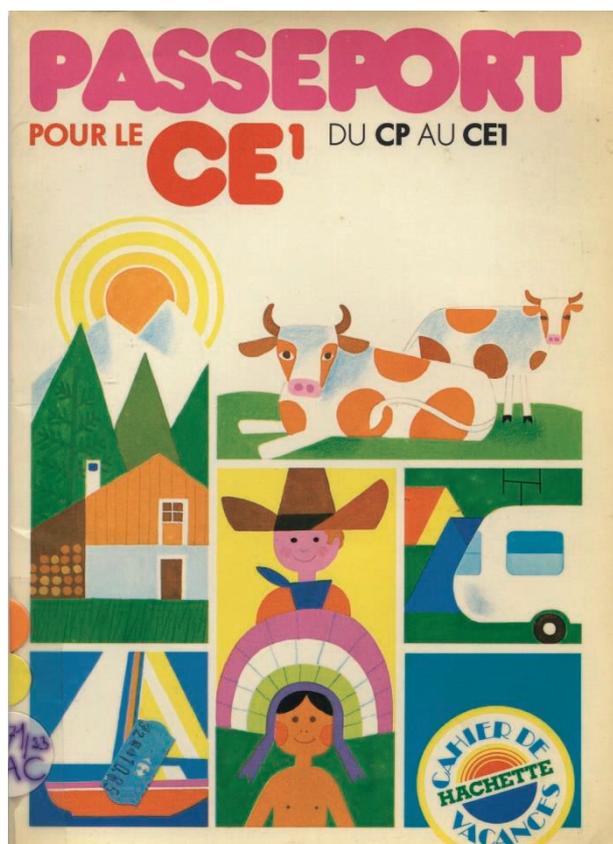
À partir de 1946 les cahiers de vacances de Magnard entrent dans des thématiques. On trouve par exemple Les jeux de la plage de Loulou et Babette, Loulou et Babette alpinistes, Loulou et



Des années 80 à aujourd'hui

L'arrivée de la concurrence se fait avec SUDEL (maison d'édition du Syndicat national des instituteurs) et Nathan qui se lancent dans ce marché en 1950. On reste toutefois toujours dans des maisons d'éditions spécialisées dans le scolaire, la diffusion s'élargissant aux librairies tout en se maintenant par le biais de l'école. Ce n'est plus le cas en 1976 avec la création par Hachette de la collection « Passeport » qui va bientôt inonder les rayons

librairies de grandes surfaces. Les moyens de promotion dont dispose Hachette lui permettent de gagner la place de numéro un des maisons proposant des cahiers de vacances.



L'intérêt pour le parascolaire répond à une crainte de baisse du chiffre d'affaires dans les livres de classe. La gratuité des manuels scolaires fournis aux collégiens est en effet instaurée en 1977. Ces manuels ne seront remplacés au mieux que tous les 4 ans (en fait avec les changements successifs des programmes, ils le seront un peu plus souvent). Jusqu'alors les collégiens achetaient leurs livres de classe, même si certaines communes les leur prêtaient pour l'année scolaire en question. Par ailleurs, tous les élèves vont maintenant au collège et nombre d'entre eux poursuivent au lycée, on a donc des cahiers pour toutes les classes du secondaire. Nathan a produit le Cahier T'Choupi, en concurrence depuis les années 2010 avec des réalisations de Magnard et Hachette pour les maternelles.

Durant la période des années 1980 à 2010, une vingtaine d'éditeurs vont produire des cahiers de vacances, d'ailleurs aussi bien pour jeunes que pour adultes. Leur objet est la révision de connaissances scolaires sous forme plus ou moins ludique, comme le montre par exemple le Cahier de vacances pour adultes chez Chiflet & Cie (2015). Il est à noter que Chiflet & Cie est d'ailleurs le promoteur du premier Cahier de vacances pour adultes de 17 à 117 ans qui sort pour l'été 2008. L'idée en revient à Christophe Absi, aujourd'hui directeur de la collection humour des éditions J'ai Lu ; il s'agit de vérifier quelles sont ses connaissances en culture scolaire tout en s'amusant. Les thèmes sont au départ très sérieux : le CNRS sort des cahiers autour de la philosophie, l'astronomie et la chimie. Ils peuvent aller jusqu'à devenir scabreux, avec une connotation grivoise tantôt pour les hétérosexuels, tantôt pour gays et lesbiennes réunis. En matière de cahier de vacances pour enfants, on trouve entre autres utilisations de figures du dessin animé : Babar, Mickey ou Goldorak.

Au pays de Poil de Carotte

Maurice BONNOTTE (1920 – 2006)

Instituteur et militant FREINET

Jacqueline Massicot



Maurice Bonnotte est né à Paris en 1920. Il poursuivait ses études pour entrer à Sciences-Po quand la guerre fut déclarée en 1939. En 1940, sous l'occupation allemande, il refusa le Service de Travail Obligatoire (STO) et abandonna ses études. D'origine alsacienne par ses grands-parents, il dut quitter la capitale et se cacher dans la Nièvre où il devint instituteur remplaçant. Il épousa une morvandelle de Dun les Places en 1943. Pourvu de son CAP d'instituteur, il fut titularisé et demanda le poste de Chitry les Mines près de Corbigny en 1947 où il resta jusqu'à sa retraite en 1979.

Dès 1936, la pédagogie Freinet était déjà bien connue dans la Nièvre, surtout dans le Morvan et dans la région de Corbigny avec l'inspectrice Marie-Louise Soustre. Un GEN (Groupe d'Education Nouvelle) créé en 1938 reposait principalement sur Georges Gaugey, Robert Hostier, Paul Picardet, Lucien Save et leur épouse, rejoints par Henri et Marie-Thérèse Coqblin qui furent nommés à la direction de la Maladière, une école neuve de 14 classes à Dijon en 1942.

Malheureusement, Georges Gaugey et Lucien Save ont été tués à la guerre et la Nièvre a connu un passage à vide mais dès 1945, de nouveaux militants ont pris la suite avec les couples Laudet, Parvilliers, Lucien et Suzanne Jean-Baptiste, Maurice Bonnotte, puis Robert Faulon, André Féron et bien d'autres (1)

En 1946, un nouveau GEN fut créé et l'ICEM (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne) a vu le jour en 1947, au congrès national de Dijon préparé par le couple Coqblin.

Il a fallu attendre 20 ans pour qu'un groupe départemental soit créé en 1967 sous la Présidence de Henri Chassery avec Robert Faulon, Michel Tiradon, Daniel Debyser et Guy Doreau.

Durant ces 20 années, c'étaient des délégués départementaux qui assuraient le lien avec Freinet et le Mouvement de l'Ecole Moderne.

Nous n'avions aucune trace de Maurice Bonnotte en 2012 lorsque nous avons publié notre brochure ¹. Il a fallu une demande de Josette Ueberschlag, une mémoire bien précieuse aux « Amis de Freinet » sur le prénom d'un dénommé Bonnotte, instituteur à Chitry les Mines qui a écrit un article dans l'Educateur N°16 du 15 mai 1946 intitulé « Démarrage ». Il fut délégué départemental à la suite des Jean-Baptiste jusqu'en 1966. A cette époque, Michel Tiradon, nommé instituteur à Fourchambault, a retrouvé tout le matériel d'imprimerie et le limographe dans sa classe. Il s'est intéressé au journal scolaire et à la pédagogie Freinet. Il s'est mis en relation avec l'ICEM à Cannes qui lui donna les références de Maurice Bonnotte dont le fils venait de se noyer et qui voulait démissionner de son poste de délégué départemental. Michel l'a remplacé pendant un an jusqu'à la création du groupe départemental de la Nièvre en 1967.

Maurice Bonnotte s'est également beaucoup intéressé à Jules Renard. En témoigne son article qui a paru dans l'Educateur N° 9 en 1964, intitulé « Le texte libre au pays de Poil de Carotte »

¹ *La Pédagogie Freinet dans la Nièvre*, brochure publiée par le collectif Jean Bugarel, Jacqueline Massicot, Paul de Loye, Annie Troncy et Josette Ueberschlag, éditée par les Amis du Musée Nivernais de l'Education en 2012.



« Je vis au pays d'un écrivain qui a son buste sur la petite place du village, à côté de l'école et dont nous avons célébré le centenaire en cette année 1964. Je vis au pays de Jules Renard. Ce n'est pas un écrivain comme les autres. On a d'ailleurs vainement cherché à le classer parmi les réalistes, les naturalistes, les humoristes ou autres...istes de son époque. Non, il serait plutôt de la catégorie de ceux qu'Alain appelait **les ânes rouges** que l'on ne peut atteler...

Ce que Jules Renard a écrit, ce sont des textes libres. Le texte libre, cela me paraît être le seul vocable qui convienne à cette nouvelle forme littéraire que l'écrivain a définie dans son Journal à la date du 13 septembre 1887 :

« Le plus artiste ne sera pas de s'atteler à quelque gros œuvre comme la fabrication d'un roman, par exemple, où l'esprit tout entier devra se plier aux exigences d'un sujet absorbant qu'il s'est imposé ; mais le plus artiste sera d'écrire, par petits bonds, sur cent sujets qui surgiront à l'improviste, d'émettre pour ainsi dire sa pensée. De la sorte, rien n'est forcé. »

Jules Renard n'avait que 23 ans quand il a écrit Poil de Carotte et Maurice Bonnotte ajoute : « Poil de Carotte, le livre qu'on désigne sous le nom de roman, ce n'est pas un roman. Il avait encore 23 ans à vivre, à

vivre et à écrire comme il le désirait, l'esprit libre.

Année par année, on peut suivre son cheminement. Jules Renard débarrasse ses textes de tout ce qui est effet de style, artifice de littérature, ficelle de métier, intrigue romanesque ; il rejette, au terme de son évolution, l'image dont il dit lui-même qu'il en a abusé « *Méfiez-vous du mot de la fin, il faut qu'une page soit belle pour elle-même et non pour la surprise des dernières lignes.* »

Pour Maurice Bonnotte, chez Jules Renard, la forme et le fond sont inséparables, il y a tout simplement la vie comme dans le texte libre chez Freinet. Le texte libre, c'est une tranche de vie, une minute quotidienne restituée et non pas décrite. « *On ne décrit pas un paysage, on ne l'énumère pas, on le regarde. C'est l'impression par ce regard que je voudrais rendre mais il ne faut pas plus de deux ou trois mots. Je les cherche et je les trouverai.* »

Maurice Bonnotte ajoute : « *Il ne nous est pas indifférent de découvrir en Poil de Carotte une raison supplémentaire pour nous assurer que nous sommes dans la bonne voie, derrière Freinet, avec le texte libre, essentielle technique de vie.* »

Je suis heureuse de pouvoir faire revivre ce militant trop méconnu et je ne manquerai pas de le mentionner dans nos panneaux sur la Pédagogie Freinet au Musée Nivernais de l'Education.

Le 1% artistique en milieu scolaire dans la Nièvre



Jean Zay

Il y a 70 ans, la loi dite du 1% artistique était votée. Née sous le Front populaire, de la volonté de Jean Zay, décidé à soutenir les artistes et à enrichir notre patrimoine en offrant à tous une proximité avec l'art de notre temps, l'obligation de décoration des bâtiments publics, communément appelée «1 % artistique » fut légalement créée le 18 mai 1951, grâce à l'action du sculpteur René Iché (1897-1954), rédacteur du texte.

Cette procédure prévoit de consacrer, à l'occasion de la construction ou de l'extension d'un bâtiment public, 1% du coût des travaux à la commande ou à l'acquisition d'une ou de plusieurs œuvres d'art conçues par des artistes pour être intégrées au projet architectural.

D'abord limité à la construction des établissements scolaires ou universitaires, le dispositif s'est progressivement élargi au cours de années 1970-80 aux autres ministères, puis aux collectivités territoriales, dans le cadre de la décentralisation.

De fait, la commande publique d'œuvre d'art ne se limita plus aux seuls bâtiments prestigieux mais investit officiellement et massivement l'espace commun, dans des lieux fréquentés par tous : écoles, collèges, lycées, mais aussi plus tard, palais de justice, commissariats, etc.... Le 1% a une vocation à la fois artistique, pédagogique et démocratique puisqu'il a pour objectif de promouvoir la création artistique contemporaine et de la rendre accessible à un large public parfois peu familier des musées.

En intégrant l'artiste de manière intime dans son espace social, ce dispositif a permis l'ouverture d'un étonnant musée hors les murs donnant accès à l'art contemporain à tous.



René Iché





**JEAN MONTCHOUGNY, l'art à l'école.
De 1956 aux années 80.**



Retour sur le 1 % en milieu scolaire.
MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION - NEVERS.
12 Septembre 2020 – 1^{er} juillet 2021

Marianne Montchougnny 

Association « Les Amis de Montchougnny »
montchougnny.jean.free.fr

Vauzelles, 1956 : année charnière. Entre ces deux projets à la gouache : Intimité et Coq avec enfants, on perçoit l'évolution de Jean Montchougnny, alors âgé de 41 ans, vers une prise en compte du grand format. Le traitement des surfaces n'inclut pas encore la stylisation des formes mais elles sont simplifiées. De jolie scène de genre -enfant et ses jouets- la peinture devient support idéologique. L'enfant marche vers son avenir. Les fleurs et les étoiles l'accueillent avec bienveillance, le coq l'accompagne de sa bravoure et de son panache.

La force du sens - protéger l'enfant et lui procurer une belle vie- s'exprime aussi de manière monumentale et le présente comme un futur adulte.



Les panneaux de l'école de filles de Fourchambault (1957) promettent aussi implicitement un avenir protégé et conquérant. La Nature est soit conquise - le charmeur d'oiseaux et le charmeur de poissons - soit maîtrisée - l'incendie - par L'Homme, traité plastiquement en angles et en lignes étirées. Les éléments - le feu, la terre, l'air et l'eau - sont magnifiés par des couleurs franches et gaies. La mythologie sous-tend l'inspiration du peintre. Pégase, Orphée, Icare... Elle permet une lecture des images à un niveau ambitieux, tandis que les enfants peuvent se projeter dans des sujets censés leur plaire : fleurs, oiseaux, cirque. Jean Montchougnny traite le mouvement en multipliant des ombres-portées sombres et pointues. Ces structures dynamiques et en réseau, faites de signes répétés au sein de zones souvent symétriques, apportent du rythme sans déséquilibrer un univers tonique et radieux.

Le traitement plastique par la géométrie - lignes droites, angles, cercles - simplifie le passage de la maquette à la très grande dimension. L'artiste effectue lui-même le transfert grâce à la mise au carreau, puis peint le mur. Jean Montchougnny travaille à ce projet pour l'école maternelle de



Fourchambault en 1958. Il réfléchit en tant que peintre et aussi en tant que pédagogue. Son projet comporte un programme évident : donner à voir aux enfants un répertoire le plus étendu possible d'éléments relatifs à la nature et aux saisons. Il s'agit de végétaux et d'animaux familiers de la région nivernaise. Le maître ou la maîtresse, pourront les nommer, apprendre aux élèves à les (re)connaître. Mais, à la différence des tableaux didactiques muraux édités par la Maison Des Instituteurs, les formes sont stylisées tout en restant identifiables. Pour l'hiver, par exemple, le peintre s'impose « *des formes aiguës, sobres, des détails intérieurs à la forme.* » Un style qu'il applique à l'ensemble de la décoration murale.

Quatre personnages masculins, qualifiés par l'artiste de « personnages féériques » évoquent une action humaine représentative de chaque saison. Un pâtre, plutôt grec, joue de l'aulos. Un pêcheur athlétique tend un poisson au contemplatif « paysan » vêtu de bleuets et de marguerites, tandis que le chasseur sans arme charme les animaux. C'est que le peintre, qui fut aussi instituteur, aime et observe la Nature comme un poète.

Tous ces personnages dépourvus de physionomie, sont faits d'aplats colorés anguleux, accordés aux zones d'un paysage qui s'apparente à un vaste puzzle.

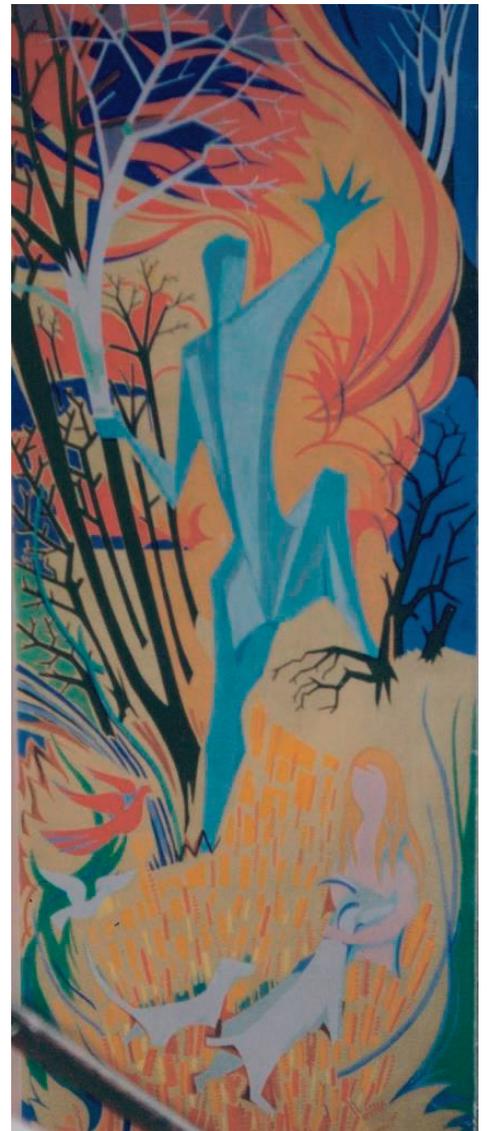
On notera la place importante de l'arbre dans ces décorations murales d'un peintre qui les dessine et les peint souvent sur le motif. La structure verticale et en étages de l'arbre, sa répétition en futaie, donnent de l'élan et se prêtent à la monumentalité. L'arbre permet de signifier les

saisons. Il signale aux enfants le caractère boisé de leur région et les initie au répertoire populaire.

Dans ce tableau conçu pour une école de Fourchambault, illustrant la chanson des Trois jolis fendeurs - hommage au métier du bois- l'histoire peut être racontée par l'enseignant qui peut faire chanter les enfants. Le roi, la princesse, la rose et les vaisseaux chargés de richesses sont habituels dans l'univers du conte.

Mais les vrais héros sont les humbles, ces fendeurs « *symboles de liberté pour une profession* ». Message qui devait plaire à l'artiste tout comme l'enracinement nivernais du chant.

Le temps passant, la maturité plastique grandissant, les propositions murales de Jean Montchougnny changent. Il ne s'agit plus de réfléchir à des projets pour des écoles primaires mais, le plus souvent, pour des collèges.





Peintures, mosaïques, bas-reliefs en ciment, en terre, sculptures font l'objet de nombreuses recherches. Le peintre réfléchit à la pointe du crayon : croquis, photos mises en scène, petites maquettes bricolées se multiplient. L'anecdote a disparu au profit de l'essentiel, lignes amples, structures et pictogrammes. L'artiste a toujours été intéressé par le volume. Le cercle, le carré et le triangle, présents depuis toujours dans sa peinture, s'émancipent de la surface. Jean Montchougnny souhaite d'ailleurs une concertation avec l'architecte dès le début de sa réflexion.

Il écrit : « *Je serais heureux si, contrairement à ce qui est trop souvent l'habitude, je pouvais avec l'accord de l'architecte, préparer le projet dès le début de l'opération au niveau de la conception générale de l'ensemble.* »

Il regrette que les œuvres réalisées dans le cadre du 1% soient parfois plaquées, sans relation avec le bâti, transposable ailleurs, sans dommage.

Le Cube au collège de Fourchambault, le mur au collège de Decize, sont des réalisations importantes qui ne passent pas inaperçues.

Un journaliste ami de Jean Montchougnny lui pose LA question, à la place probablement de nombreux lecteurs.

- Le journaliste : *Qu'est-ce que ça représente ?*

- J. Montchougnny : « *Ça ne représente rien. On invente des formes. Elles ne représentent rien d'autre qu'elles-mêmes. Que représente un arbre ? Rien. C'est un arbre.* »



De nombreuses recherches personnelles, de nombreux croquis préparatoires, beaucoup de réalisations en milieu scolaire et ailleurs, beaucoup de projets non réalisés aussi, l'ordinaire du travail d'un plasticien. Mais une conception de son activité fermement ancrée dans sa vie de citoyen, exprimée dans une note manuscrite retrouvée parmi les papiers du peintre. « *Toute activité qui n'exige pas une prise de conscience de soi et de l'univers, de soi dans l'univers ; toute activité qui n'exige pas une prise de conscience de la relation qui l'associe aux activités du monde, diminue l'homme.* »



Images de l'exposition

L'exposition proposée par l'Association Les Amis de Montchougnny en partenariat avec les Amis du Musée Nivernais de l'Education, réalisée par Marianne Montchougnny et Antoine Serio, est composée d'une vingtaine de panneaux montrant plusieurs maquettes peintes à la gouache sur papier que le peintre Jean Montchougnny a créées dans les années 50/60. La plupart ont donné lieu à des peintures murales dans des établissements scolaires, à Fourchambault en particulier, et aussi à Varennes Vauzelles. D'autres projets concernaient Nevers, Decize, Dornes, Cosne, Le Creusot. Certains se sont concrétisés, d'autres pas.

L'iconographie propre à l'univers enfantin auquel étaient destinées les peintures, fait la part belle aux éléments naturels, arbres, animaux, plantes, qui résistent plus que les étoiles et les soleils à cette stylisation. Libéré par la suite de la représentation nécessaire, l'artiste recourt pour le projet de décoration de la Cité scolaire de Decize en 1969 à une géométrie plus lyrique, distribuant les zones blanches et noires en vagues amples et continues. La grande longueur des murs à investir et l'abstraction de plus en plus allusive, conduisent souvent l'artiste à privilégier un langage fait de larges ondes et de courants, rencontrant parfois un centre de forces ou un point d'envol. Des évocations de corps extrêmement simplifiés marquent d'un rond ou d'une ondulation un fond de rectangles colorés.

L'artiste a également beaucoup travaillé sur des maquettes en volume à l'aide de différents matériaux, et conçu de petites sculptures en métal combinant diverses formes géométriques plus ou moins ajourées. Quelques réalisations de grand format furent installées dans l'espace scolaire ou public.

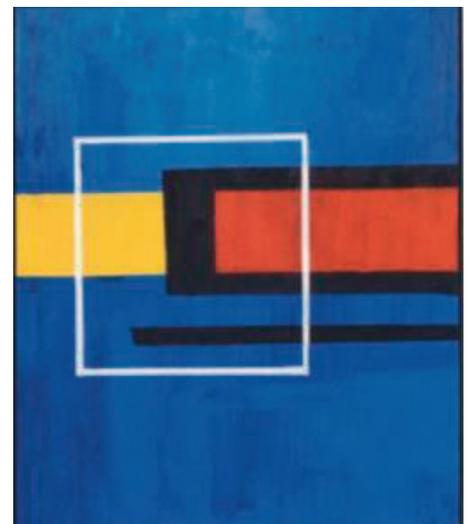


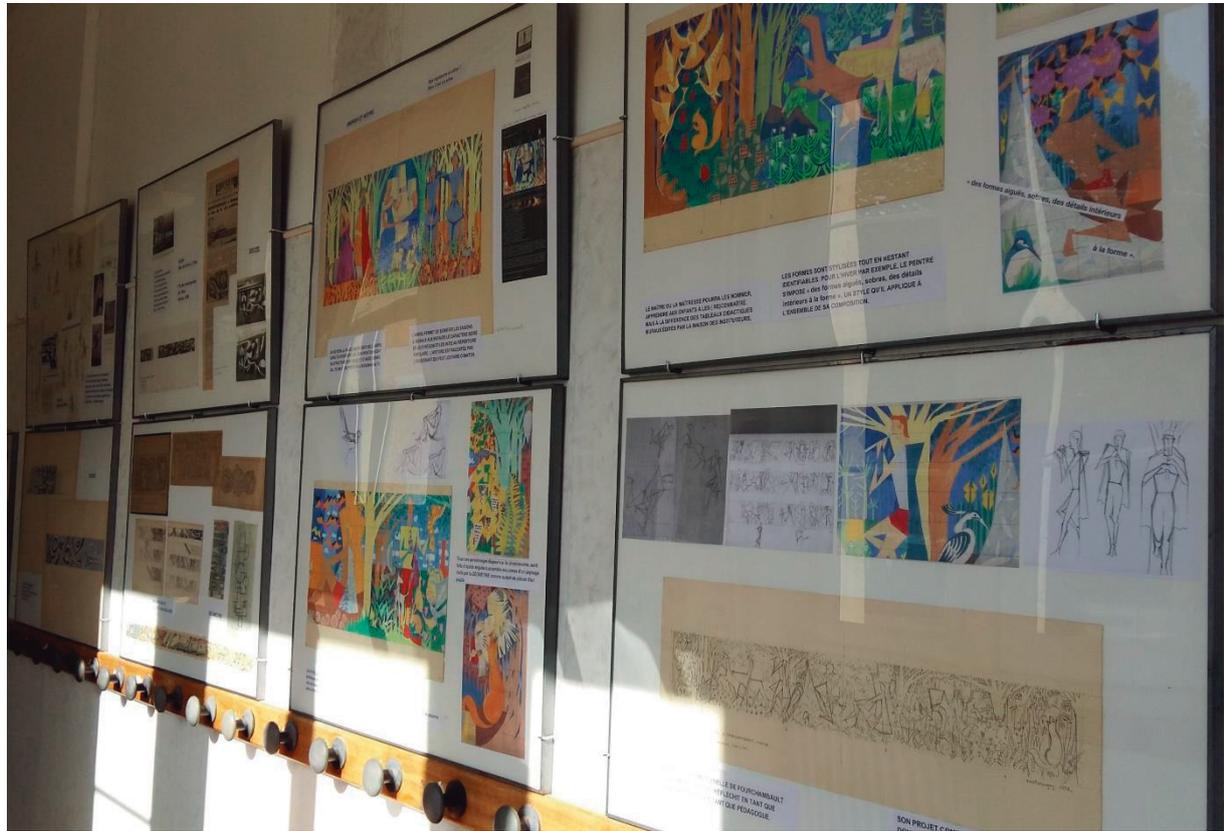
L'Espace, cube en inox et ciment au Collège Paul Langevin à Fourchambault (1966), L'Essor en inox, dans la zone des Grands Champs, la mosaïque de Saint Gildard Gresset à Nevers. Quelques-unes sont exposées dans la salle dédiée aux images fixes et mobiles. Dans cette même salle se trouvent 3 toiles de grand format. Deux montages vidéo créés spécialement pour l'occasion par Antoine Serio, y sont diffusés :

Le premier met en valeur les petites maquettes en volume et les sculptures en métal. Le second est une rétrospective photographique de la vie de Jean Montchougnny, notamment ses années d'instituteur après sa formation à l'école normale de Varzy.

A travers les 3 toiles exposées, on remarque aisément le goût de l'artiste pour la géométrie qui lui fait styliser les formes, surtout dans les maquettes des années 50, d'autant plus que, devant être ensuite réalisées par lui à grande échelle, elles apparaissent avec le quadrillage de la mise au carreau. On relève le jeu des symétries, des décrochements, cercles, triangles et carrés. De nombreuses lignes obliques rythment déjà les surfaces où des motifs simples sont répétés.

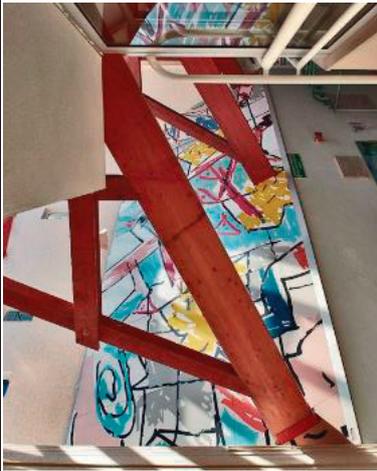
Ainsi apparaît le lien et le devenir de la géométrie dans l'œuvre de Jean Montchougnny. D'abord assez littérale dans les peintures murales des années 50, puis d'une écriture plus libre. Enfin, dans les peintures des années 90 et 2000, le carré qui « cadre » le sujet, la diagonale qui « trace » et la répétition d'un motif à caractère géométrique qui « multiplie ».



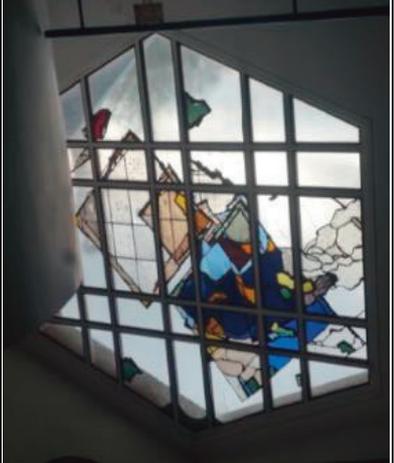


Les œuvres dans les collèges et lycées de la Nièvre dans le cadre du 1 % artistique

	Description	Etablissement
	<p>Cadran solaire figurant un grand oiseau qui semble prendre son envol. Le plumage de l'oiseau est constitué d'éléments en grès émaillé de couleurs chaudes destinés à orner la surface de bitume. Les éléments sont scellés avec du gravillon lavé.</p> <p>De nombreux émaux ayant disparu, seule la tête du paon en est encore recouverte.</p>	<p>COLLEGE CHAMP DE LA PORTE CERCY-LA-TOUR</p> <p>Artiste : Catherine Dupont Année d'installation : 1980 Lieu d'installation : Dans la cour Type d'œuvre : Céramique Matériaux dominants : Béton, Grès céramique Dimensions : Diamètre : 4,5m État : Dégradé</p>
	<p>Sculpture monolithique rectangulaire en calcaire, de section carrée, ornée de bas-reliefs sur ses quatre faces représentant les saisons (printemps / fleur / automne / raisin / feuille de vigne / hiver / branche / végétal défeuillé / été / épi / blé) par un personnage allégorique. L'œuvre est posée sur un socle de même matériau.</p>	<p>LEGT AGRICOLE DE CHALLUY CHALLUY</p> <p>Artiste : Jean-Marie Baumel (1911-1978) Année d'installation : 1993 Lieu d'installation : Dans la cour Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Pierre Dimensions : h = 274, la = 85 ; socle : h = 24, la = 100 État : Bon</p>
	<p>Cinq sculptures en polyester armé de couleur et ayant pour élément de base une pyramide provenant de l'éclatement d'un dodécaèdre en étoile. Œuvre surnommée "le dodécaèdre éclaté". Il ne reste quelques éléments du dodécaèdre en étoile éclaté, créé en 1968. Ces formes peintes de différentes couleurs et disposées sur des plots en béton sont dispersées sur la pelouse. Des pièces constituant 70% de l'œuvre initiale ont été déplacées ou enlevées pour laisser place à un parking. Certaines d'entre elles ont été mises au rebut ou dérobées.</p>	<p>COLLEGE BIBRACTE CHÂTEAU-CHINON(VILLE)</p> <p>Artiste : Dominique Babinet (Né en 1931) Année d'installation : 1974 Lieu d'installation : sur la pelouse (Puis déplacé) Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : polyester, Béton Dimensions : h=3,50 m ; L=2,80 m État : Bon</p>

	Description	Etablissement
	<p>Sculpture en bois recouverte d'un épais enduit gris, postérieur. Posée sur un socle en béton, elle figure un personnage stylisé en train d'assembler différents éléments, au nombre de neuf : "<i>un signal composé de plusieurs mâts sculptés</i>", d'après la note de l'artiste (archives de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, service des arts plastiques). Les éléments en bois sont solidarisés par des pattes métalliques.</p>	<p>LP LYCEE DES METIERS FRANCOIS MITTERRAND CHÂTEAU-CHINON(VILLE) Artiste : Dominique Babinet (Né en 1931) Année d'installation : 1985 Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Bois Dimensions : h = 320, l = 232, la = 145 ; socle : h = 35, l = 280, la = 183</p>
	<p>Décor mural sur plan incliné composé de 21 plaques en contreplaqué, laquées et recouvertes d'un décor peint à la peinture acrylique.</p>	<p>LP LYCEE DES METIERS FRANCOIS MITTERRAND CHÂTEAU-CHINON(VILLE) Artiste : Pierre Célice, né en 1932 Année d'installation : 1985 Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Bois Dimensions : h = 364 ; l = 852 Etat : Bon</p>
	<p>Sculpture constituée d'environ cent trente éléments multicolores fixés entre eux par des vis et disposés symétriquement.</p>	<p>LP LYCEE DES METIERS FRANCOIS MITTERRAND CHÂTEAU-CHINON(VILLE) Artiste : Philippe Guilbert Année d'installation : Lieu d'installation : Type d'œuvre : Revêtement mural Matériaux dominants : Bois, Peinture Dimensions : h = 220 ; l = 860 État : Dégradé</p>

	Description	Etablissement
	<p>Peinture murale couvrant la partie supérieure des cinq pans de murs de la demi-pension et presque entièrement recouverte par des panneaux d'isolation sonore. D'après la note de l'artiste (archives de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, service des arts plastiques), "la peinture murale crée un environnement utilisant les murs, on peut parler de graphisme architectural. Elle tient compte des vides (portes, fenêtre...), différentes cassures, et se prolongera par un marquage des poutres et un report au sol. L'écriture se structure sur une trame de trois mètres afin que deux trames puissent être perçues en même temps. Les couleurs choisies sont délibérément neutres afin de ne pas engendrer une fatigue et une lassitude. Elles cherchent à retrouver, en la mettant en valeur, la teinte d'un matériau local : l'ardoise.</p>	<p>LP LYCEE DES METIERS FRANCOIS MITTERRAND CHÂTEAU-CHINON(VILLE) Artiste : John Levee (1924, Los Angeles-2017, Paris), Année d'installation : 1985 Lieu d'installation : Demi-pension Type d'œuvre : Peinture Matériaux dominants : Peinture Dimensions : h = 500 ; l = 3000 État : Dégradé</p>
	<p>Sculpture murale en bois (tilleul, érable) de faible relief, inscrite dans un rectangle horizontal. Elle est composée de trois panneaux aboutés, eux-mêmes constitués de cinq à six lames de bois de tilleul et érable, fixées par un système de tenons et mortaises. Selon l'auteur, l'œuvre évoque différents assemblages et traits utilisés en charpente et en menuiserie.</p>	<p>LP LYCEE DES METIERS FRANCOIS MITTERRAND CHÂTEAU-CHINON(VILLE) Artiste : Braun Rudiger Année d'installation : 1985 Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Bois Dimensions : h = 175 ; l = 295 ; pr = 5</p>
	<p>Cette sculpture-pilier, surnommée le "totem" par le personnel du lycée, occupe toute la hauteur de la pièce. Elle est constituée de quatre blocs cylindriques monochromes (deux bleus, un blanc, un rouge) de tailles et de formes différentes. Les blocs superposés créent une impression d'instabilité et de chute imminente.</p>	<p>LP LYCEE DES METIERS FRANCOIS MITTERRAND CHÂTEAU-CHINON(VILLE) Artiste : ? Année d'installation : Lieu d'installation : Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Béton Dimensions : h = 300 ; d = 147</p>

	Description	Etablissement
	<p>Guirlande cyclopéenne Sculpture composée de cinquante-huit éléments en grès présentant des formes diverses, répartis sur les murs de l'entrée ainsi que sur les deux piliers encadrant la porte. Dans une note conservée aux archives de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, service des arts plastiques, l'artiste s'explique : <i>"Sa composition rythmique suggère, de par sa situation sous l'avancée du restaurant panoramique, un abri sous roche. Ses éléments moulés en argile de grès cuite au bois en pleine flamme, selon une très ancienne technique artisanale typiquement nivernaise, contribuera à relier l'établissement d'enseignement symboliquement et matériellement à son terroir"</i>.</p>	<p>LP LYCEE DES METIERS FRANCOIS MITTERRAND CHÂTEAU-CHINON(VILLE) Artiste : Albert Vallet (1923-2015) Année d'installation : 1984 Lieu d'installation : Entrée de la demi-pension Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Grès céramique Dimensions : h = 520 ; l = 1550 ; pr = 32 État : Bon</p>
	<p>Série de pictogrammes en verre sablé représentant des activités sportives. L'installation a eu lieu en 2009, à l'issue de la fin d'une rénovation (2008) d'un gymnase datant de 1969. Thierry Bonnat, designer autodidacte</p>	<p>COLLEGE GIROUD DE VILLETTE CLAMECY Artiste : Thierry Bonnat Année d'installation : 2009 Lieu d'installation : face Nord du gymnase Type d'œuvre : Vitreerie Matériaux dominants : Verre Dimensions : H=2m ; L 7m État : Bon</p>
	<p>« Ce que nos pères lisaient dans les vitraux » Vitrail hexagonal créé en 1987 et représentant deux losanges, l'un coloré en bleu et l'autre translucide. Dans son état actuel, l'œuvre est altérée : vitres fendues, structure dégradée, infiltrations.</p>	<p>COLLEGE RENE CASSIN COSNE-COURS-SUR-LOIRE Artiste : Michel Caron, né le 10 avril 1948 Année d'installation : 1988 Lieu d'installation : sur la façade d'entrée Type d'œuvre : Vitreerie Matériaux dominants : Verre Dimensions : H=3m ; L=3m État : Dégradé</p>

Description	Etablissement
	<p>LPO LYCEE DES METIERS PIERRE GILLES DE GENNES COSNE-COURS-SUR-LOIRE Artiste : Krol et S. Robin Année d'installation : 1990 Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Céramique Dimensions : h = 187 ; l = 890 Etat : Bon</p>
	<p>LPO LYCEE DES METIERS PIERRE GILLES DE GENNES COSNE-COURS-SUR-LOIRE Artiste : Georges Jeanclos (1933, 1997) Année d'installation : 1982 Lieu d'installation : à l'entrée de l'établissement Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Terre cuite Dimensions : h = 13 ; l = 20 ; la = 17 État : Dégradé</p>
	<p>LPO LYCEE DES METIERS PIERRE GILLES DE GENNES COSNE-COURS-SUR-LOIRE Artiste : Perrot (Auteur du modèle) et Pinton (Atelier, lissier) Année d'installation : 1964 Lieu d'installation : Type d'œuvre : Tapisserie Matériaux dominants : Laine Dimensions : h = 189 ; l = 364 État : Bon</p>

Sculpture murale en deux parties, constituées de carreaux de céramique émaillée : un groupe de huit oiseaux, à l'intérieur, vole vers un soleil situé sur le même mur mais à l'extérieur. Une porte vitrée sépare les deux groupes. Couleurs : gris, bleu, bleu outremer, vert, rouge, orange, noir.

Les Fruits de la terre
Sculpture en terre cuite chamottée représentant une grenouille. Il s'agit d'un fragment d'un groupe de 160 cm hauteur par 250 cm de circonférence représentant "trois personnages se nourrissant des fruits de la terre".
La sculpture a été complètement détruite par le gel en quelques années. Un projet de remplacement de l'œuvre par le même artiste n'a, semble-t-il, jamais abouti.

Fleur de pierre
Composition à trois niveaux superposés : des plantes à fleurs au niveau inférieur, des papillons et des étoiles en partie supérieure et, au centre de la composition, des formes abstraites qui figureraient des pierres.
Les motifs, aux couleurs très vives et acides (jaune, orange, rouge, marron, rose, violet, bleu, vert), se détachent sur un fond noir uni. La tapisserie, tissée en basse-lisse, non doublée, est tendue au moyen d'une bague horizontale en bois, fixée au mur.
Œuvre installée lors de la construction de l'établissement (1964-1966) ou lors de son agrandissement (1990).

	Description	Etablissement
	<p>Le Mur vivant Mosaïque de motifs noir et blanc.</p>	<p>COLLEGE MAURICE GENEVOIX DECIZE Artiste : Jean Montchougnny (1915-2008) Année d'installation : 1969 Lieu d'installation : mur d'enceinte Type d'œuvre : Revêtement mural Matériaux dominants : Grès céramique Dimensions : h 2m x L 10m État : Dégradé</p>
	<p>Mosaïque de pierre (ardoise noire, marbre bleu et blanc, granite) s'étalant sur deux murs, à deux pans chacun, de part et d'autre du portail d'entrée. L'agrandissement du lycée, en 1988, a conduit à en transférer l'accès principal. L'œuvre a été nettoyée en 2008 à la demande des ayants droit.</p>	<p>LYCEE POLYVALENT MAURICE GENEVOIX DECIZE Artiste : Jean Montchougnny (1915-2008) Année d'installation : 1969 Lieu d'installation : A l'entrée de l'établissement Type d'œuvre : Revêtement mural Matériaux dominants : Pierre Dimensions : h = 215 ; l = 2170 État : Dégradé</p>
	<p>Le feu sacré Sculpture-menhir biseauté sur trois côtés. L'œuvre a été déplacée en 1988 lors de travaux. Guy-Charles Révol (1912-1990), sculpteur, graveur et médailleur français. Il reçoit le Second Prix de Rome en 1937, une médaille d'argent à l'Exposition internationale de 1937, et un prix à l'Exposition internationale de médailles à Madrid en 1951.</p>	<p>LYCEE POLYVALENT MAURICE GENEVOIX DECIZE Artiste : Guy-Charles Révol Année d'installation : 1969 Lieu d'installation : Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Granite Dimensions : h = 370 ; la = 100 État : Bon</p>

Description	Etablissement
	<p>COLLEGE LUCIEN CHAUSSIN DORNES Artiste : Anne Suzuki Année d'installation : 2007 Lieu d'installation : mur d'entrée de la demi-pension Type d'œuvre : Céramique Matériaux dominants : Céramique Dimensions : H=4 m ; L=0,80 m État : Bon</p>
	<p>COLLEGE LUCIEN CHAUSSIN DORNES Artiste : Anne Suzuki Année d'installation : 2007 Lieu d'installation : Sortie de la demi-pension Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Céramique Dimensions : H=2 m ; L=1,80 m État : Bon</p>
	<p>COLLEGE LUCIEN CHAUSSIN DORNES Artiste : Albert Vallet (1923, 2015) Année d'installation : 1974 Lieu d'installation : dans la cour Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Grès Dimensions : h=5,50m ; L=1m ; l=1m État : Dégradé</p>

	Description	Etablissement
	<p>D'après une note de l'artiste, il s'agit de "cinq sculptures sérielles en forme de colonnes carrées dont la plus haute dépasserait légèrement la façade, par contre l'une d'entre elles (la plus petite) serait enterrée dans une sorte de faille dans le sol (...). Les sculptures seront scellées sur une assise en béton et armées à l'intérieur jusqu'en haut. Le matériau employé sera un grès chamotté brun très cuit (1300° en réduction) au gaz et bois, donc avec beaucoup de nuances dans les bruns et roux, l'aspect sera un peu rugueux, avec certaines légèrement émaillées et animées d'empreintes, de cratères et aspérités diverses d'ordre géologique. Ces colonnes seront traversées de part en part par des barres de ciment très coloré de [diamètre] différent ce qui fera un contraste très fort et correspondant à mes recherches actuelles."</p>	<p>LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE BEREGOVY FOURCHAMBAULT Artiste : Jacky Coville et Biot Année d'installation : 1985 Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Grès céramique Dimensions : la = 70 (pour les cinq colonnes) ; hauteurs variables : h = 245 ; h = 460 ; h = 110 ; h = 105 ; h = 320 ; tubes en béton : l = 50. État : Dégradé</p>
	<p>Cube creux, dont chacune des faces présente un ajour circulaire, en appui sur deux socles en béton.</p>	<p>COLLEGE PAUL LANGEVIN FOURCHAMBAULT Artiste : Jean Montchoungy (1915-2008) Année d'installation : 1974 Lieu d'installation : A l'entrée du collège Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Acier Dimensions : H=2m ; L=2m ; l=2m Etat : Bon</p>
	<p>Installation composée de trois structures triangulaires en polyester armé, composée en tubes, cornières et fers plats soudés. L'image de la grue est évidente. Les flèches portaient des éléments en polyester armé de formes différentes qui ont été enlevés. Pierre Bonneval, sculpteur et sériographe, travaille des matériaux tels que la résine, le polyester ou le bois (groupes de sculptures pour la cité scolaire de Thiers en 1975 ; aménagement plastique de l'IUT d'Orléans la Source).</p>	<p>COLLEGE LOUIS ARAGON IMPHY Artiste : Pierre Bonneval Année d'installation : 1977 Lieu d'installation : A l'entrée du collège Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Fer Dimensions : H=3.80 m ; L=2.90 m ; l=2.20 m État : Bon</p>

	Description	Etablissement
	<p>Plan de la ville Sculpture en fonte d'aluminium composée de plusieurs blocs rectangulaires représentant le relief de la ville de la Charité-sur-Loire. La sculpture a été dégradée par la chute des plaques d'aluminium et le développement de la végétation.</p>	<p>COLLEGE AUMEUNIER MICHOT LA CHARITÉ-SUR-LOIRE Artiste : Jacques Perraut Année d'installation : 1985 Lieu d'installation : Dans la cour du collège Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Fonte Dimensions : h 1,20L=1,65m ; l=1,35m et socle=0,60m État : Dégradé</p>
	<p>Portail en acier corten, en forme de claustra, dont les éléments en volume sont réalisés en tôle pliée et les parties ajourées en tôle de 1 cm d'épaisseur.</p>	<p>COLLEGE PAUL BARREAU LORMES Artiste : Pierre Sabatier (1925-2003) Année d'installation : 1978 Lieu d'installation : Portail de l'établissement Type d'œuvre : Objet fonctionnel Matériaux dominants : Acier Dimensions : H=3,40m ; L=10,50m ; l=0,30m et poteaux H=3,40m État : Bon</p>
	<p>Volume 19 Créée en 1974, cette sculpture en ronde-bosse en acier inoxydable représente un prisme élané captant bien la lumière.</p>	<p>COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS Artiste : Gottfried Honegger (1917-2016) Année d'installation : 1976 Lieu d'installation : Entrée du collège Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Acier Dimensions : H=3m ; L=0,99m ; l=0,85m Poids : 30 tonnes État : Bon</p>

	Description	Etablissement
	<p>49 caissons peints de différentes couleurs avec des motifs rayés et zébrés sur une surface de 265 m². Éclairage particulier de mise en valeur, peintures en polyuréthane en trois couches.</p>	<p>COLLEGE LES COURLIS NEVERS Artiste : Pierre-François Gorse, Ouanes Amor Année d'installation : 1980 Lieu d'installation : Hall d'accueil Type d'œuvre : Peinture Matériaux dominants : Peinture Dimensions : Plafond L=12,20m ; l=12,20m / Caissons L=1,50m ; l=1,50m / Poutres L=0,45 ; l=0,30m de section État : Bon</p>
	<p>Un garçon, une fille Sculpture en bronze représentant un garçon et une fille et réalisée d'après une première esquisse en plâtre. L'œuvre a été déplacée après avoir été brisée lors d'une chute due à des intempéries.</p>	<p>COLLEGE LES LOGES NEVERS Artiste : Robert Couturier Année d'installation : 1972 Lieu d'installation : pelouse Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Bronze Dimensions : H=2,50m ; L=1m ; l=1m État : Disparue</p>
	<p>Œuvre carrée dont les deux faces (La lune et le soleil) sont sculptées : côté rue, un visage stylisé, inscrit dans une spirale peuplée d'astres ; côté cour, un masque encadré de rayons. La sculpture est constituée de trois blocs de grès superposés. Jean-Charles Lallement dit Bacchus (1914 - 1970), sculpteur, établi dans le Gard. Grand prix de Rome de sculpture et second grand prix de Rome de gravure en médaille.</p>	<p>LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE RAOUL FOLLEREAU - NEVERS Artiste : Jean-Charles Lallement Année d'installation : 1967 Lieu d'installation : Entrée de l'établissement Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Grès Dimensions : h = 250 ; l = 250 ; pr = 50 État : Bon</p>

	Description	Etablissement
	<p>Nevers Sculpture constituée de deux éléments sériés en marbre rose du Mayet de Montagne, en Auvergne, supportant un galet en diorite noir. <i>"L'alliance de la pierre travaillée par l'outil industriel et de la pierre modelée par la mer - un galet de diorite de plusieurs tonnes - fonctionne comme la réunion du principe masculin et féminin qu'elles symbolisent."</i> (Extrait de l'étude de Marie Lapalus, 1983, université de Bourgogne, sous la direction de Serge Lemoine, non éditée)</p>	<p>LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JULES RENARD NEVERS Artiste : Maxime Descombin (1909-2003) Année d'installation : Lieu d'installation : Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Pierre Dimensions : h = 225 ; l = 395 ; la = 140 État : Bon</p>
	<p>Rythme et croissance Sculpture en grès de la Puisaye cuit au feu de bois. Elle est constituée d'environ deux cents éléments géométriques moulés séparément. La surface de l'œuvre est animée par la disposition, plus ou moins en saillie, des différents éléments scellés entre eux dans un mouvement de spirale.</p>	<p>LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JULES RENARD NEVERS Artiste : Albert Vallet (1923 – 2015) Année d'installation : 1979 Lieu d'installation : Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Grès céramique Dimensions : h = 350 ; l = 156 ; pr = 45 État : Dégradé</p>
	<p>Mur constitué de carreaux polychromes (bleu, rose, jaune, vert, blanc) en léger relief. Plus de la moitié du mur a été détruite lors de travaux en 2004. Une plinthe recouvre le premier rang de carreaux et une partie de la signature de l'artiste. Plusieurs carreaux sont cassés. Jacques Bringuier, céramiste (sans doute), signature visible "Je B."</p>	<p>LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JULES RENARD NEVERS Artiste : Jacques Bringuier Année d'installation : Lieu d'installation : Type d'œuvre : Céramique Matériaux dominants : Céramique Dimensions : h = 245 ; l = 207 État : Dégradé</p>

Image	Description	Etablissement
	<p>Sculpture en chêne et olivier, constituée de trois personnages en ronde-bosse, isolés les uns des autres et disposés sur un vaste support en chêne. L'un des personnages tient un masque à double face, un autre une chouette stylisée et le dernier, une fleur.</p>	<p>LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JULES RENARD NEVERS Artiste : ? Année d'installation : Lieu d'installation : Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Bois Dimensions : h = 360 ; la = 152 État : Bon</p>
	<p>Grande instase</p> <p>Cette sculpture en granit breton taillé à la flamme est composée de quatorze éléments de formes géométriques : rectangles, triangle, boules.</p>	<p>LYCEE PROFESSIONNEL JEAN ROSTAND NEVERS Artiste : Pierre Székely (1923 - 2001) Année d'installation : 1976 Lieu d'installation : cour du lycée Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Granite Dimensions : h = 204 ; l = 587 ; la = 310 État : Bon</p>
	<p>Sculpture en bois représentant les différentes familles d'instruments de musique (un violon, un tambour, des trompettes) ainsi qu'un masque de comédien.</p>	<p>COLLEGE LES AMOGNES SAINT-BENIN-D'AZY Artiste : Gilles Deygout Année d'installation : 2004 Lieu d'installation : Hall d'accueil Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Bois Dimensions : H=6m ; l=3m. Etat : Bon</p>

	Description	Etablissement
	<p>Sculpture sur un panneau en bois représentant différentes espèces d'animaux terrestres et marins évoluant dans un décor végétal.</p>	<p>COLLEGE JEAN ARNOLET SAINT-SAULGE Artiste : François Rouillot Année d'installation : 1985 Lieu d'installation : Hall d'entrée Type d'œuvre : Sculpture Matériaux dominants : Bois Dimensions : H=1m ; L=5m Etat : Bon</p>
	<p>Signal</p> <p>La construction avait une lunette de visée pour voir l'étoile polaire le soir. L'œuvre a été démontée et recouverte lors de la rénovation de la façade.</p>	<p>COLLEGE HENRI WALLON VARENNES-VAUZELLES Artiste : Jacques Fillacier Année d'installation : 1976 Lieu d'installation : façade du collège Type d'œuvre : Non défini Matériaux dominants : État : Disparue</p>

Sources : <https://extranet.ac-dijon.fr/unpourcent/index.php?page=accueil#>

- Une plateforme académique qui recense l'ensemble des œuvres relevant du 1% artistique dans les collèges et les lycées de l'académie lancée début avril 2019 à l'occasion de la cinquième édition des Journées du 1% artistique de l'école à l'enseignement supérieur. Cette la plate-forme académique du 1% inventorie les œuvres visibles dans les établissements.
- Gervasoni (Marion), *L'inventaire du 1% artistique des collèges de la Nièvre et les perspectives de sa valorisation*, mémoire de soutenance de Master 2 Droit et Administration publique, Université d'Orléans, 2015.

Crédits photographiques : Marianne Mathis.
© Région Bourgogne - Inventaire général

À l'école de filles de Château-Chinon de 1927 à 1932 où enseignait Yvonne Montchougny.

Yvonne Montchougny



La rentrée représente, avec la conférence pédagogique qui réunit les instituteurs du canton, un événement important du calendrier. Elle se prépare. Il s'agit de vérifier les fournitures : les cahiers à deux raies pour le cours préparatoire, les cahiers du jour et les cahiers mensuels, les plumes Sergent-major, les ardoises et les crayons d'ardoise. Et puis, les livres qu'on garde couverts de papier d'emballage et soignés, d'une année sur l'autre. Le livre de lecture *Jeannot-Jeannette* de Seguin, le vocabulaire Gabet-Gillart avec ses textes courts, ses exercices à trous. Sa petite frise d'éléments géométriques convient à l'âge des enfants qui les reprennent sur leur ardoise. Il y a pour les plus grands, le livre de calcul et d'éléments mathématiques, un livre de grammaire où se trouvent, méthodiquement disposées et précisées, les conjugaisons. On note aussi un autre ouvrage, un livre d'apprentissage intitulé *Grands Cœurs* de De Amicis, qui se veut affectif et moral.

La rentrée au Cours préparatoire : quarante-cinq enfants. La Nièvre reçoit ce qu'on appelle alors les enfants de l'Assistance. La salle de classe est meublée de tables à trois places, avec des bancs fixés. Le plateau comporte de larges rainures pour poser les porte-plumes, à côté des encriers en faïence encastrés dans le bois. Une carte de France et – capital - le tableau noir destiné à la lecture des textes écrits ou des éléments de calcul mental écrits à la craie par la maîtresse.

Il s'impose d'opérer le distinguo entre Château-Chinon ville et Château-Chinon campagne, c'est à dire les villages qui rayonnent autour de la cité. La rentrée est faite au Cours préparatoire. On ne s'est arrêté qu'une demi-journée après le dimanche de la Toussaint. Le temps froid amène déjà les premières bourrasques de neige. « Tapez les pieds » réclame l'institutrice tandis que les enfants, en rang, lèvent les mains pour le contrôle de la propreté des ongles. Ils portent leurs sacs, confectionnés par leur mère comme tous leurs vêtements. Il y a encore des sabotiers dans les villages. On commence de porter des galoches. Dans le sac, il y a l'ardoise et le crayon, un livre de lecture, leur gamelle (on dit un quadrain) qui contient leur déjeuner, quelques châtaignes cuites la veille et un morceau de pain. On pose les vêtements : de lourds cabans mouillés étalés contre le mur qui doivent sécher dans la journée. « Chauffez-vous » commande la maîtresse. Les enfants se groupent quelques instants contre la solide protection de grillage qui entoure le gros poêle. « À vos places ». L'institutrice annonce le titre de la chanson dont les enfants vont chanter sans doute, un couplet et un refrain : chants populaires de travail, de la nature, de l'enfance.

Le tableau noir devient alors le personnage essentiel de la matinée de classe. À gauche est tracé la consonne ou le son qu'on découvre ce jour-là avec les voyelles que l'on connaît déjà. On lit, on écrit sur les ardoises puis sur le cahier. L'institutrice a préparé la veille, non seulement le tableau, mais, sur un cahier à deux raies, le « modèle » à l'encre rouge, syllabe ou mot à reproduire au long de la ligne. Sans s'interrompre d'interroger ou de faire lire les enfants, elle ouvre d'un long crochet le foyer du poêle et glisse une bûche. Il faut nourrir le feu jusqu'au soir. Au moment de la récréation de dix heures, les enfants des écarts apportent leurs gamelles que l'institutrice dispose sur le bas du couvercle du poêle. Ainsi, les gamelles seront chaudes pour midi. On se regroupera alors dans une seule salle de classe où les enfants déjeuneront sur les tables de leur activité du matin.

Les institutrices assurent par roulement un service de surveillance pendant le repas et la récréation. Trois avancent et trois marchent à reculons. L'ensemble des enfants se trouve ainsi sous leurs regards. Les jeux sont rapidement choisis : cache-cache, saut à la corde, jeu du gendarme et du voleur. On revient l'après-midi au tableau noir pour s'exercer au calcul mental concrétisé par des « bûchettes », les abaisse-langues cédés par le dispensaire.

La « maîtresse » s'est fixé un objectif : les enfants déchiffreront à Noël et liront couramment à Pâques. Ils quittent ainsi le CP en reconnaissant un verbe, un nom, un adjectif et la conjugaison au présent des verbes être et avoir. Les « leçons de choses » font découvrir les éléments de l'environnement naturel, le dessin les précise. Des graines germent dans de petits pots, des haricots maintenus au niveau de l'eau développent racines et feuilles. Si en cours d'après-midi, un enfant s'endort, tête posée sur les bras croisés, la « maîtresse » fait signe impérativement de ne pas le déranger. C'est un enfant des écarts qui doit marcher deux ou trois kilomètres pour rentrer chez lui à la nuit tombante l'hiver. La méthode Lamartinière est privilégiée pour le contrôle immédiat des acquisitions. L'oralité se voit privilégiée : lecture à haute voix, récitation de textes simples et poétiques qui conviennent à l'âge des enfants.

À mi-janvier ou février, l'état des routes et le grand froid du Morvan ne permettent plus la fréquentation des enfants des villages. En prévision de cette circonstance les institutrices ont préparé pour les grands des problèmes retrouvés sur leurs livres et des exercices de grammaire à traiter à la maison. Les plus petits recopient des textes du livre de lecture. L'effectif s'est réduit à ce point que les institutrices organisent une permanence qui accueille ceux de Château Chinon avec le souci de prévoir des activités correspondant au cours auquel ils appartiennent.

Très peu ou pas de contact avec les familles. Parfois, à l'automne, lors du sacrifice du porc, un élève remet à l'institutrice un morceau à rôtir souvent enveloppé dans l'emballage du kilo de sucre Say. Mais dès le printemps, les fillettes apportent à la maîtresse des bouquets de fleurs des champs cueillis le long du chemin. La maîtresse les place tous dans des récipients variés, il ne faut en négliger aucun. Une attitude de respect des uns et des autres.

7 mai 1838 : Pierre Larousse, jeune normalien, est nommé instituteur à l'école communale de Toucy

Roger Clay



École normale de Versailles

Pierre Larousse entre à l'école Normale à l'automne 1834. Il a été brillamment reçu au concours d'entrée et a bénéficié d'une bourse que le conseil Général de l'Yonne attribuait chaque année à 4 élèves du département.

C'est l'École normale de Versailles, inaugurée trois ans plus tôt et implantée dans les dépendances du château qui l'accueille. L'Yonne fait partie, comme la Nièvre, des départements dépourvus d'Écoles normales, voire d'écoles primaires car

près de la moitié des communes n'en n'ont pas avant la révolution de juillet de 1830 !

Le voilà donc « boursier maître élève ». Il a 17 ans et quitte pour la première fois son village et sa famille, sa mère aubergiste, son père charron.

Il revêt la redingote en drap bleu, le pantalon de drap noir, le chapon rond en soie noir, la casquette d'uniforme, et le ceinturon en cuir verni, et pendant trois ans il va supporter l'atmosphère étouffante et la discipline rigoureuse de l'internat, le pion au dortoir, le maître d'étude, les professeurs ou la commission de surveillance qui coiffe l'administration locale et vérifie les progrès des élèves maîtres.

Il a jusque-là beaucoup lu, mais en fait il ne sait pas grand-chose. Cependant il est avide de savoir et bien que l'enseignement ne soit pas d'une grande qualité, il en tire le meilleur profit.

Le 17 avril 1837, après avoir donné satisfaction aux membres d'une commission de surveillance et subi quelques épreuves, il obtient le brevet élémentaire ou brevet d'enseignement du second degré, qui est le seul titre requis à cette époque pour enseigner dans un établissement primaire.

Le 9 février 1838, il obtient le brevet d'enseignement du premier degré ou degré supérieur. Ce diplôme confère aux maîtres, qui en sont pourvus certains privilèges, l'accès aux fonctions d'adjoint, ou de maître dans les écoles d'application annexées aux Écoles normales par exemple. Seuls 194 élèves l'ont obtenu cette année-là sur les 900 qui pouvaient y prétendre.

Pierre a 21 ans lorsqu'il quitte Versailles et rejoint sa famille à l'auberge de Toucy où il retrouve le bourg auquel il sera toujours attaché.



Maître et élève

Au collège les enfants portaient un habit à pans en gros drap bleu et arboraient le haut de forme. Quant aux professeurs, qui vivaient généralement dans leur classe, leur situation était rarement brillante.

Il lui reste à postuler, ce qui à cette époque est relativement aisé pour un normalien. Encore faut-il qu'il obtienne l'accord du conseil de surveillance local, puis celui du comité d'arrondissement avant d'être définitivement admis comme instituteur public par le Recteur d'académie. En effet, selon la loi « Le conseil municipal présente au comité d'arrondissement les candidats pour les écoles publiques, après avis du comité communal »



Certificat de capacité

Il présente sa candidature à la municipalité de Toucy. Il se trouve

que l'instituteur communal en place vient de présenter sa démission. Monsieur Barthélemy, dit Thibaut, avait succédé à Edme Plaid le 28 mars 1833. Il était, semble-t-il plus qualifié que son prédécesseur et plus « solide » selon les élus municipaux.

Il est un fait que sous la Restauration, la plupart des écoles primaires étaient dans un état déplorable. On est confondu par l'ignorance d'un grand nombre d'instituteurs, beaucoup sont sans brevet, et font du gardiennage.

Les enfants y végètent pendant un nombre d'années considérable (10 ans en ce qui concerne Pierre Larousse) et en sortent en n'ayant qu'une instruction très insuffisante.



*Scène de classe - Léopold Chibourg 1842
Coll. musée national de l'éducation
Numéro d'inventaire : 1994.00597*

L'université, créée par Napoléon, privilégie les études secondaires et supérieures. Les collèges (le mot « lycée » a disparu) et les facultés accueillent les enfants de milieux aisés.

Barthelemy est un Normalien. Il avait fait ses études, comme Larousse, à Versailles et faisait sans doute partie de la première promotion qui en était sortie en 1833.

Cette année 1833 est marquée par la loi Guizot, « *cette admirable loi sur l'instruction publique, qui contenait en principe tous les progrès* » affirmera plus tard l'auteur du grand dictionnaire.

L'année 1833 est aussi celle qui précède de peu son examen d'entrée à Versailles. En 1823, Edme Plaid, l'avait

accueilli à l'école de Toucy dès l'âge de 6 ans. Il l'avait suivi jusqu'à son remplacement 10 ans plus tard.

Il s'était pris d'affection pour Pierre et lui avait donné les bases pour accéder à l'École normale. Ce n'était pas un grand pédagogue, ses méthodes étaient celle de l'ancien régime, routinières, répétitives, faisant surtout appel à la mémoire, mais il était consciencieux et dévoué. N'est-ce pas grâce à lui qu'en 1830 près de la moitié des conscrits du canton savaient lire et écrire alors qu'il n'y en avait guère plus d'un sur dix 20 ans plus tôt ?

Barthelemy, comme c'était apparemment l'usage, propose au conseil municipal son successeur, en l'occurrence notre jeune normalien issu de la première promotion après la loi Guizot.

Dans son compte rendu du comité d'instruction primaire du 4 avril 1838, il est dit : « que le Président donne lecture d'une lettre du premier avril à lui adressée, ainsi qu'au Conseil municipal, contenant la démission de M. Barthelemy de ses fonctions d'instituteur communal, en faveur du fils Larousse de Toucy, élève de l'École normale de Versailles, le présentant pour son successeur »

Dans ce courrier, il est précisé que le candidat est porteur des certificats de capacité et de moralité exigés par la loi.

Le brevet de capacité clôt la préparation des instituteurs et institutrices. Lors de l'examen, les candidats se présentent devant une commission composée de sept personnes, dont plusieurs représentants de l'enseignement



Le gros bourg de Toucy dans l'Yonne

secondaire. Ceux-ci, en ces années trente, méconnaissent souvent l'enseignement primaire délaissé après la révolution. Les épreuves sont relativement simples, quelques notions élémentaires, d'arithmétique, quelques connaissances littéraires et historiques, de médiocres notions d'art, de l'écriture, de l'orthographe. Pour beaucoup de candidats libres, le niveau n'est pas suffisant, mais pour les normaliens, les études vont bien au-delà de ces rudiments et ils ont la certitude d'obtenir l'examen. Pierre a peut-être subi l'examen à la

session du mois d'août 1837, mais il n'y a pas de traces de cette obtention. Était-ce une formalité ?

En ce qui concerne le certificat de moralité, Pierre n'a guère de mal pour se le procurer.

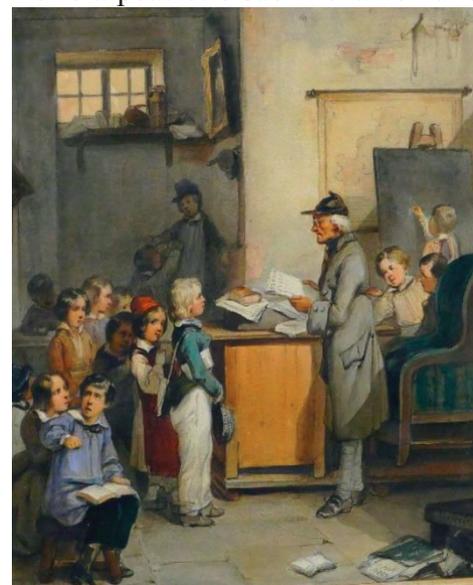
C'est un enfant de Toucy, le fils de l'aubergiste et dans un bourg de 2 500 habitants, où on vit en autarcie, tout le monde se connaît. Ce certificat pour les fonctions d'instituteur au sieur Larousse sera signé par trois conseillers municipaux dont Monsieur Arraut le maire et par l'adjoint au maire de Versailles (Monsieur Ladjoint !) conformément à la réglementation. La proposition sera avalisée par le rectorat avant la fin du mois d'avril et l'entrée en fonction est fixée au 7 mai 1838.

D'ici là, Larousse a la charge de se conformer aux obligations imposées à Monsieur Barthélemy par les délibérations précédemment prises par le conseil. Il s'agit des conditions financières et matérielles négociées avec l'ancien maître.

Le local où sont accueillis les écoliers reste à la charge du maître. Or la maison d'école, selon la terminologie de l'époque, et c'est une obligation de la loi Guizot, doit être entretenue par la commune.



*Le Maître d'école (vers 1830)
Gravure de Nicolas Toussaint Charlet
Coll. musée national de l'éducation
Numéro d'inventaire : 1979.02546*

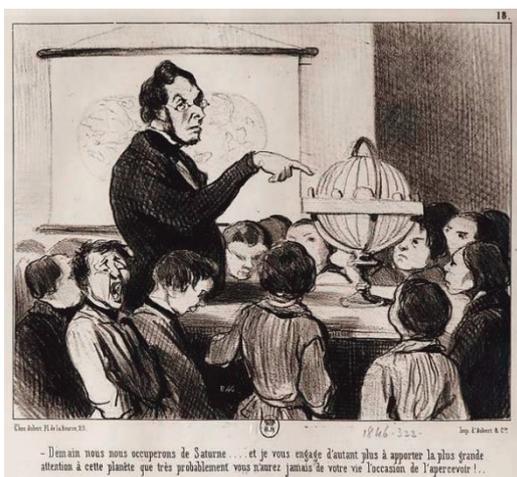


*Une petite école vers 1830
Joseph Beaume
Coll. musée national de l'éducation
Numéro d'inventaire : 1993.01335*

A Toucy, la commune ne s'est pas dotée d'une maison d'école, c'est à dire d'un local qui comporte à la fois le logement du maître et les salles organisées et outillées pour recevoir les élèves aux heures des leçons (loi de 1833) Les textes prévoient même le jardin, la cour de récréation, les préaux Dans l'esprit du législateur, située au cœur du village, voisine de l'église et de la mairie, la maison d'école doit être le « symbole physique de l'accession de la France rurale à l'écrit ». La municipalité doit fournir à l'instituteur « un local, convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves » Il n'en n'est rien à Toucy et Pierre Larousse devra louer le local occupé par son prédécesseur. Edme Plaid était propriétaire de sa classe, celle qui surplombait la place Saint Louis au premier étage d'un cabaret. Après avoir été plus ou moins congédié en 1833, Plaid avait récupéré son bien et Barthélemy avait trouvé refuge dans une maison, louée au nommé Prot, et située au bout de la rue du Pont-Capureau. L'école primaire, a été longtemps négligée sous la restauration. Elle progresse sous la monarchie de juillet, notamment grâce à Guizot. A Toucy, il faut tenir compte des obstacles financiers ou sociaux qu'implique le coût des nouvelles dispositions. L'application de la loi est bien en deçà des volontés du ministre de l'Instruction.



Le maître d'école endormi.
Huile sur toile de Joseph Beaume 1831
Coll. du Musée national de l'Éducation
Numéro d'inventaire : 1995.00940



Honoré Daumier - Lithographie 1846
Album Professeurs et Moutards, planche n° 18
Bibliothèque Nationale de France,
Cabinet des Estampes

s'écrie pendant la séance : « Autrefois, ça ne coûtait rien. Aujourd'hui il faut se saigner pour éduquer son gars ! Trente sous, trente sous par mois ! Moi, je n'ai jamais su ni lire, ni écrire : est-ce -que je m'en porte plus mal ? Au contraire, j'engraisse tous les jours. Pourquoi mes enfants en sauraient-ils plus long que moi ? »

Encore faut-il reconnaître que les fonds de l'état consacrés à l'enseignement primaire sont très inférieurs à ceux dégagés par les départements ou les communes et que celles-ci rechignent à augmenter les impôts.

Outre le loyer de la rue du Pont Capureau qui s'élevait à 300 francs, le nouvel instituteur devait racheter le fond et le matériel scolaire, tables, tableau, et petit matériel d'un montant de

Il est vrai qu'en 1838, un tiers seulement des communes possède une maison d'école. Et la municipalité de Toucy, pour des raisons budgétaires et peut être par manque de conviction se montre pingre. N'avait-elle pas supprimé à Edme Plaid l'allocation de 300 francs à laquelle elle était tenue sous prétexte « que vu le grand nombre d'élèves et les leçons extraordinaires que celui-ci donnait le soir, ses moyens d'existence étaient assez considérables » ?

Lorsqu'on délibère sur le budget communal, sans doute évoque-t-on davantage le foin, les pommes, les vaches, les cochons, la grange, l'étable. Et les progrès agricoles, avant d'en arriver à l'école. C'est alors qu'on se plaint du gouvernement qui veut mettre les municipalités « sur la paille ». Est-ce à Toucy que ce conseiller municipal s'indigne et

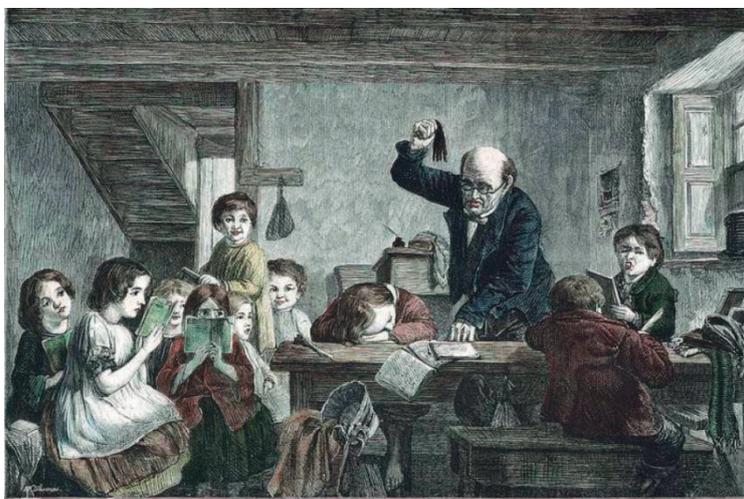


Ecole
Commencement des misères et des tribulations de la vie
 Gravure de Nicolas Toussaint Charlet – 1835
 Planche 5 de « l'Alphabet moral et philosophique à l'usage des petits et des grands enfans »
 Coll. du Musée national de l'Éducation
 Numéro d'inventaire : 1979.06329.6
 Inscription sur le panneau à l'entrée de l'école : "Pomard, Instituteur, enseigne l'orthographe, la lecture, l'écriture, les Callecules, la religions et la maurale, dans principes et le champ religieux."

suppose, un gîte à l'auberge de Madame Larousse, où lui-même, célibataire, loge. La tâche est lourde et le traitement modeste.

Sa classe comportera donc quatre divisions. Quelques-uns savent lire et écrire et calculer, d'autres syllabent, ou ignorent encore l'alphabet et il ne sera pas aisé de faire progresser les quatre groupes. Les élèves qui fréquentent l'école du village ont entre 5 et 17 ans. Ils sont entre 60 et 100 à la fréquenter, quand les travaux des champs ne les occupent pas.

L'école élémentaire souffre souvent d'une surpopulation en dépit de l'absentéisme et Larousse ne pourra pas compter sur l'aide d'un adjoint pris en charge par la commune. Il faut



Le dormeur surpris.
 Lithographie coloriée aquarellée d'après une gravure sur bois
 Alexander Hohenlohe Burr (vers 1880)
 Coll. du Musée national de l'Éducation
 Numéro d'inventaire : 1982.01264

200 francs. Il n'est pas question de manuels scolaires alors que le marché est porteur et que les publications se multiplient. Mais ils sont achetés soit par la commune soit par les parents et il est peu probable qu'il y en ait en quantité suffisante.

Parmi les obligations de l'instituteur, il fabriquera son encre, corrigera, préparera, taillera les plumes des élèves, rédigera régulièrement des rapports au comité local. La municipalité lui versera une subvention de 400 francs sous réserve qu'il accueille gratuitement 20 indigents.

Ses appointements dépendront de l'écolage que versent les familles, et du niveau et du nombre d'élèves. Par mois, les parents paient 1 franc pour la lecture, 1,5 francs pour la lecture et l'écriture, 2 francs pour l'écriture, la lecture et les mathématiques et 3 francs lorsqu'on y ajoute la grammaire, la géographie et la géométrie. Pour augmenter son traitement, il pourra prendre en charge quelques pensionnaires confiés par des parents éloignés de Toucy et capables de le rétribuer. Ils trouveront, je le

suppose, un gîte à l'auberge de Madame Larousse, où lui-même, célibataire, loge. La tâche est lourde et le traitement modeste. Sa classe comportera donc quatre divisions. Quelques-uns savent lire et écrire et calculer, d'autres syllabent, ou ignorent encore l'alphabet et il ne sera pas aisé de faire progresser les quatre groupes. Les élèves qui fréquentent l'école du village ont entre 5 et 17 ans. Ils sont entre 60 et 100 à la fréquenter, quand les travaux des champs ne les occupent pas. L'école élémentaire souffre souvent d'une surpopulation en dépit de l'absentéisme et Larousse ne pourra pas compter sur l'aide d'un adjoint pris en charge par la commune. Il faut imaginer la discipline qu'il lui faudra imposer dans une classe où vont s'engouffrer parfois jusqu'à une centaine d'élèves. À noter que depuis la loi Guizot et l'arrêté d'avril 1834, les écoliers ne peuvent pas être frappés.

Finies la baguette, la règle sur les doigts, la fessée publique... « La seule punition qui ait le caractère d'une peine affective », c'est la mise à genoux pendant une partie de la classe ou pendant la récréation, au début et à la fin des classes. Sera-t-il patient et calme, notre jeune normalien, pour surmonter les plus grandes difficultés en matière de discipline, comme l'encourage



L'enseignement clérical. Caricature en couverture du journal « les Corbeaux », n° 140 du 1^{er} décembre 1907

l'inspecteur ? « *L'élève le plus emporté et qui paraît le plus intraitable est toujours démonté et vaincu par le calme du maître* » affirme ce dernier.

Sous la monarchie de Juillet, l'Église, est non seulement restaurée, mais elle est triomphante. Dans sa lettre aux instituteurs qu'adresse Guizot en juin 1833, il écrit : « la foi en la Providence, la sainteté du devoir, la soumission à l'autorité paternelle le respect dû à la loi, au prince, tels sont les sentiments que l'instituteur s'attachera à développer » En plus de l'enseignement scolaire, son contrat prévoit l'instruction religieuse et morale, les prières, l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte, de l'évangile, Pierre Larousse est féru sur ce chapitre. Il devra également conduire les écoliers le dimanche et les jours de fêtes aux offices divins et procéder à la mise à jour de l'état civil qui relève toujours de l'église après l'épisode révolutionnaire.

Mais, il en est ainsi en 1838 : l'instituteur est en quelque sorte un auxiliaire du curé, son chantre, son secrétaire. Comme tous ceux qui postulent à la fonction d'instituteur, Larousse devra se plier, à ces règles, quoi qu'il lui en coûte. Et il faudra attendre les lois Ferry en 1882 pour que l'instruction morale et civique remplace l'instruction religieuse et la prééminence de l'église.

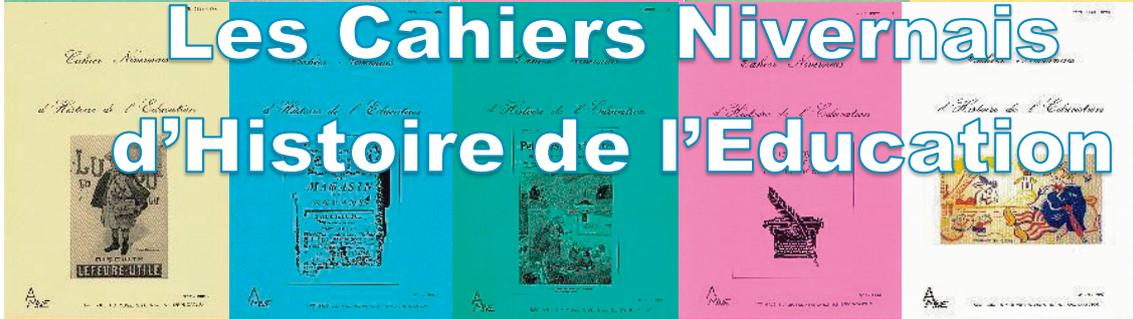
Le 7 mai 1838, lorsqu'il accueille ses premiers élèves, Pierre Larousse connaît les contraintes de ses nouvelles fonctions et il ne craint pas de les affronter. Enthousiaste, il a hâte de mettre en pratique ses idées pédagogiques et d'apporter sa contribution au renouveau de l'enseignement primaire.

Deux ans plus tard, désabusé, il démissionnera. Mais il restera jusqu'à sa mort un pédagogue averti et visionnaire.

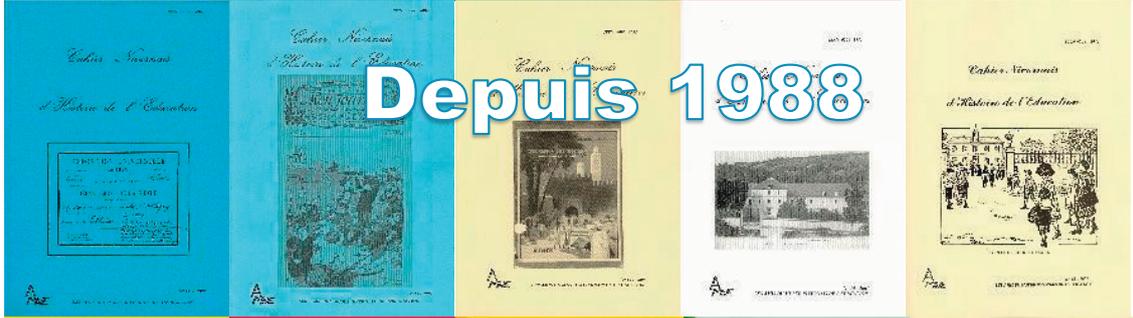




Les Cahiers Nivernais d'histoire de l'éducation



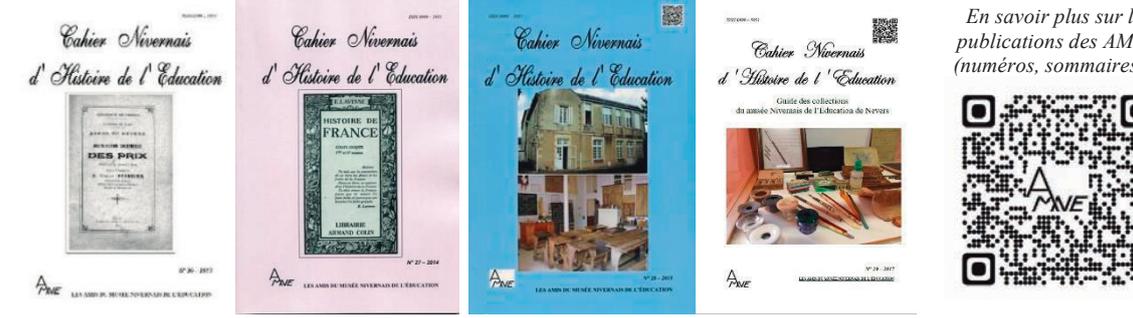
Depuis 1988



32 numéros parus



En vente au musée



En savoir plus sur les publications des AMNE (numéros, sommaires...)



© Amis du Musée Nivernais de l'Éducation
Imprimé par imprimerie Saviard – Diazo+ à 100 exemplaires.
Directeur de la publication : Philippe JOLY
Prix du numéro : 12,00 €
ISSN 0999 – 5951